

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

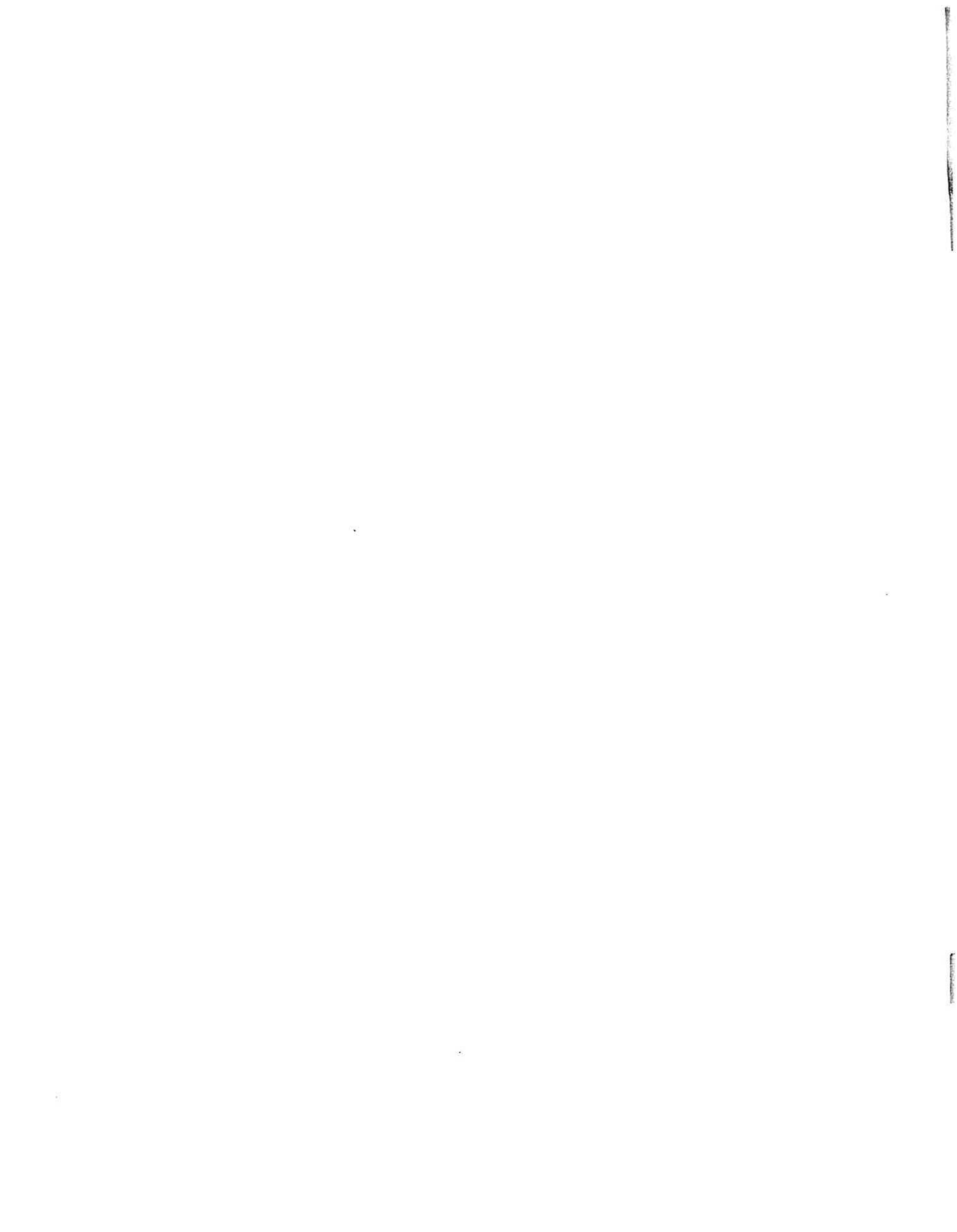
124^e année

8 février

1992

No 6

Québec 



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

124^e année
8 février 1992
No 6

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Avis divers
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Loi électorale
Ministères, Avis concernant les
Office des professions du Québec
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Sociétés d'horticulture, Loi sur les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. D'ABITIBI (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	385
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	385
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS (<i>Prolongation de délai pour transmettre un règlement d'urbanisme</i>)	385
VILLE DE LAC-MÉGANTIC (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	385
VILLE DE SHAWINIGAN (<i>Nouveau délai pour permettre de modifier des règlements d'urbanisme</i>)	385

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE BERTHIER-NORD-JOLI (<i>Rachat d'obligations</i>)	385
SUCCESSION FRANÇOISE GAGNON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	386
SUCCESSION JEAN-LOUIS PICHETTE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	386
SUCCESSION NELSON MORIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	386
SUCCESSION PAUL CARON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	386
SUCCESSION YVES CHARETTE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	386
SUCCESSION GILLES ROY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	387
VILLE DE CHICOUTIMI (<i>Rues et ruelles</i>)	387

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

BP CREDIT UNION (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE CARIGNAN (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DE LA MITIS (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DE L'ESTRIE (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DE NORMÉTAL (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DE TILLY (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES AMIS DE ST-FRANÇOIS (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES DÉBARDEURS DE MONTRÉAL (<i>Dissolution</i>)	389
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE DOMINION TEXTILE COMPAGNY LIMITED, DIVISION VALLEYFIELD (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE CONSUMERS GLASS LTED (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC "QUÉBEC" (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL D'YOUVILLE (<i>Dissolution</i>)	389
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (<i>Dissolution</i>)	388

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DU PAPIER FAÇONNÉ (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE SICARD (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE STUART (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES ENSEIGNANTS DE LA RÉGIONALE DE CHAMBLY (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES ENSEIGNANTS DE LA RÉGIONALE MEILLEUR (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES HÔTELIERS DU QUÉBEC (<i>Dissolution</i>)	389
CAISSE D'ÉCONOMIE DES POMPIERS ET DES DÉBARDEURS DE QUÉBEC (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS D'AMOS (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE GRAND-MÈRE (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE LA CITÉ DE ST-JÉRÔME (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE MARIEVILLE (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE MONT-JOLI (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE ST-JEAN (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DU COMTÉ D'ABITIBI-OUEST (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DU COMTÉ D'ARTHABASKA (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE RIMOUSKI (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE DU TRANSPORT PROVINCIAL (<i>Dissolution</i>)	389
CAISSE D'ÉCONOMIE ENOQ (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE KIPAWA CREDIT UNION (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE MATAGAMI (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE QUEEN ELIZABETH HOSPITAL EMPLOYEES CREDIT UNION (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE ST-GEORGES DE BEAUCE (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE TRANS-KÉBEC (<i>Dissolution</i>)	388
CAISSE D'ÉCONOMIE "HOLIDAY INN" (<i>Dissolution</i>)	389
CANBRO CREDIT UNION (<i>Dissolution</i>)	388
"HOLIDAY INN" CREDIT UNION" (<i>Dissolution</i>)	389
LA CAISSE D'ÉCONOMIE CONSEIL DU TRAVAIL DE TROIS-RIVIÈRES (<i>Dissolution</i>)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE C.S.N. (<i>Dissolution</i>)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE ALBERT GIGAIRE (<i>Dissolution</i>)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE DOMINION TEXTILE MONTRÉAL (<i>Dissolution</i>)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE JOHNSON & JOHNSON LTÉE EMPLOYEES CREDIT UNION (<i>Dissolution</i>)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL STE-JEANNE D'ARC (<i>Dissolution</i>)	388

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE L'HÔPITAL ST-CHARLES BORROMÉE (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE VIAUX (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DOMINION AYERST (Dissolution)	389
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS D'HÔPITAUX DE HULL (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES FACTEURS (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES MACHINISTES DE LONGUEUIL (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DU DISTRICT DE RICHELIEU-VERCHÈRES (Dissolution)	389
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE CHIBOUGAMAU (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE DUPLAN CREDIT UNION (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE NOTRE-DAME DU SACRÉ COEUR (Dissolution)	388
LA CAISSE D'ÉCONOMIE SPEED-BIRD (Dissolution)	388
LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-CLÉOPHAS (Dissolution)	388
RICHELIEU CREDIT UNION (Dissolution)	388
SPEEDBIRD CREDIT UNION (Dissolution)	388
WALKER CREDIT UNION (MONTRÉAL) (Dissolution)	388

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Antonio Franglini	389
Bharti Patel	389
Cécile Payette Francoeur	389
Daniele Francescutti	389
Dante Panni	389
Étienne Toutant	389
Ève Lessard	389
Harvir Kaur Singh	389
Huguette Hébert	390
Isabelle Rosa	390
Jean-François Picard-Sills	390
Jelal Belhassen	390
Joseph Clairemont Gaston Daigle	390
Joseph Louis Gérard Côté	390
Joseph Marcel Édouard Rocheleau dit Russell	390
Louison Tousignant	390
Lynda Champoux	390
Marie Armande Isabelle Lambert	391
Marie Mariette Rosalia Dufour Leducq	391
Marie Murielle Yolande Trudel	391
My Hanh Huynh	391
Nancy Throm	391
Nathalie Bélanger	391
Nicholas Brian Aboud	391
Penelope Wynn Folland-Fraser	391

Robert Desfosses, René Desfosses, Carole Desfosses, André Desfoss, Yves Defosse	391
Sajan Jose Sebastian	392
Shelly Annie Myers	392
Thuy Hue Tran	392

COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	393
---	-----

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	409
---	-----

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	410
---	-----

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	414
---	-----

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	428
-------------------------	-----

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	432
---	-----

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (ARTICLE 21)	433, 482
--	----------

DISSOLUTION (ARTICLE 28)	434
---------------------------------	-----

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1467-4089 QUÉBEC INC.	443
1843-3888 QUÉBEC INC.	443
1864-6653 QUÉBEC INC.	443
2157-3365 QUÉBEC INC.	443
2319-0226 QUÉBEC INC.	443
2425-5796 QUÉBEC INC.	443
2433-1969 QUÉBEC INC.	444
2435-3377 QUÉBEC INC.	444
2527-1438 QUÉBEC INC.	444
2527-1446 QUÉBEC INC.	444
2534-7873 QUÉBEC INC.	444
2535-6163 QUÉBEC INC.	444
2543-4275 QUÉBEC INC.	444
2545-0081 QUÉBEC INC.	444
2548-5178 QUÉBEC INC.	444
2626-4002 QUÉBEC INC.	444
2638-9791 QUÉBEC INC.	445
2744-1849 QUÉBEC INC.	445
2750-3408 QUÉBEC INC.	445
2758-2998 QUÉBEC INC.	445
2853-5912 QUÉBEC INC.	445
2855-2297 QUÉBEC INC.	445
BOUTIQUE SUAVE INC.	445
CAFÉTÉRIA DU PARC INC.	445
CIE DE RÉFRIGÉRATION L & M LTÉE	445

CLUB TÊTE DE CASTOR INC.	445	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
CONSERVES STE-ANNE LTÉE	446		
CYR AUTOMOBILES LTÉE	446		
DÉPANNEUR ABITIBIEN INC.	446		
DIBEL INC.	446	DISSOLUTION	
ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES EN SOINS PALLIATIFS POUR LA RÉGION DE CHÂTEAUGUAY	446	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL ROUSSILLON LONGUEUIL	451
GALERIE D'ART LE COLLECTIONNEUR INC.	446		
GAUTHIER & FILS (EVAIN) INC.	446	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
GESTION C.Y. LAVOIE INC.	446		
GESTION REJEN INC.	446	SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE — LOI SUR LES	
HABITATION POUR FEMMES EN DIFFICULTÉS, ST-HYACINTHE	446	SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE INC. (<i>Délivrance de permis</i>)	452
IMMEUBLES EXPERTS L.O.Y. INC.	447		
INDUSTRIES MUCOFOR INC.	447	LOI ÉLECTORALE	
INVESTISSEMENT RIPIERRE INC.	447	ANJOU: PIERRE BÉLANGER	452
I.R.C. AUTO INC.	447		
KIOSQUE GOURMET INC.	447	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES	
LA SOCIÉTÉ D'AIDE AUX RÉFUGIÉS STE-CATHERINE	447	PAROISSE DE LA DORÉ (<i>Extension de territoire</i>)	452
LAUNA INC.	447	PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL (<i>Extension de territoire</i>)	453
LE CIRCUIT PRO INC.	447	MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI (<i>Extension de territoire</i>)	453
LES ASSURANCES G. LAMBERT INC.	447	PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE (<i>Extension de territoire</i>)	453
LES FERMES J.G.M. RIENDEAU INC.	447		
LES GESTIONS GISKA INC.	448	ÉNERGIE ET RESSOURCES	
LES IMMEUBLES ROBERT CHAUSSE INC.	448	INTERDICTION D'ALIÉNATION ENTRE VIFS	454
LES INVESTISSEURS DE LA MATTAWINIE INC.	448	INTERDICTION D'ALIÉNATION ENTRE VIFS	455
LES MODES JOBERT INC.	448		
LES PLACEMENTS ROCAN INC.	448	INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE	
LES PLACEMENTS SIMARD, THIBEAULT ET POULIN INC.	448	VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ (<i>Autorisation</i>)	455
LES SERVICES FINANCIERS AUC LTÉE	448	TRANSPORTS	
LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.	448	ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	455
LOCATION C.Y.L. (1985) INC.	448		
MAGNA CARBOMÉTAL INC.	448	OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	
MAIN D'OEUVRE MASKA INC.	449	MAURICE FERRON, MÉDECIN (<i>Limitation permanente</i>)	456
MARCHÉ FANOR INC.	449		
MARTEL & DENICOURT LTÉE	449	PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN	
MESSAGERIES CLARKE INC.	449	VILLE DE MONTRÉAL	456
MEUBLES SOBOIS INC.	449		
PÂTE À PAPIER RUDDER INC.	449		
P. BOUDENS CONSULTANT INC.	449		
PLACEMENTS JEAN-GUY PLANTE INC.	449		
PRODUITS INDUSTRIELS BAULTAR INC.	449		
PUBLICATIONS WADDELL INC.	449		
RUDDER PULP INC.	449		
SALON JANYNE VALLÉE INC.	450		
SOCIÉTÉ DE GESTION ROTTANGER LTÉE	450		
SOCIÉTÉ D'EMBOUTEILLAGE ESKIMO INC.	450		
SPEC-INVESTRIEN INC.	450		
VÊTEMENTS AMÉRASIE INC.	450		
VÊTEMENTS BILODEAU INC.	450		
YALE DÉCOR INC.	450		
YVON LANDRY INC.	450		
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES			
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES (PERMIS INITIAL)	451		

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES —
LOI SUR LES**

REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE 457

**SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE —
LOI SUR LES**

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LA MACAZA
(Formation) 458

**SYNDICATS PROFESSIONNELS —
LOI SUR LES**

LES BOULANGERS UNIS DU GRAND MONTRÉAL
(Fin d'existence) 458

VENTES PAR SHÉRIF

ARTHABASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROY 458
LEBLANC ET AL. c. ROY 458

BEAUCE

LES HUILES DE BEAUCE INC.
c. HORTICULTEURS VEILLEUX 460

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA
c. LES INVESTISSEMENTS MARIO
MARTIN INC. ET AL. 462

**CAISSE POPULAIRE SACRÉ-COEUR-DE-
VALLEYFIELD c. SALERNO** 463

COMPAGNIE TRUST CENTRAL GUARANTY
c. DRUCKER DÉVELOPPEMENT DU
CANADA LTÉE ET AL. 464

BONAVENTURE

CAISSE POPULAIRE DE ST-GODEFROI
c. CORMIER 465

LONGUEUIL

GESTION ALGIR INC. c. GIROUX 465
LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST c. PAQUETTE 466

MINGAN

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE
COMMERCE c. RICHARD** 466

MONTRÉAL

AUDET c. LANIEL ET AL. 467
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c.
BELDENT ET AL. 467

**CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENT DU
QUÉBEC c. LAURIN ET AL.** 468

**COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST c. SINGER
ET AL.** 468

**FIDUCIE CANADIENNE ITALIENNE c. RUVO
ET AL.** 469

LES ENTREPRISES ROCKY MOUNTAIN LTÉE
c. JOLY ET AL. 469

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.
c. 39^e AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE ET AL. 470

QUÉBEC

**BANQUE NATIONALE DU CANADA c. FERME
CLEMARIE INC. ET AL.** 470

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VÉZINA 471

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES
c. CONSTRUCTION GRAND R. INC. 471

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES
c. FRENETTE 471

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES
c. GAGNON 472

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES
c. LANGLOIS 472

**VILLE DE VAL-BÉLAIR c. RÉAL HAMEL
CONSTRUCTION INC.** 472

RICHELIEU

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE c. LES
INVESTISSEMENTS GUY SALVAS INC. ET AL.** 473

ROBERVAL

**DESJARDINS ET AL. c. LES PROMENADES DU
BOULEVARD WALLBERG INC.** 474

TERREBONNE

DUPRAS c. TOMAZOS 475
LA CORPORATION TRUST CAPITAL

c. GROULX ET AL. 476

LE GROUPE CANAM MANAC INC.
c. LES ACIERS V.P. INC. ET AL. 477

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE c. LES
HÉRITIERS DE FEUE FABIANA** 477

LÉGARÉ SIGOUIN 477
PAROISSE DE SAINTE-AGATHE c. LORENZ 478

**VILLE DE SAINTE-ADÈLE c. 149050
CANADA INC.** 478

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE c.
CHAMPAGNE ET AL. 479

**D.I. DESIGN & DEVELOPMENT CONSULTANTS
LIMITED c. 166212 CANADA INC.** 479

ROYNAT INC. c. FRIGON & FRÈRES (1986) INC. 480

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

M.R.C. D'AVIGNON	481
M.R.C. DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	481
M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE	481
VILLE DE LACHUTE	481

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté d'Abitibi

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 septembre 1992, à la municipalité régionale de comté d'Abitibi pour lui permettre d'adopter, à l'égard de ses territoires non organisés, des règlements d'urbanisme qui soient conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Québec, le 16 janvier 1992

3442

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} mars 1992, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Robert-Cliche.

Québec, le 16 janvier 1992

3442

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité de Val-des-Monts

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 15 février 1992, le délai prescrit à la municipalité de Val-des-Monts pour transmettre, selon l'article 59 de cette loi, le règlement d'urbanisme numéro 220-91 à la municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais.

Québec, le 20 janvier 1992

3442

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Ville de Lac-Mégantic

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 juin 1992, pour permettre à la ville de Lac-Mégantic d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté du Granit.

Québec, le 21 janvier 1992

3442

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Ville de Shawinigan

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 10 avril 1992, pour permettre à la ville de Shawinigan de modifier ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie.

Québec, le 20 janvier 1992

3442

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

77643

CLAUDE PLANTE, *notaire*

Avis divers

Commission scolaire Berthier-Nord-Joli Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire Berthier-Nord-Joli rachètera le 1^{er} avril 1992 un montant de 24 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} avril 1994 de l'émission d'obligations originale de 575 500,00 \$ émise par la Commission scolaire Nord-Joli datée du 1^{er} avril 1974 et portant un taux d'intérêt de 9 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants: Dénomination de 1 000,00 \$ portant les numéros M-181, M-182, M-183, M-184, M-185, M-186, M-194, M-197, M-200, M-202, M-204, M-205, M-207, M-210, M-215, M-218, M-225, M-227, M-228, M-232, M-237, M-240, M-248, M-252.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} avril 1992 et devront être présentées pour remboursement aux services financiers de la Commission scolaire Berthier-Nord-Joli à l'attention de monsieur Pierre Gendron, directeur des ressources financières & informatiques au 4671, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois (Québec), J0K 2M0; téléphone (514) 889-5531 télécopieur (514) 889-8604.

Saint-Félix-de-Valois, le 29 janvier 1992

Commission scolaire Berthier-Nord-Joli
490, avenue du Collège
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

77740

Le directeur général,
ANDRÉ MOREAU

Succession Françoise Gagnon

Avis est, par les présentes, donné que Anna Péron, domiciliée au 6060, chemin de la Côte-Saint-Luc, appartement 204 à Montréal, QC, ès qualités de curatrice à Alcide Péron, nommée à cette fonction aux termes d'un jugement rendu par le protonotaire de la Cour supérieure du district Longueuil en date du vingt-trois septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (dossier no 505-14-000375-914) a accepté la succession de Françoise Gagnon, en son vivant rentière, demeurant au 231, Riverside, appartement 304 à Saint-Lambert, QC, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Hélène Lareau, notaire, le 13 décembre 1991, dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 13 janvier 1992 sous le numéro 897124.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Hélène Lareau, notaire, au 364, rue Saint-Jacques, C.P. 970 à Napierville, QC, le 13 décembre 1991.

Après deux mois du présent avis, Anna Péron paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Napierville, le 20 janvier 1992

77613

Le procureur,
HÉLÈNE LAREAU, notaire

Succession Jean-Louis Pichette

Prenez avis que Louise Pichette, ès qualités de tutrice à Frédéric Lapointe et Vincent Lapointe a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Jean-Louis Pichette, en son vivant demeurant au 2226, rue Lemieux, Québec, aux termes d'un acte reçu devant André Lafrenière, notaire au 2300, boulevard Père-Lelièvre, Québec, le 20 janvier 1992 et enregistré à Québec, le 21 janvier 1992 sous le numéro 1448502.

Québec, le 23 janvier 1992

77660

Le procureur,
ANDRÉ LAFRENIÈRE, notaire

Succession Nelson Morin

Avis est, par les présentes, donné que dame Ginette Thibault, tutrice aux enfants mineurs de feu Nelson Morin, en son vivant demeurant au 129, rue Napoléon, appartement 1, Salaberry-de-Valleyfield, J6T 4V3, dûment nommée à cette charge aux termes d'un jugement rendu en date du 19 décembre 1991 par la Cour supérieure du district de Beauharnois sous le numéro 760-14-000245-910 de ses dossiers, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et aux noms des enfants mineurs, la succession dudit Nelson Morin, aux termes d'un acte reçu devant Claude Patenaude, notaire au 39, rue Jacques-Cartier, local 101, Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, J6T 4R1, le 17 janvier 1992 et enregistré à la division de Beauharnois le 24 janvier 1992 sous le numéro 240439.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Claude Patenaude, notaire et peut être consulté à son bureau à l'adresse susdite.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Valleyfield, le 28 janvier 1992

77745

Le procureur,
CLAUDE PATENAUDE, notaire

Succession Paul Caron

Avis est, par les présentes, donné que Sylvie Lehoux, femme d'affaires, demeurant à Thetford Mines, 1394, rue Beaudet, G6G 6R7, tutrice à ses deux enfants mineurs Cynthia Caron et Julie Caron suivant jugement en tutelle prononcé par la Cour supérieure du district de Frontenac, le quinze (15) janvier mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992), a accepté tant personnellement que pour le bénéfice de Cynthia Caron et Julie Caron, la succession de Paul Caron, sous bénéfice d'inventaire. Ledit Paul Caron est décédé le quatre novembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991) sans laisser aucune disposition de nature testamentaire.

L'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été reçu devant Claude Plante, notaire à Disraëli, le vingt et un (21) janvier mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) et copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Thetford le vingt-deux (22) janvier mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992), sous le numéro 135789.

Un inventaire des biens du défunt Paul Caron a été reçu devant Claude Plante, notaire, et peut être consulté à son bureau situé à Disraëli, 950, avenue Champlain, G0N 1E0.

Disraëli, le 22 janvier 1992

77643

Le procureur,
CLAUDE PLANTE, notaire

Succession Yves Charette

Avis est, par les présentes, donné que Francine Charette, restauratrice, demeurant au 5815, Yew Street, appartement 316, Vancouver, B.C., V6M 3Y6; Michel Charette, géologue, demeurant au 1384, Marie-Anne, Montréal, QC, H2J 2C4; Nicole Charette, assistante-réalisatrice, demeurant au 2322, Régent, Montréal, QC, H4A 2R1; Claire Lefebvre, retraitée, demeurant au 99, Orsali, Beloeil, QC, J3G 2E5, et Guy Charette, retraité, demeurant au 10, 2^e Rue, Domaine Bruneau, Saint-Gabriel-de-Brandon, QC, J0K 2N0, seuls et uniques héritiers de feu Yves Charette, en son vivant, journalier, demeurant au 2322, Régent, Montréal, QC, H2J 2C4, lequel est décédé accidentellement en République Dominicaine le vingt-deux (22) novembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), sans laisser de testament, ont accepté la succession dudit Yves Charette, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Claude Coutu, notaire, 116, rue Saint-Gabriel, C.P. 600, Saint-Gabriel, QC, J0K 2N0, daté le 27 janvier 1992 et portant le numéro 9269 des minutes dudit notaire.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Claude Coutu et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Saint-Gabriel, le 27 janvier 1992

77689

Le procureur,
CLAUDE COUTU, notaire

Succession Gilles Roy

Avis est, par les présentes, donné que Danielle Poulin, en sa qualité de tutrice à son fils mineur Yannick Roy, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de celui-ci, la succession de son père, feu Gilles Roy, en son vivant domicilié au 1340, rang Fraser, à Beauceville, G0S 1A0, où il est décédé le dix-sept (17) mars mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), sans laisser de testament; le tout aux termes d'un acte reçu devant Isabelle Paradis, notaire, exerçant au 54, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie, comté de Beauce, G6E 3B7, en date du six (6) décembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Beauce, le douze (12) décembre 1991, sous le numéro 416433.

Un inventaire des biens dudit défunt a été fait devant le notaire Isabelle Paradis, exerçant également au 54, rue Notre-Dame Nord, Sainte-Marie de Beauce, en date du six (6) décembre 1991, sous le numéro 920 de ses minutes.

Après deux mois du présent avis, la tutrice audit bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 676 du Code civil de la province de Québec.

Sainte-Marie de Beauce, le 22 janvier 1992

77659

Le procureur,
ISABELLE PARADIS, notaire

Ville de Chicoutimi

Article 422 de la Loi sur les cités et villes

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent la propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux (2) fois dans la Gazette Officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelle concernées;

c) Une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes (S.R. 1964, c. 193, a 430; 1968, c. 23, a. 8).

La description sommaire de la rue concernée est la suivante:

— 6-B-92 du rang VIII S.O.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi.

Je, Yvon-Robert Brisson, greffier adjoint, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes ont été accomplies.

Chicoutimi, le 27 janvier 1992

77731-6-2

Le greffier adjoint,
YVON-ROBERT BRISSON

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Avis de dissolution d'une caisse d'épargne et de crédit

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que les caisses dont la liste suit ont été dissoutes conformément aux articles 321 et 323 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit. Cette dissolution prend effet à compter de la date de publication du présent avis.

Québec, le 21 janvier 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Liste des caisses dissoutes conformément aux articles 321 et 323 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit

Caisses d'épargne et de crédit

— WALKER CREDIT UNION (MONTRÉAL)

Caisses affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

— LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-CLÉOPHAS

Caisses affiliées à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

- Canbro Credit Union
- Richelieu Credit Union
- LA CAISSE D'ÉCONOMIE SPEED-BIRD et sa version anglaise « SPEEDBIRD CREDIT UNION »
- Caisse d'Économie de Normétal
- La Caisse d'Économie Notre-Dame du Sacré Coeur
- LA CAISSE D'ÉCONOMIE CONSEIL DU TRAVAIL DE TROIS-RIVIÈRES
- BP Credit Union
- La Caisse d'Économie des Employés de Johnson & Johnson Ltée Employees Credit Union
- Caisse d'économie des Amis de St-François
- LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE ALBERT GIGAIRE
- La Caisse d'Économie des Machinistes de Longueuil
- La Caisse d'Économie Duplan Credit Union
- La Caisse d'Économie des travailleurs de Chibougamau
- Caisse d'Économie des Travailleurs de St-Jean
- La Caisse d'Économie des employés d'hôpitaux de Hull
- La Caisse d'Économie des facteurs
- CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE DOMINION TEXTILE COMPAGNY LIMITED, DIVISION VALLEYFIELD
- La Caisse d'Économie des employés de Dominion Textile Montréal
- La Caisse d'Économie des employés de Viaux
- Caisse d'économie des Travailleurs de la cité de St-Jérôme
- La Caisse d'Économie des employés de l'Hôpital St-Charles Borromée
- Caisse d'Économie des Employés de la Compagnie Consumers Glass Ltd
- La Caisse d'Économie des employés de l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc
- Caisse d'économie des travailleurs de Grand-Mère
- La Caisse d'Économie C.S.N.
- Caisse d'Économie Kipawa Credit Union
- Caisse d'Économie des employés de la Régie des Alcools du Québec « Québec »
- Caisse d'Économie Trans-Kébec
- Caisse d'économie des employés de Sicard
- Caisse d'économie des travailleurs d'Amos
- Caisse d'Économie des Travailleurs de Marieville
- Caisse d'Économie de la Mitis
- Caisse d'économie Queen Elizabeth Hospital Employees Credit Union
- Caisse d'économie des employés de Stuart
- Caisse d'économie Carignan
- Caisse d'économie Matagami
- Caisse d'économie des travailleurs de Rimouski
- Caisse d'Économie Enoq
- Caisse d'économie des travailleurs de Mont-Joli
- Caisse d'économie St-Georges de Beauce
- Caisse d'Économie des Enseignants de la Régionale de Chambly
- Caisse d'économie des employés du papier façonné
- CAISSE D'ÉCONOMIE DES POMPIERS ET DES DÉBARDEURS DE QUÉBEC
- Caisse d'économie des employés de l'hôpital Rivière-des-Prairies
- CAISSE D'ÉCONOMIE DE TILLY
- Caisse d'économie des enseignants de la régionale Meilleur
- CAISSE D'ÉCONOMIE DE L'ESTRIE
- Caisse d'économie des travailleurs du comté d'Abitibi-Ouest
- Caisse d'économie des Travailleurs du comté d'Arthabaska

- Caisse d'Économie des débardeurs de Montréal
- Caisse d'économie du Transport Provincial
- La Caisse d'Économie des employés Dominion Ayerst
- La Caisse d'Économie des métiers de la construction du district de Richelieu-Verchères
- Caisse d'Économie des employés de l'Hôpital d'Youville
- Caisse d'Économie des Hôteliers du Québec
- «Caisse d'économie « Holiday Inn »
« Holiday Inn » Credit Union »

3457

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Antonio Franglini

Prenez avis que Antonio Franglini, domicilié au 179, Mariale, Laval-des-Rapides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Antonio Franchellini.

Laval-des-Rapides, le 20 janvier 1992

77596-5-2

Le requérant,
ANTONIO FRANGLINI

Bharti Patel

Prenez avis que Bharti Patel, domiciliée au 6546 A, McLynn, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bharti Kansara.

Montréal, le 13 janvier 1992

77599-5-2

La requérante,
BHARTI PATEL

Cécile Payette Francoeur

Prenez avis que Cécile Payette Francoeur, domiciliée au 1650, Saint-Timothée, appartement 804, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Payette.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 13 janvier 1992

77526

La requérante,
CÉCILE PAYETTE FRANCOEUR

Daniele Francescutti

Prenez avis que Daniele Francescutti, domicilié(e) au 101, rue Principale, Saint-Alexis-de-Montcalm, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Francescutti.

Saint-Alexis-de-Montcalm, le 14 janvier 1992

77587-5-2

Le (La) requérant(e),
DANIELE FRANCESCUTTI

Dante Panni

Prenez avis que Dante Panni, domicilié au 6900, boulevard Gouin Est, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dante (Dan) Panni.

Montréal, le 3 janvier 1992

77627-6-2

Le requérant,
DANTE PANNI

Étienne Toutant

Prenez avis que Étienne Toutant, domiciliée au 103, boulevard Renard Est, Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éliane Toutant.

Saint-Georges-de-Beauce, le 8 janvier 1992

77721-6-2

Le procureur de la requérante,
MANON TOUSIGNANT, notaire

Ève Lessard

Prenez avis que Ève Lessard, domiciliée au 505, rue Lavigneur, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ève Février.

Québec, le 7 janvier 1992

77595-5-2

Les procureurs de la requérante,
PROULX MARQUIS & ROY

Harvir Kaur Singh

Prenez avis que Harvir Kaur Singh, domicilié au 2309, rue Gervais, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harvir Kaur Kalirai.

LaSalle, le 17 janvier 1992

77571-5-2

Le procureur du requérant,
ISABELLE PAUL-HUS, notaire

Huguette Hébert

Prenez avis que Huguette Hébert, domiciliée au 1639, boulevard Père-Lelièvre, Duberger, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Muguette Hébert.

Québec, le 13 janvier 1992

77504-5-2

La requérante,
HUGUETTE HÉBERT

Isabelle Rosa

Prenez avis que Isabelle Rosa, domiciliée au 872, place Beloeil, appartement 1, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Naud.

Sainte-Foy, le 14 janvier 1992

77503-5-2

La requérante,
ISABELLE ROSA

Jean-François Picard-Sills

Prenez avis que Jean-François Picard-Sills, domicilié au 1745, Chemin des Patriotes N., Mont-Saint-Hilaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-François Sills.

Mont-Saint-Hilaire, le 21 janvier 1992

77644-6-2

Le requérant,
JEAN-FRANÇOIS PICARD-SILLS

Jelal Belhassen

Prenez avis que Jelal Belhassen, domicilié au 3515, Préfontaine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeff Jelal Belhassen.

Montréal, le 27 janvier 1992

77739-6-2

Le requérant,
JELAL BELHASSEN

Joseph Clairemont Gaston Daigle

Prenez avis que Joseph Clairemont Gaston Daigle, domicilié au 3808, avenue Carejas, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Clermont Gaston Daigle.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Charlesbourg, le 24 janvier 1992

77681-6-2

Le requérant,
JOSEPH CLAIREMONT GASTON DAIGLE

Joseph Louis Gérard Côté

Prenez avis que Joseph Louis Gérard Côté, domicilié au 2231, avenue des Tours, appartement 5, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Louis Gérard Côté.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Québec, le 24 janvier 1992

77658-6-2

Les procureurs du requérant,
BERGERON, LEMAY & BROCHU

Joseph Marcel Édouard Rocheleau dit Russell

Prenez avis que Joseph Marcel Édouard Rocheleau dit Russell, domicilié au 2586, route 132, Saint-Anicet, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marcel Édouard Russell.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont ses filles Louise Bonnie et Jesseca Tamy, toutes deux domiciliées à la même adresse que le requérant.

Huntingdon, le 20 janvier 1992

77598-5-2

Le procureur du requérant,
DOLORÈS PILON, notaire

Louison Tousignant

Prenez avis que Louison Tousignant, domicilié au 2605, boulevard du Carmel, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louis Tousignant.

Saint-Georges de Beauce, le 8 janvier 1992

77722-6-2

Le procureur du requérant,
MANON TOUSIGNANT, notaire

Lynda Champoux

Prenez avis que Lynda Champoux, domiciliée au 124, rue Wolfe, Bromont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Reine, Lynda, Renée Champoux.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Bromont, le 20 janvier 1992

77735-6-2

La requérante,
LYNDA CHAMPOUX

Marie Armande Isabelle Lambert

Prenez avis que Marie Armande Isabelle Lambert, domiciliée au 702, avenue Létourneau, Amos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Armande Isabelle Ebacher.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Amos, le 23 janvier 1992

77662-6-2

La requérante,
MARIE ARMANDE ISABELLE LAMBERT

Marie Mariette Rosalia Dufour Leducq

Prenez avis que Marie Mariette Rosalia Dufour Leducq, domiciliée au 214, Calixa-Lavallée, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Mariette Rose Dufour Leducq.

Boucherville, le 22 janvier 1992

77661-6-2

La requérante,
MARIE MARIETTE ROSALIA DUFOUR LEDUCQ

Marie Murielle Yolande Trudel

Prenez avis que Marie Murielle Yolande Trudel, domiciliée au 919, 4^e Avenue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Murielle Yolande Dufour.

Québec, le 22 janvier 1992

77640-6-2

Les procureurs de la requérante,
PICARD, MARINEAU & ASSELIN

My Hanh Huynh

Prenez avis que My Hanh Huynh, domicilié au 17324, Brunswick, Kirkland, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de David Qui Hung Huynh.

Montréal, le 22 janvier 1992

77639-6-2

Le procureur du requérant,
MY TRAM DUONG, *avocate*

Nancy Thorm

Prenez avis que Nancy Thorm, domiciliée au 8510, place Aldéric-Beaulac, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nancy Thorn.

Montréal, le 10 janvier 1992

77505-5-2

La requérante,
NANCY THORM

Nathalie Bélanger

Prenez avis que Nathalie Bélanger, domiciliée au 290, Des Saules, Saint-Constant, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thalie Bélanger.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Longueuil, le 17 janvier 1992

77620-6-2

Le procureur de la requérante,
CAROLLE FALLU, *avocate*

Nicholas Brian Aboud

Prenez avis que Nicholas Brian Aboud, domicilié au 4557, Sherbrooke Ouest, appartement 203, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brian Ibrahim Aboud.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Westmount, le 16 janvier 1992

77542-5-2

Le requérant,
BRIAN ABOUD

Penelope Wynn Folland-Fraser

Prenez avis que Penelope Wynn Folland-Fraser, domiciliée au 712, rue Victoria, Baie-d'Urfé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Penelope Wynn Fraser.

Montréal, le 17 janvier 1992

77586-5-2

Le procureur de la requérante,
LARRY R. KANEMY, *avocat*

Robert Desfosses, René Desfosses, Carole Desfosses, André Desfoss et Yves Defosse

Prenez avis que Robert Desfosses, domicilié au 475, rue Laporte appartement 101, Trois-Rivières-Ouest, province de Québec, René Desfosses, domicilié au 475, rue Laporte appartement 101, Trois-

Rivières-Ouest, province de Québec, Carole Desfosses, domiciliée au 5150, rue Notre-Dame, appartement 102, Trois-Rivières, province de Québec, André Desfoss, domicilié au 525, 1^{re} Rue, Shawinigan, province de Québec, Yves Defosse, domicilié au 42, rue Saint-Louis, appartement 5, Trois-Rivières, province de Québec, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de : Robert Defoss, René Defoss, Carole Defoss, André Defoss, Yves Defoss.

Trois-Rivières-Ouest, le 20 janvier 1992

77597-5-2

Les procureurs des requérants,
GABIAS & BOUDREAU

Sajan Jose Sebastian

Prenez avis que Sajan Jose Sebastian, domicilié au 103, rue Lisbonne, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Sam Sebastian.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Saint-Laurent, le 8 janvier 1992

77687-6-2

Le procureur du requérant,
JEAN-MARC GOHIER, *notaire*

Shelly Annie Myers

Prenez avis que Shelly Annie Myers aussi connue sous les noms de Shelly Leroux et Shelly Wood, domiciliée au 750, rue des Mertes, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Shelly Annie Wood.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est l'enfant à naître, résultant du mariage de la requérante à monsieur Alain Jammot.

Longueuil, le 20 janvier 1992

77741

Le procureur de la requérante,
DANIEL GAREAU, *notaire*

Thuy Hue Tran

Prenez avis que Thuy Hue Tran, domiciliée au 6650, Darlington, appartement 309, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphanie Tran.

Montréal, le 14 janvier 1992

77525-5-2

Le procureur de la requérante,
MY TRAM DUONG, *avocate*

Compagnies (Partie I-A) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2869-4420 2869-4420 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Roberval
2869-8488 2869-8488 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Québec
2869-8504 2869-8504 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Québec
2869-8512 2869-8512 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Québec
2869-8520 2869-8520 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Québec
2869-8553 2869-8553 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Québec
2869-9205 2869-9205 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Québec
2869-9221 2869-9221 QUÉBEC INC.	1991 12 18	Saint-François
2869-9262 2869-9262 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Hull
2869-9288 2869-9288 QUÉBEC INC.	1991 01 13	Québec
2869-9296 2869-9296 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Hull
2869-9304 2869-9304 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Trois-Rivières
2944-4569 2944-4569 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Trois-Rivières
2944-4692 2944-4692 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Terrebonne
2944-4700 2944-4700 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Montmagny
2944-4718 2944-4718 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Montmagny
2944-4726 2944-4726 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2944-4734 2944-4734 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Saint-François
2944-4742 2944-4742 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Saint-François
2944-4759 2944-4759 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Montréal
2944-4767 2944-4767 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Drummond
2944-4775 2944-4775 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Drummond
2944-4783 2944-4783 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Iberville
2944-4791 2944-4791 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Baie-Comeau
2944-4809 2944-4809 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Québec
2944-4833 2944-4833 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Québec
2944-4841 2944-4841 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Bedford
2944-4858 2944-4858 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Hull
2944-4866 2944-4866 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Chicoutimi
2944-4874 2944-4874 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Abitibi
2944-4882 2944-4882 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Abitibi
2944-4890 2944-4890 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Arthabaska
2944-4908 2944-4908 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Arthabaska
2944-4916 2944-4916 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Arthabaska
2944-4924 2944-4924 QUÉBEC INC.	1991 12 27	Montréal
2944-4932 2944-4932 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Québec
2944-4957 2944-4957 QUÉBEC INC.	1992 01 06	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2944-4973 2944-4973 QUÉBEC INC.	1992 01 08	Frontenac
2944-4981 2944-4981 QUÉBEC INC.	1992 01 06	Saint-François
2944-6051 2944-6051 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Québec
2944-6085 2944-6085 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Joliette
2944-6093 2944-6093 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Québec
2944-6101 2944-6101 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Alma
2944-6119 2944-6119 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Joliette
2944-6127 2944-6127 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Joliette
2944-6135 2944-6135 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Saint-François
2944-6143 2944-6143 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Drummond
2944-6150 2944-6150 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Beauharnois
2944-6168 2944-6168 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Alma
2944-6176 2944-6176 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Québec
2944-6184 2944-6184 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Québec
2944-6192 2944-6192 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Beauharnois
2944-6200 2944-6200 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Beauharnois
2944-6218 2944-6218 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Saint-Hyacinthe
2944-6226 2944-6226 QUÉBEC INC.	1992 01 03	Saint-Hyacinthe
2944-6234 2944-6234 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Québec
2944-6291 2944-6291 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2944-6309 2944-6309 QUÉBEC INC.	1992 01 17	Chicoutimi
2944-6358 2944-6358 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Trois-Rivières
2944-6366 2944-6366 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Trois-Rivières
2944-6531 2944-6531 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Québec
2944-6564 2944-6564 QUÉBEC INC.	1992 01 17	Montréal
2944-6572 2944-6572 QUÉBEC INC.	1992 01 17	Montréal
2944-7729 2944-7729 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Laval
2944-7737 2944-7737 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Rimouski
2944-7745 2944-7745 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Rimouski
2944-7752 2944-7752 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Arthabaska
2944-7760 2944-7760 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Arthabaska
2944-7778 2944-7778 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Arthabaska
2944-7786 2944-7786 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Arthabaska
2944-7794 2944-7794 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Arthabaska
2944-7802 2944-7802 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Arthabaska
2944-7810 2944-7810 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Québec
2944-7828 2944-7828 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Chicoutimi
2944-7844 2944-7844 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Rimouski
2944-7851 2944-7851 QUÉBEC INC.	1992 01 09	Abitibi
2944-7869 2944-7869 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2944-7885 2944-7885 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Chicoutimi
2944-7893 2944-7893 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Chicoutimi
2944-7901 2944-7901 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Saint-François
2944-9006 2944-9006 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Québec
2944-9022 2944-9022 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Québec
2944-9030 2944-9030 QUÉBEC INC.	1992 01 17	Québec
2944-9055 2944-9055 QUÉBEC INC.	1992 01 17	Québec
2944-9097 2944-9097 QUÉBEC INC.	1992 01 17	Québec
2947-0259 2947-0259 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Laval
2947-0283 2947-0283 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Richelieu
2947-0291 2947-0291 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Saint-Hyacinthe
2947-0424 2947-0424 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal
2947-0473 2947-0473 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Longueuil
2947-0499 2947-0499 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal
2947-0523 2947-0523 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Longueuil
2947-0556 2947-0556 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Saint-Hyacinthe
2947-0564 2947-0564 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Montréal
2947-0606 2947-0606 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Saint-Maurice
2947-0614 2947-0614 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-0622 2947-0622 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2947-0655 2947-0655 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-0663 2947-0663 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-0671 2947-0671 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-0689 2947-0689 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-0846 2947-0846 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Longueuil
2947-0861 2947-0861 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Labelle
2947-0952 2947-0952 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal
2947-0960 2947-0960 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal
2947-0986 2947-0986 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal
2947-1000 2947-1000 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Labelle
2947-1034 2947-1034 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Iberville
2947-1059 2947-1059 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Laval
2947-1075 2947-1075 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1083 2947-1083 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1091 2947-1091 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1125 2947-1125 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Terrebonne
2947-1141 2947-1141 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Abitibi
2947-1158 2947-1158 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1166 2947-1166 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Laval
2947-1208 2947-1208 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2947-1216 2947-1216 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal
2947-1257 2947-1257 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-1265 2947-1265 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-1273 2947-1273 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Longueuil
2947-1281 2947-1281 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Longueuil
2947-1349 2947-1349 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Laval
2947-1505 2947-1505 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Beauharnois
2947-1554 2947-1554 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Longueuil
2947-1562 2947-1562 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1661 2947-1661 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Joliette
2947-1703 2947-1703 QUÉBEC INC.	1992 01 13	Joliette
2947-1745 2947-1745 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Terrebonne
2947-1752 2947-1752 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Longueuil
2947-1778 2947-1778 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-1810 2947-1810 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Pontiac
2947-1851 2947-1851 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Montréal
2947-1869 2947-1869 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Chicoutimi
2947-1885 2947-1885 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Montréal
2947-1976 2947-1976 QUÉBEC INC.	1992 01 14	Montréal
2947-2008 2947-2008 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2947-2016 2947-2016 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Montréal
2947-2057 2947-2057 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Beauharnois
2947-2065 2947-2065 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Longueuil
2947-2099 2947-2099 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Terrebonne
2947-2115 2947-2115 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Joliette
2947-2123 2947-2123 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Richelieu
2947-2131 2947-2131 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Longueuil
2947-2149 2947-2149 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Montréal
2947-2156 2947-2156 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Montréal
2947-2164 2947-2164 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Longueuil
2947-2172 2947-2172 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Saint-Hyacinthe
2947-2180 2947-2180 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Saint-Hyacinthe
2947-2198 2947-2198 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Terrebonne
2947-2206 2947-2206 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Terrebonne
2947-2214 2947-2214 QUÉBEC INC.	1992 01 16	Rouyn-Noranda
2947-2305 2947-2305 QUÉBEC INC.	1992 01 15	Beauharnois
2869-8470 ADMINISTRATION CENTRE-VILLE INC.	1992 01 15	Québec
2947-0267 AESL INSTRUMENTATION INC.	1992 01 13	Montréal
2944-4965 LES AGENCES DE VENTE GEMBEK INC.	1992 01 15	Québec
2944-6275 ALCIDE ET GUY LEBLANC INC.	1992 01 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2944-7877 ALMOBLAST INC.	1992 01 09	Saint-Maurice
2947-0432 ASSOCIATION DES CONSULTANTS AUTONOMES DU QUÉBEC INC.	1992 01 10	Longueuil
2944-4676 AUTOMOBILE PIERRE PAQUIN INC.	1992 01 13	Québec
2944-6325 AUTOMOBILES F.M.C. INC.	1992 01 17	Laval
2947-1737 AVIATION JEANS INC.	1992 01 14	Montréal
2947-1935 BEL-GO INSTALLATIONS INC.	1992 01 14	Joliette
2947-0580 BLAIR ET ROME INC.	1992 01 14	Montréal
2947-0481 LA BOUCHERIE BOUCHÉE D'OR INC.	1992 01 10	Drummond
2947-2107 LES CARROSSERIES MARQUETTE INC.	1992 01 15	Montréal
2947-1992 CENTRE DE PNEUS ET D'ALIGNEMENT RIMARK INC.	1992 01 14	Saint-François
2944-7646 CENTRE DU CAMION COOKSHIRE INC.	1992 01 13	Saint-François
2944-6077 CENTRE DU CAMION STE-FOY INC.	1992 01 14	Québec
2944-6028 COMPTABILITÉ INFO-MARTIN INC.	1991 12 30	Baie-Comeau
2947-1414 COMPTOIR AGRICOLE ST-ANDRÉ INC.	1992 01 13	Terrebonne
2947-1067 CONCEPT RICHARD MARTIN INC.	1992 01 13	Montréal
2869-9163 CONSTRUCTION A.J.I. INC.	1991 12 23	Québec
2869-9270 CONSTRUCTION BERNARD THIVIERGE INC.	1992 01 10	Québec
2944-4817 CONSTRUCTION C. MERCIER INC.	1992 01 13	Québec
2944-6283 CONSTRUCTION FENPRO INC.	1992 01 14	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2947-1729 LES CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER INC.	1992 01 13	Rimouski
2869-9213 CONSTRUCTIONS N. RUEL INC.	1991 12 23	Québec
2947-1448 COUVREURS B.F. INC.	1992 01 13	Longueuil
2869-9171 DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE P.L.F. INC.	1991 12 23	Baie-Comeau
2947-1638 DEXT DÉCOR INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1612 DISQUES OR W. WOOLF INC.	1992 01 13	Longueuil
2947-1323 DISTRIBUTION MEDIATEL INC.	1992 01 15	Montréal
2947-0978 DUFRESNE IMMOBILIER LTÉE	1992 01 10	Montréal
2947-1182 LES ÉDITIONS BRÉHAULT INC.	1992 01 10	Longueuil
2947-0549 ÉNERGIE DE LUMIÈRE INC.	1992 01 13	Saint-Hyacinthe
2944-4940 ENTREPRISE MÉBEC INC.	1992 01 15	Québec
2947-1539 ENTREPRISES BENOIT TANGUAY INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1588 ENTREPRISES CAROLE ZANTH INC.	1992 01 13	Terrebonne
2869-4453 LES ENTREPRISES DENYVON INC.	1991 12 30	Saint-Maurice
2947-1521 ENTREPRISES DIANE MARTIN INC.	1992 01 13	Laval
2947-1307 LES ENTREPRISES G. KHOURY INC.	1992 01 14	Montréal
2947-1547 ENTREPRISES MADELEINE BEAUCHAMP INC.	1992 01 13	Terrebonne
2947-1570 ENTREPRISES MIREILLE ZANTH INC.	1992 01 13	Saint-Hyacinthe
2947-0275 LES ENTREPRISES NORMAND PAYETTE INC.	1992 01 13	Terrebonne
2869-4404 LES ENTREPRISES N.Y. L'ÉCUYER INC.	1991 12 23	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2947-0911 LES ENTREPRISES S.B. QUINTAL INC.	1992 01 10	Labelle
2947-0648 EUROPE — CONSTRUCTIONS, DÉMOLITIONS & PAYSAGEMENT INC.	1992 01 14	Montréal
2947-1513 LES EXPLOITATIONS ARCHAMBAULT INC.	1992 01 13	Joliette
2947-1174 EXPRESS MOTO INC.	1992 01 10	Longueuil
2944-6010 FERME CHAMPLEVER INC.	1991 12 30	Rimouski
2944-7927 FERME JEAN LEMIEUX INC.	1992 01 10	Arthabaska
2869-9189 FERME JULIVAL INC.	1991 12 23	Rimouski
2944-6002 FERME LEMIRET INC.	1991 12 27	Richelieu
2944-7919 FERME LÉONARD GAGNÉ ET FILS INC.	1992 01 10	Rimouski
2947-0630 LES FERMES GILLES ROY & FILS LTÉE	1992 01 14	Beauharnois
2944-4536 GALERIE LE BARON DU PORT ART & ARTISANAT INC.	1991 12 27	Montréal
2869-4461 GARAGE JACQUES CYR INC.	1991 12 30	Kamouraska
2947-2081 GARAGE RENÉ QUEVILLON INC.	1992 01 15	Labelle
2869-4438 GARAGE V.S. CRÊTE INC.	1991 12 30	Beauharnois
2944-6036 GÉNIVIT EXPERTS LTÉE	1991 12 30	Rimouski
2947-1463 GESTION 215 ST-GEORGES INC.	1992 01 14	Beauce
2947-0887 GESTION ACPA INC.	1992 01 10	Bedford
2944-5707 GESTION A.M.L. LAFOND INC.	1991 12 20	Joliette
2944-6069 GESTION BANVILLE SOUCY INC.	1992 01 14	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2947-0697 GESTION B. PANNESE INC.	1992 01 15	Joliette
2944-5715 GESTION B.H. HÉTU INC.	1991 12 20	Joliette
2944-4999 GESTION C.F. (QUÉBEC) INC.	1992 01 16	Québec
2944-5699 GESTION C.S. VIAU INC.	1991 12 20	Joliette
2947-0879 GESTION DE CHANTIERS A.B. INC.	1992 01 10	Saint-Hyacinthe
2947-1133 GESTION DINO GRANDMONT INC.	1992 01 10	Montréal
2947-1240 GESTION D.E.C. INC.	1992 01 13	Québec
2947-1836 GESTION F.G.G. INC.	1992 01 15	Chicoutimi
2944-5681 GESTION F.H. HÉTU INC.	1991 12 20	Joliette
2947-1190 GESTION GILDAN INC.	1992 01 13	Beauharnois
2944-5731 GESTION JACQUES LAURIN INC.	1991 12 20	Joliette
2944-5723 GESTION J.G.H. HÉTU INC.	1991 12 20	Joliette
2944-5665 GESTION LOUFRAPA INC.	1991 12 20	Joliette
2944-4825 GESTION L.E.R. INC.	1992 01 13	Beauce
2947-0457 GESTION MARCO TURGEON INC.	1992 01 10	Rouyn-Noranda
2869-9239 GESTION NIRLIQ INC.	1992 01 08	Québec
2944-5673 GESTION PIERRE BRABANT INC.	1991 12 20	Joliette
2947-1653 GESTION PRÉSCOLAIRE D.S.M. INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1927 GESTION REANE INC.	1992 01 14	Iberville
2947-0994 GESTION RICHARD GRANDMONT INC.	1992 01 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2947-1430 GESTION RICHARD LAROSE INC.	1992 01 13	Saint-François
2947-2040 GESTION RIDEAU INC.	1992 01 15	Longueuil
2947-0465 GESTION SCOTT & FILLE INC.	1992 01 10	Montréal
2869-4479 GESTIONS MARIO GAGNÉ INC.	1992 01 01	Joliette
2944-4577 LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ J.T.D. INC.	1991 12 27	Québec
2947-1018 GLISSIÈRES TRANS-QUÉBEC (1992) INC.	1992 01 13	Longueuil
2869-9197 GRAVTECH INC.	1991 12 23	Richelieu
2947-0895 LES GRILLADES DU PARC INC.	1992 01 10	Joliette
2947-0390 GROUPE AXIAL INC.	1992 01 10	Longueuil
2869-4487 LE GROUPE COLORADO INC.	1991 12 30	Saint-Maurice
2869-8579 GROUPE P.C.C. INC.	1992 01 17	Frontenac
2947-1455 GROUPE RÉSEAU D'INTERVENTION PROFESSIONNELLE (GRIP) INC.	1992 01 10	Québec
2944-6259 LE GROUPE SUMAPIER INC.	1992 01 15	Québec
2947-1984 LE GUIDE PARCOURS ARTS VISUELS INC.	1992 01 15	Montréal
2869-4446 IMMEUBLE 2334 INC.	1991 12 30	Arthabaska
2947-1828 LES IMMEUBLES CARILLON INC.	1992 01 15	Beauharnois
2947-0598 LES IMMEUBLES LOUIS GAGNON INC.	1992 01 14	Laval
2947-2032 IMMEUBLES RIFOR INC.	1992 01 15	Montréal
2947-1232 IMMO-SITE INC.	1992 01 13	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2947-0440 INFO PC PLUS INC.	1992 01 10	Longueuil
2944-6333 INFOTEL JP INC.	1992 01 16	Québec
2869-4495 INVESTIGATIONS TECHNIQUES DE QUÉBEC (1992) LTÉE	1992 01 01	Québec
2947-1620 INVESTISSEMENTS WINTO INC. WINTO INVESTMENTS INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1919 ISOLATION VENTILATION DUHAIME INC.	1992 01 14	Arthabaska
2947-0853 JOAILLIER KFOURY INC.	1992 01 10	Montréal
2947-0945 J.L.R. SIROTA INTERNATIONAL INC.	1992 01 10	Montréal
2947-1794 LAURENT HUNEAULT ÉLECTRIQUE INC.	1992 01 14	Terrebonne
2947-0382 LAVAGE DE VITRES ECONONET INC.	1992 01 10	Longueuil
2944-4684 LIBRAIRIE JE LIS INC.	1992 01 10	Québec
2947-1315 LIBRE SERVICE MICHÈLE ROY INC.	1992 01 15	Montréal
2944-5962 LOCATION DUMCO INC.	1992 01 07	Abitibi
2944-5756 LES LOGICIELS DE MARQUE INC.	1992 01 10	Québec
2947-1042 LYETTE BONIN INC.	1992 01 13	Iberville
2944-6556 MAÇONNERIE NOEL ET MARTEL INC.	1992 07 01	Québec
2946-9798 LA MAISON DE L'ANGLE INC.	1992 01 10	Joliette
2947-1646 MAISON MARTINDALE INC.	1992 01 13	Montréal
2947-0903 LA MAISON NICOLE LEVERT INC.	1992 01 10	Terrebonne
2944-6523 LA MAISON SOUS LE VENT INC.	1992 01 16	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2944-6549 MARCHÉ ST-NÉRÉE INC.	1992 01 09	Montmagny
2947-1224 MARTEL & FILS MATÉRIAUX LTÉE	1992 01 13	Richelieu
2947-1679 LES MÉTAUX A.M.C. INC.	1992 03 01	Laval
2944-9014 MÈTRE DÉCO INC.	1992 01 17	Québec
2947-2024 MINSK INTERNATIONAL MAISON DU DESIGN INC.	1992 01 15	Longueuil
2947-1802 MODE CLAUDINE CHOUINARD INC.	1992 01 15	Longueuil
2947-1950 LES MODES INTERCHANGEABLES INC. INTERCHANGEABLES FASHIONS WEAR INC.	1992 02 01	Longueuil
2947-1026 OPTION SPECT INC.	1992 01 13	Terrebonne
2947-1968 PAPETERIE DES MOULINS (1992) INC.	1992 01 14	Terrebonne
2944-4528 PAVAGE LYNX INC.	1992 01 13	Québec
2869-4412 PEINTURE D'AUTO 2000 INC.	1991 12 30	Beauce
2947-1596 LES PLACEMENTS GILLES PAQUETTE LTÉE	1992 01 13	Saint-Hyacinthe
2947-1687 LES PLACEMENTS RE-CO INC.	1992 01 14	Roberval
2947-1604 LES PLACEMENTS SERGE PAQUETTE LTÉE	1992 01 13	Saint-Hyacinthe
2947-1711 LES PLACEMENTS SYLVIC INC.	1992 01 13	Laval
2947-1943 LES PRODUITS CHIMIQUES BERTRAND, LUSSIER INC.	1992 01 14	Bedford
2947-0531 LES PRODUITS FORESTIERS HARGO INC. HARGO FOREST PRODUCTS INC.	1992 01 13	Terrebonne
2947-0572 PROMETOUR INC.	1992 01 13	Montréal
2947-1422 PUBLICITÉ MÉTROBUS INC.	1992 01 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2944-4551 LES PUIITS THIVIERGE ET BILODEAU INC.	1991 12 27	Frontenac
2947-1786 RESTAURANT L'OEUF EN NEUF INC.	1992 01 14	Terrebonne
2947-1844 REVÊTEMENTS SOLATOU INC.	1992 01 15	Terrebonne
2947-1877 SALADIÈRE A&J NG YING KIN INC.	1992 01 16	Montréal
2947-1760 SERVICE SANI-PROFESSIONNEL M.R. INC.	1992 01 14	Montréal
2947-1299 LES SERVICES D'ALIMENTATION GALLI INC.	1992 01 14	Hull
2944-6317 SERVICES D'EXPOSITION VIKING INC.	1992 01 17	Québec
2947-1901 LES SERVICES FINANCIERS CONTACT 21 INC. CONTACT 21 FINANCIAL SERVICES INC.	1992 01 14	Montréal
2947-0929 SERVICES FUNÉRAIRES DISTINCTION (RIVE SUD) INC.	1992 01 10	Longueuil
2947-0937 SERVICES FUNÉRAIRES DISTINCTION INC.	1992 01 10	Longueuil
2947-1695 SUPERMARCHÉ GUY CORRIVEAU INC.	1992 01 14	Abitibi
2944-4544 SUSPENSION MIREAULT ET FILS INC.	1991 12 27	Joliette
2947-1117 TABAGIE T.M.E. INC.	1992 01 15	Montréal
2947-2073 TAPIS PAGÉ INC.	1992 01 15	Saint-Maurice
2944-6267 TECHNIQUES D'AFFÛTAGE 2000 INC.	1992 01 15	Québec
2944-5947 TRANSPORT ANDRÉ PELCHAT INC.	1992 01 07	Roberval
2944-6580 TRANSPORT CASTEL INC.	1992 01 17	Saint-Hyacinthe
2944-5954 TRANSPORT YODI INC.	1992 01 07	Arthabaska

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1472-3936 LES ATELIERS DE RÉNOVATION R.P. LTÉE	1976 12 16	1991 12 23	
1178-9252 BELVÉDÈRE CONSTRUCTION INC.	1964 04 10	1991 12 27	
1461-9761 CENTRE DU SILENCIEUX M.G. INC.	1975 09 16	1991 12 27	
1368-2919 COMMUNICATIONS GILLES ÉLIE INC.	1974 05 16	1991 12 23	
1366-9858 CONSTRUCTION LÉONARD ET FRÈRES LTÉE	1975 09 18	1991 12 30	CONSTRUCTION LÉONARD & FRÈRE LTÉE
1368-2448 CORPORATION D'IMMEUBLES MODÈLE	1974 05 14	1991 12 27	
1159-9172 COULOMBE & FILS INC.	1955 05 13	1991 12 27	LES PÉTROLES COULOMBE & FILS INC.
1371-3409 COUVRE-PLANCHER PERREAULT INC.	1975 02 14	1991 12 27	
1322-8374 DEGIOANNI INC.	1965 01 19	1991 12 30	
1333-1871 DISTRIBUTEURS DE FILM PARIS INC.	1972 09 14	1991 12 27	
1364-5692 DONOHUE ST-FÉLICIEN INC.	1975 07 11	1991 12 30	
1361-1587 ÉCLAIRAGE MODERNE SARAN INC.	1975 02 25	1991 12 27	
1625-9996 LES ÉDITIONS RIGAUD INC.	1978 05 01	1991 12 16	
1367-3439 ÉLECTRO-MÉCANIQUE MÉTROPOLE INC.	1974 02 25	1991 12 27	
1509-0855 LES FERMES LABERGE INC.	1977 11 28	1991 12 23	
1631-4213 GARAGE DES PROMENADES INC.	1978 11 16	1991 12 27	
1110-9907 LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE EFKAY LTÉE	1965 02 03	1991 12 27	
1150-8991 JEAN-MARIE VINCENT LTÉE	1969 05 05	1991 12 30	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1625-0789 JEAN-ROCK DODIER INC.	1978 04 04	1991 12 27	
1320-4367 KERAL LTÉE	1971 06 16	1992 01 17	
1142-2417 LEDAIR INC.	1965 04 02	1991 12 16	
1636-6486 LIONEL ROUSSEAU INC.	1979 05 31	1991 12 30	
1122-0142 MACHINES À COUDRE INDUSTRIELLES EREZ LTÉE	1968 12 09	1992 01 09	
1362-7930 MEUNERIE MOBILE FORTIN & FRÈRES LTÉE	1975 04 08	1992 01 10	
1117-0743 PACO CORP.	1960 07 05	1991 12 27	
1502-0415 LES PRODUCTIONS SERGE BÉLAIR INC.	1976 02 09	1991 12 27	
1641-2983 RÉFRIGÉRATION L'HEUREUX INC.	1980 02 01	1992 01 10	
1272-0249 ROGER LÉGER INC.	1969 08 19	1991 12 27	
1510-1413 SERVICE DE BUANDERIE PYRAMIDE INC.	1978 01 16	1992 01 01	
1468-8568 TOURBIÈRE DU PORT-PIC INC.	1976 08 02	1991 12 23	
1270-4243 USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.	1967 01 17	1991 12 30	

3445

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2944-5558 2944-5558 QUÉBEC INC.	LE GROUPE LAUZON INC. 2436-3301 QUÉBEC INC.	1991 12 30	Montréal
2944-5830 2944-5830 QUÉBEC INC.	2739-7785 QUÉBEC INC. LES HALLES VALIN INC.	1991 12 27	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2944-5848 2944-5848 QUÉBEC INC.	AUTO GIBRALTAR (1981) INC. 2165-8315 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Longueuil
2944-6044 2944-6044 QUÉBEC INC.	2946-7636 QUÉBEC INC. 2533-6942 QUÉBEC INC.	1992 01 10	Montréal
2944-7349 2944-7349 QUÉBEC INC.	2945-1200 QUÉBEC INC. J.R. LEMIRE INC.	1992 01 01	Trois-Rivières
2944-7273 AMEXFOR INC.	AMEXFOR INC. 2531-8791 QUÉBEC INC.	1991 12 31	Abitibi
2944-5590 ASSURANCES C. LABRECQUE & FILS INC.	ASSURANCES C. LABRECQUE & FILS INC. GESTION C.L.F. LABRECQUE INC.	1991 12 31	Saint-François
2944-7638 LES ASSURANCES JEAN VÉZINA INC.	LES ASSURANCES JEAN VÉZINA INC. VÉZINA, GENDRON, SANSFAÇON, AUBRY & ASSOCIÉS INC.	1992 01 01	Laval
2944-5921 CENTRE DE GÉRIATRIE DE LAVAL INC. LAVAL GERIATRICS CENTER INC.	ENTREPRISE DE GESTION MATHUSALEM INC. CENTRE DE GÉRIATRIE DE LAVAL INC.	1991 12 30	Montréal
2944-5806 CLUB DU TREMBLANT (1985) INC. TREMBLANT CLUB (1985) INC.	CLUB DU TREMBLANT (1985) INC. DÉVELOPPEMENT DU LAC TREMBLANT INC. LE PINOTEAU VILLAGE INC.	1992 01 01	Terrebonne
2944-5533 COMMUNICATION SERVICES (C.S.) INC.	COMMUNICATION SERVICES (C.S.) INC. RADIOTECH INC.	1991 12 31	Saint-François
2944-7323 DOMAINE DE L'ÎLE MARINE INC. MARINE ISLAND ESTATES INC.	DOMAINE DE L'ÎLE MARINE LTÉE DÉVELOPPEMENT DORLAC INC.	1991 12 31	Montréal
2944-7281 ÉLECTRO-MAG LTÉE	GESTION MAJEANCOIS LTÉE ÉLECTRO-MAG LTÉE	1992 01 01	Montréal
2944-7307 LES ENTREPRISES PEXCI INC.	LES ENTREPRISES MIKLO INC. LES ENTREPRISES PEXCI INC.	1991 12 30	Rouyn-Noranda
2944-7620 LES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS I.B.S. DE VAL D'OR INC.	LES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS I.B.S. DE VAL D'OR INC. GESTION FERNAND LAROCQUE INC.	1992 01 01	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	Districet judiciaire
2944-5863 LES FORGES JACQUES PEDNEAULT INC.	LES FORGES JACQUES PEDNEAULT INC. LES ENTREPRISES PRODSPEC INC.	1992 01 01	Chicoutimi
2944-7661 GEMEX (GRANBY) INC.	2946-6620 QUÉBEC INC. GEMEX (GRANBY) INC. GESTION ERNEST AUTHIER INC.	1992 01 01	Bedford
2944-7695 GESTION JEAN-GUY MORIN INC.	LES PNEUS J.G. MORIN INC. GESTIONS JEAN-GUY MORIN INC.	1992 01 01	Beauce
2944-7711 GESTION LA CORBEILLE INC.	GESTION LA CORBEILLE INC. GESTION L'ANTIDOTE INC. GÉRARD DUFRESNE INC.	1992 01 01	Saint-Maurice
2944-5889 GESTION LUC MÉNARD INC.	GESTION LUC MÉNARD INC. 2549-2869 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Saint-Hyacinthe
2944-5871 GESTION RO-BEL INC.	GESTION RO-BEL INC. NETTOYEUR LE BARON (ESTRIE) LTÉE	1992 01 01	Saint-François
2944-7315 GROUPE COLLÈGE LASALLE INC. LASALLE COLLEGE GROUP INC.	GROUPE COLLÈGE LASALLE INC. 2732-4706 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Montréal
2944-5525 GROUPE CONSEIL T P L INC.	LE GROUPE CONSEIL T P L INC. 2848-7098 QUÉBEC INC.	1991 12 31	Montréal
2944-5897 GROUPE DERAGON INC.	GROUPE DERAGON INC. 2845-6754 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Montréal
2944-5905 GROUPE VÉZINA & ASSOCIÉS LTÉE	LE GROUPE VÉZINA & ASSOCIÉS LTÉE VÉZINA, PROULX, JOLIVET, BINETTE & ASSOCIÉS INC.	1992 01 01	Laval
2944-5814 HAMA INC.	HAMA INC. 2168-5573 QUÉBEC INC.	1991 12 31	Drummond
2944-5780 HUBERT ROBERGE INC.	HUBERT ROBERGE INC. FOURRURES J.E. GANGEAU LTÉE	1991 12 31	Frontenac
2944-7331 H. FONTAINE LTÉE	H. FONTAINE LTÉE 2149-3531 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Saint-François
2944-5822 LES IMMEUBLES 324 INC.	LES IMMEUBLES 330 INC. LES IMMEUBLES 324 INC.	1992 01 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2944-5772 IMMEUBLES D.J.M.S. INC.	CONSTRUCTION D. DUBREUIL & FILS LTÉE IMMEUBLES D.J.M.S. INC.	1992 01 01	Laval
2944-7687 LES INDUSTRIES AVICOLES DE BEDFORD LTÉE	FERME LA POULE HARDIE INC. LES INDUSTRIES AVICOLES DE BEDFORD LIMITÉE	1992 01 01	Trois-Rivières
2944-7653 INVESTISSEMENTS NORMANDIE INC.	INVESTISSEMENTS NORMANDIE INC. LES IMMEUBLES MERCEDES LTÉE	1991 12 31	Laval
2944-5624 JICÉ AUTOMATION INC.	JICÉ AUTOMATION INC. CENTRE D'AUTOMATION LAVAL INC.	1991 12 31	Joliette
2944-7257 J.A. GIGUÈRE & FILS LTÉE	J.A. GIGUÈRE & FILS LTÉE GESTION MARTIAL GIGUÈRE INC.	1992 01 01	Trois-Rivières
2944-5988 KOMDUROC LTÉE	KOMDUROC LTÉE 2646-0428 QUÉBEC INC.	1992 01 07	Chicoutimi
2944-5855 MANAC INC.	2628-2723 QUÉBEC INC. MANAC INC. 2552-7458 QUÉBEC INC.	1991 12 31	Beauce
2944-5491 MENUISERIE CHIBOUGAMAU INC.	LES PLACEMENTS S.A.J. CHIBOUGAMAU INC. MENUISERIE CHIBOUGAMAU INC.	1992 01 01	Abitibi
2944-5939 MULTISODAS INC.	MULTISODAS INC. MULTIFRANCHISES INC. 2740-5505 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Chicoutimi
2869-8009 OXYGÈNE RICHELIEU LTÉE	ACCESSOIRES DE SOUDURE RICHELIEU LTÉE BROUILLETTE OXYGÈNE LTÉE	1992 01 01	Longueuil
2944-5608 PELLETIER PONTIAC BUICK CADILLAC INC.	PELLETIER PONTIAC BUICK CADILLAC INC. 2332-5509 QUÉBEC INC. LES HALLES DU SPORT INC. 2869-6805 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Bedford
2944-7299 PHIL VANDEN ABEELE INC.	PHIL VANDEN ABEELE INC. 2529-3952 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2944-5616 PHILIP ENVIRONNEMENT (QUÉBEC) INC.	PHILIP ENVIRONNEMENT (QUÉBEC) INC. SERVICE CENTRAL DE RÉSERVOIRS INC.	1992 01 01	Montréal
2944-5517 PLACEMENTS MARCEL PANNETON INC.	MARCEL PANNETON LTÉE PLACEMENTS MARCEL PANNETON INC.	1992 01 01	Longueuil
2944-5996 PLACEMENTS MARCEL THIBAUT INC.	PLACEMENTS MARCEL THIBAUT INC. DÉVELOPPEMENT DU LAC BISON INC. 2735-4182 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Joliette
2944-5509 PLACEMENTS P.E.F. INC.	PLACEMENTS P.E.F. INC. PROFO INC.	1991 12 31	Beauharnois
2944-7265 ROGER AUTO ÉLECTRIQUE INC.	ROGER AUTO ÉLECTRIC INC. 2154-0414 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Roberval
2944-7679 SURPLUS DE MANUFACTURE PHILIPPE BOUCHARD & FILS INC.	SURPLUS DE MANUFACTURE PHILIPPE BOUCHARD & FILS INC. 2149-5155 QUÉBEC INC.	1992 01 01	Chicoutimi
2944-7612 S.P.R. SOCIÉTÉ DE PROMOTION DE RAPID-GRAFIC INC. S.P.R. RAPID-GRAFIC PROMOTIONS INC.	S.E.C.G. SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE CENTRES GRAPHIQUES INC. S.P.R. SOCIÉTÉ DE PROMOTION DE RAPID-GRAFIC INC. 2633-2742 QUÉBEC INC. PAUL ROUILLARD INC.	1992 01 01	Montréal
2944-5798 VARIÉTÉS DAIGLE LTÉE	VARIÉTÉS DAIGLE LTÉE BOUTIQUE LIGO INC.	1992 01 01	Montmagny
2944-7703 V. & M. GAUTHIER INC.	V. & M. GAUTHIER INC. GESTION MAUREL GAUTHIER INC.	1992 01 01	Rimouski
3446			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-4633 1864-4633 QUÉBEC INC.	1982 12 16	1991 12 27	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2313-5338 2313-5338 QUÉBEC INC.	1984 12 03	1991 12 27	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
2323-0832 2323-0832 QUÉBEC INC.	1985 06 26	1991 12 10	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 9
2324-5178 2324-5178 QUÉBEC INC.	1985 07 25	1992 01 08	du capital-actions
2324-8776 2324-8776 QUÉBEC INC.	1985 08 06	1991 12 23	de la dénomination sociale: CONCEPTION MODE RÉCIF INC.
2332-2597 2332-2597 QUÉBEC INC.	1985 12 17	1992 01 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
2528-8226 2528-8226 QUÉBEC INC.	1987 08 03	1991 12 23	de la dénomination sociale: GROUPE MODAPRO INC.
2528-9323 2528-9323 QUÉBEC INC.	1987 08 06	1991 12 27	du capital-actions
2539-8504 2539-8504 QUÉBEC INC.	1987 10 09	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2629-6236 2629-6236 QUÉBEC INC.	1988 10 21	1992 01 08	de la dénomination sociale: GESTION GROUND INC. GROUND MANAGEMENT INC.
2643-6451 2643-6451 QUÉBEC INC.	1989 04 26	1991 12 27	de la dénomination sociale: DÉBOSELAGE ABITIBI INC.
2738-3694 2738-3694 QUÉBEC INC.	1989 09 08	1991 12 27	de la dénomination sociale: MARC ST-ARNAUD & ASSOCIÉS INC.
2744-5956 2744-5956 QUÉBEC INC.	1989 12 06	1992 01 15	de la dénomination sociale: FINANCIÈRE ARCO (1992) INC.
2745-2515 2745-2515 QUÉBEC INC.	1989 12 18	1991 12 27	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2745-3562 2745-3562 QUÉBEC INC.	1989 12 19	1991 12 23	1) de la dénomination sociale: SERVICES D'ÉNERGIE INDECK DE HULL INC. INDECK ENERGY SERVICES OF HULL INC. 2) du district: Hull 3) du capital-actions
2746-7919 2746-7919 QUÉBEC INC.	1990 02 19	1991 12 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES VANO INC.
2749-6652 2749-6652 QUÉBEC INC.	1990 03 07	1992 01 08	de la dénomination sociale: ALIMENTS CAUSMEX INC. CAUSMEX FOODS INC.
2753-3074 2753-3074 QUÉBEC INC.	1990 04 10	1992 01 14	du district: Montréal
2753-7059 2753-7059 QUÉBEC INC.	1990 04 19	1991 12 27	du district: Terrebonne
2755-9848 2755-9848 QUÉBEC INC.	1990 05 01	1991 12 16	du district: Longueuil
2842-3044 2842-3044 QUÉBEC INC.	1990 08 31	1991 12 27	du district: Longueuil
2843-4843 2843-4843 QUÉBEC INC.	1990 11 08	1991 12 20	de la dénomination sociale: ÉLECTRO BEAUCE (1991) INC.
2844-5872 2844-5872 QUÉBEC INC.	1990 10 01	1991 11 25	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2847-9798 2847-9798 QUÉBEC INC.	1990 12 14	1991 12 16	du district: Longueuil
2850-0403 2850-0403 QUÉBEC INC.	1990 12 20	1992 01 14	du district: Québec
2852-7273 2852-7273 QUÉBEC INC.	1991 03 27	1992 01 17	de la dénomination sociale: FERMO PLASTIQUE INC.
2856-5869 2856-5869 QUÉBEC INC.	1991 05 02	1992 01 15	de la dénomination sociale: DELISLE MONUMENTS INC.
2857-8474 2857-8474 QUÉBEC INC.	1991 05 08	1991 12 27	de la dénomination sociale: L'INSTITUT PROFIL 2000 (1991) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2858-0405 2858-0405 QUÉBEC INC.	1991 05 14	1991 12 19	1) de la dénomination sociale : ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL FA-MEC M3D (1991) INC. 2) du district : Longueuil
2859-7524 2859-7524 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1991 12 30	1) de la dénomination sociale : GESTION ROBERT VEILLETTE INC. 2) du district : Abitibi
2859-7532 2859-7532 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1992 01 03	du district : Joliette
2860-6937 2860-6937 QUÉBEC INC.	1991 06 26	1991 12 30	de la dénomination sociale : MAXI-PROPRE PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS SANITAIRES INC.
2861-8916 2861-8916 QUÉBEC INC.	1991 07 11	1992 01 03	du capital-actions
2862-1134 2862-1134 QUÉBEC INC.	1991 07 17	1991 12 19	1) de la dénomination sociale : LES BIO-SYSTÈMES BIOSYS R & D INC. 2) du capital-actions
2862-1563 2862-1563 QUÉBEC INC.	1991 07 29	1991 12 30	de la dénomination sociale : SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ALGÈNE BIOTECHNOLOGIES INC.
2862-6240 2862-6240 QUÉBEC INC.	1991 08 02	1991 12 20	de la dénomination sociale : COMPAGNIE DE MARKETING LDI INC. LDI MARKETING COMPANY INC.
2862-6380 2862-6380 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1991 12 19	1) de la dénomination sociale : LES BIO-SYSTÈMES BIOSYS INC. 2) du capital-actions
2863-2750 2863-2750 QUÉBEC INC.	1991 08 23	1991 12 23	1) de la dénomination sociale : A. LIZOTTE (1991) INC. 2) du capital-actions
2863-3030 2863-3030 QUÉBEC INC.	1991 08 26	1991 12 30	de la dénomination sociale : GESTION M. DIONNE INC.
2863-5761 2863-5761 QUÉBEC INC.	1991 08 30	1992 01 08	du district : Saint-François

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2863-6991 2863-6991 QUÉBEC INC.	1991 09 05	1991 12 11	1) des restrictions à l'activité 2) des dispositions
2865-2824 2865-2824 QUÉBEC INC.	1991 10 04	1992 01 15	de la dénomination sociale: IMPRESSION L.D.V. STE-FOY (1992) INC.
2865-4929 2865-4929 QUÉBEC INC.	1991 10 18	1991 12 23	de la dénomination sociale: ALIMENTATION DE CHOIX INC.
2866-1320 2866-1320 QUÉBEC INC.	1991 09 26	1991 12 23	de la dénomination sociale: CHARCUTERIES DE LA MER (1991) INC.
2866-6519 2866-6519 QUÉBEC INC.	1991 10 15	1991 12 27	du district : Joliette
2866-7236 2866-7236 QUÉBEC INC.	1991 12 01	1991 12 27	du district : Longueuil
2866-7665 2866-7665 QUÉBEC INC.	1991 10 11	1991 12 19	de la dénomination sociale: IMPORT-EXPORT DE LUBRIFIANTS P. ET P. INC.
2867-0156 2867-0156 QUÉBEC INC.	1991 10 16	1991 12 23	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS DENIS MORISSETTE INC.
2867-6732 2867-6732 QUÉBEC INC.	1991 10 31	1992 01 03	du district : Longueuil
2867-6856 2867-6856 QUÉBEC INC.	1991 11 04	1991 12 18	de la dénomination sociale: CHAMPOUX, FROMENT ET ASSOCIÉS INC.
2867-8167 2867-8167 QUÉBEC INC.	1991 11 06	1992 01 03	de la dénomination sociale: PRESTIGE FORD MERCURY INC.
2868-5378 2868-5378 QUÉBEC INC.	1991 11 06	1991 12 27	de la dénomination sociale: CLUB VIDÉO ST-DAMASE INC.
2869-5310 2869-5310 QUÉBEC INC.	1991 12 09	1992 01 10	1) de la dénomination sociale: GESTION RENÉ RICARD INC. 2) du district : Saint-François
2869-9155 2869-9155 QUÉBEC INC.	1992 01 08	1992 01 13	de la dénomination sociale: DOMEXPORT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2945-4303 2945-4303 QUÉBEC INC.	1991 11 21	1992 01 13	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LOGISCO LTÉE
2945-5078 2945-5078 QUÉBEC INC.	1991 11 25	1992 01 14	de la dénomination sociale: MÉTAL POLE-LITE INC. POLE-LITE METAL INC.
2945-7298 2945-7298 QUÉBEC INC.	1991 12 04	1991 12 23	de la dénomination sociale: PIÈCES D'AUTO G.M.B. (1991) INC.
2945-9344 2945-9344 QUÉBEC INC.	1991 12 05	1991 12 20	du capital-actions
2630-7850 LES AGENCES STYL-EAU PRIVILÈGE INC.	1988 12 01	1991 12 30	de la dénomination sociale: STYLE & PAPIER INC. STYLE & PAPER INC.
1645-0777 ALUMINIUM J. CLÉMENT INC.	1980 06 03	1991 12 23	du capital-actions
1470-4688 AMBULANCES MÉGANTIC-FRONTENAC INC.	1976 09 28	1991 12 30	1) du district: Mégantic 2) du capital-actions
1852-5337 LES APPARTEMENTS M.G. INC.	1981 11 23	1991 12 27	du capital-actions
1326-1649 LES ASSURANCES BOYER, TESSIER ET TESSIER INC.	1966 03 11	1992 01 13	de la dénomination sociale: LES ASSURANCES BOYER, TESSIER ET ST-DENIS INC.
1645-5438 ASSURANCES FORTIN & GAGNON INC.	1980 06 19	1991 12 27	du capital-actions
2422-0840 ATELIER MÉCANIQUE DE L'EST R.G. INC.	1986 11 12	1991 12 23	de la dénomination sociale: FABRICATION R. G. INC.
1142-8166 A.T.L. AIR TUTEURS LTÉE	1966 02 18	1991 12 20	du capital-actions
2420-6286 BIBLAIRIE G.G.C. BELVÉDÈRE LTÉE	1986 10 03	1991 12 27	du capital-actions
2168-5243 BIBLAIRIE G.G.C. ESTRIE LTÉE	1984 04 06	1991 12 27	du capital-actions
1472-1740 BIBLAIRIE G.G.C. LTÉE	1976 12 10	1991 12 27	du capital-actions
2850-3720 BIBLAIRIE G.G.C. MINTO LTÉE	1991 01 07	1991 12 27	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1851-2145 BIBLAIRIE G.G.C. (1981) LTÉE	1981 10 08	1991 12 27	du capital-actions
2848-7817 BOVITEQ INC.	1990 12 28	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2316-3769 CAMPING CARROUSEL INC.	1985 02 04	1991 12 27	du capital-actions
2641-7493 CANTINE JACOLI INC.	1989 04 10	1991 12 27	du capital-actions
2627-5446 CENTRE DE SKI LE RELAIS (1988) INC.	1988 11 01	1992 01 14	du capital-actions
2842-9132 CENTRE MÉDICAL ANDRÉ VIGER INC.	1990 10 22	1992 01 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1367-6515 CHAMPOUX & ASSOCIÉS INC.	1974 04 04	1991 12 30	de la dénomination sociale: GESTION RENÉ CHAMPOUX INC.
1103-8122 CHEZ BÉATRICE ET FILS INC.	1968 05 06	1992 01 08	de la dénomination sociale: GESTIONS R.C.L. AMRO INC. R.C.L. AMRO HOLDINGS INC.
1281-1451 CIE DE PUBLICATION ALPHA INC.	1955 08 31	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2329-1065 COLLECTION CLO INC.	1985 10 21	1991 12 09	de la dénomination sociale: ARTSOIE/COLLECTION CLO INC.
2868-4413 LES CONNAISSEURS COURTIER INC.	1991 11 06	1992 01 16	de la dénomination sociale: DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE, LES CONNAISSEURS COURTIER INC.
1118-0775 CONSTRUCTEURS PAYSAGISTES DOMINION LTÉE	1963 03 22	1991 12 27	du capital-actions
2314-2540 CONSTRUCTION BOLDUC ET ROUILLARD INC.	1984 12 18	1992 01 01	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION BOLDUC SERGE INC.
2865-4002 CONSTRUCTIONS DCL LTÉE	1991 10 01	1991 12 13	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2845-5756 LES CONSTRUCTIONS JOLIN & RIVARD INC.	1990 10 29	1991 12 23	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS DYNO RIVARD INC.
2750-2376 LES CONSTRUCTIONS PATRICE LANGLOIS INC.	1990 03 06	1991 12 27	du district: Montréal
1241-0486 COURTAGES BRISSON & LAMARRE INC.	1968 09 20	1992 01 06	des dispositions
2738-2365 CUISINE CADDY (1989) INC.	1989 09 06	1991 12 27	de la dénomination sociale: CADEXAIR INC.
2730-8600 CUISINE GENDREAU (1989) INC.	1989 06 06	1992 01 13	de la dénomination sociale: CUISINE GENDREAU INC.
2865-0349 DESJARDINS SPORTS INC.	1991 10 01	1991 12 18	de la dénomination sociale: DESJARDINS SPORT INC.
2846-9989 DÉVELOPPEMENT COURBEC INC.	1990 11 21	1992 01 15	du district: Montréal
2527-1495 LES DÉVELOPPEMENTS STE-ROSE 2000 INC.	1987 06 16	1992 01 07	1) de la dénomination sociale: BERNARD VEILLEUX INTERNATIONAL MARKETING INC. 2) du district: Montréal
2748-3080 DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES SELA INC.	1990 02 06	1992 01 08	de la dénomination sociale: MAISON DE COMMERCE DBS INC. DBS TRADING INC.
1640-8635 DRACO LTÉE	1979 12 31	1992 01 14	de la dénomination sociale: 1640-8635 QUÉBEC INC.
2737-3125 DUGER DESIGN INC.	1989 10 30	1991 12 16	du district: Arthabaska
1473-0436 EMOND & QUENNEVILLE INC.	1977 01 12	1991 12 23	du capital-actions
1642-4327 ÉNERSOL INC.	1980 02 29	1991 12 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
1861-4941 LES ENTREPRISES ANDRÉ THELLEND INC.	1982 09 21	1991 12 27	du capital-actions
2632-8443 LES ENTREPRISES DE RESTAURATION RENÉ DOUCET INC.	1988 12 09	1991 12 27	de la dénomination sociale: 2632-8443 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2432-2281 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES RÉAL LIMOGES INC.	1987 03 12	1992 01 17	du capital-actions
2172-3408 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES BIMA INC.	1984 07 06	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1114-4771 LES ENTREPRISES HALOM INC.	1954 04 08	1991 12 23	de la dénomination sociale: LES DISQUES CARGO CANADA INC. CARGO RECORDS CANADA INC.
2324-5350 LES ENTREPRISES J.A. TREMBLAY LTÉE	1985 07 25	1992 01 16	1) de la dénomination sociale: 2324-5350 QUÉBEC INC. 2) du district: Québec
2617-3617 LES ENTREPRISES MARCEL LARUE INC.	1988 04 26	1992 01 14	de la dénomination sociale: PROTOCOLE VISUEL INC.
1643-7451 LES ENTREPRISES RADRA INC.	1980 04 17	1991 12 27	du capital-actions
2428-1610 LES ENTREPRISES ROGER STUART INC.	1987 01 14	1992 01 08	du district: Terrebonne
2846-0525 ENTRETIEN CFMS INC.	1990 12 05	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2529-3101 E.A.T. ENVIRONNEMENT INC.	1987 08 17	1991 12 27	du capital-actions
2751-4215 FELDMUEHLE BÉGHIN CANADA INC.	1990 04 19	1992 01 13	de la dénomination sociale: STORA FELDMUEHLE CANADA INC.
1642-9516 FERME BUTLER ET FILS INC.	1980 03 17	1991 12 27	du capital-actions
2156-6443 FERME CARPENTIER & FILS INC.	1983 06 10	1992 01 17	du capital-actions
2864-6115 FERME FRANJOLAIN INC.	1991 09 09	1992 01 08	du capital-actions
1637-6584 FÉ-LAIN INC.	1979 07 16	1991 12 27	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS FÉ-LAIN INC.
2841-0108 FINANCIÈRE ARCO INC.	1990 10 09	1992 01 15	de la dénomination sociale: GESTION ROBERT GERVAIS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2161-9689 LES FORMULES F.M.D. INC.	1983 11 01	1991 12 27	du capital-actions
2633-7204 F.V. DUPUIS INC.	1989 01 12	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2858-9414 GEC ALSTHOM ÉLECTROMÉCANIQUE INC.	1991 06 07	1991 12 30	1) ajoutant la version: GEC ALSTHOM ELECTROMECHANICAL INC. 2) du district: Longueuil
1330-6535 GÉRARD CHRÉTIEN INC.	1973 06 14	1992 01 08	du capital-actions
2843-7416 GERGIL INC.	1990 11 28	1991 12 27	du capital-actions
1850-5909 GESTION BLOU-DALL INC.	1981 09 22	1991 12 20	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BLOU-DALL INC.
2750-0149 GESTION CLAUDE HAMEL INC.	1990 03 02	1991 12 27	du district: Montréal
2754-4345 GESTION CLAUDETTE BOULANGER INC.	1990 05 16	1991 12 16	du district: Arthabaska
2869-2580 GESTION DYNAMIQUE QUÉBEC INC.	1991 12 09	1992 01 13	du capital-actions
2869-3174 GESTION GHISLAIN LAVOIE INC.	1991 11 29	1991 12 30	du capital-actions
1347-0844 GESTION GUIMONT BEAULIEU INC.	1972 09 18	1991 12 16	des dispositions
2740-8905 GESTION IMMOBILIÈRE + INC.	1989 10 12	1991 12 30	du district: Terrebonne
2945-6837 GESTION JACQUES NORMANDIN INC.	1991 11 27	1991 12 27	du capital-actions
2161-4805 GESTION JEAN-GUY HÉBERT INC.	1983 10 21	1991 12 27	du capital-actions
1642-5530 GESTION JORDASH INC.	1980 03 07	1991 12 27	du capital-actions
2426-3014 GESTION LUC RAINVILLE INC.	1987 01 21	1991 12 30	de la dénomination sociale: GÎTES QOM INC.
1864-6604 GESTION R.H. LTÉE	1982 12 17	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2731-7353 GESTION YVETTE COSSETTE INC.	1989 07 05	1991 12 20	du district: Laval
2644-4158 LE GROUPE CHAB INC.	1989 05 19	1992 01 13	du capital-actions
1640-3743 GROUPE QUÉBÉCOR INC.	1979 12 28	1991 12 27	du capital-actions
1860-3209 GUIDE INTERNATIONAL QUÉBEC INC.	1982 08 19	1991 12 30	de la dénomination sociale: GRAPHISCAN INFO-COULEUR INC.
2850-1021 G. H. BERGER LTÉE	1991 01 01	1991 12 30	du capital-actions
1263-4481 G. ROGER MOÏSE & FILS INC.	1964 01 21	1991 12 27	1) de la dénomination sociale: JACQUES MOÏSE & ASSOCIÉS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2548-2829 LES IMMEUBLES LOU-MAX INC.	1988 02 08	1992 01 03	1) du capital-actions 2) des dispositions
1265-3259 IMPRIMERIE HEBDO INC.	1954 01 26	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1118-8885 LES INDUSTRIES POLY INC.	1957 08 14	1992 01 08	du capital-actions
2760-1863 INNERGEX INC.	1990 07 17	1991 12 30	du capital-actions
2330-1245 INTER CAISSE C. D. INC.	1985 11 11	1991 12 27	de la dénomination sociale: 2330-1245 QUÉBEC INC.
2427-3674 INVESTIGATIONS TECHNIQUES DE QUÉBEC LTÉE	1987 01 01	1992 01 01	de la dénomination sociale: 2427-3674 QUÉBEC INC.
2856-3427 INVESTISSEMENT AMAF INC.	1991 04 30	1992 01 07	de la dénomination sociale: LES TISSUS D.R.B. INC.
1371-5149 INVESTISSEMENT SICAM INC.	1975 02 27	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2643-7368 IRRIGATION D'EAUJOURD'HUI INC.	1989 05 02	1992 01 14	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2643-7368 IRRIGATION D'EAUJOURD'HUI INC.	1989 05 02	1992 01 17	du capital-actions
1169-7430 JEAN-ROGER ÉLECTRIQUE INC.	1969 02 13	1991 12 27	du capital-actions
2544-4738 JETTÉ, DUPUIS ET ASSOCIÉS INC.	1987 12 30	1991 12 27	de la dénomination sociale: GUILBAULT, LAFLAMME ET ASSOCIÉS INC.
2173-5535 JEUMONT-SCHNEIDER QUÉBEC INC.	1984 08 09	1992 01 08	de la dénomination sociale: JEUMONT-SCHNEIDER INDUSTRIE CANADA INC.
2944-5624 JICÉ AUTOMATION INC.	1991 12 31	1991 12 31	de la dénomination sociale: JICÉ LAVAL AUTOMATION INC.
1637-8754 JOUETS PICOTINE INC.	1979 07 25	1992 01 08	du district: Laval
1262-8368 J.G. GAUDREAU ET ASSOCIÉS INC.	1965 12 30	1992 01 01	de la dénomination sociale: 1262-8368 QUÉBEC INC.
1199-0355 KINGSTON BYERS INC.	1970 03 16	1991 12 27	du capital-actions
2842-9397 LIQUEURS RÉGAL (ST-JEAN) INC.	1990 11 01	1991 12 27	du capital-actions
2413-1328 LOCATION ROGER LÉGER INC.	1986 03 04	1991 12 27	du capital-actions
1136-7760 L. POULIN CONSTRUCTION LTÉE	1964 06 01	1992 01 31	du capital-actions
2645-7416 L.C.I. CABINET CONSEIL INC.	1989 05 04	1991 12 23	de la dénomination sociale: MARCHÉ AUX PUCES BROSSARD INC.
1134-6343 MARCHÉ DORVAL INC.	1968 05 21	1991 12 30	1) de la dénomination sociale: GESTION GÉRARD R. TURCOTTE INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1467-4089 MARCHÉ FERNAND JACQUES INC.	1976 05 27	1991 12 23	de la dénomination sociale: 1467-4089 QUÉBEC INC.
2855-3667 MESSAGERIE SERVICE ALAIN SAVOURIN INC.	1991 04 12	1991 12 30	de la dénomination sociale: MESSAGERIE SERVICE ALAIN SABOURIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2171-6568 MEUBLE JUVÉNILE DÉCARIE (1984) INC.	1984 06 15	1991 12 23	de la dénomination sociale : 2171-6568 QUÉBEC INC.
2846-7181 MEUBLES L'AMI DU CHÊNE (1990) INC.	1990 11 14	1991 12 30	du district : Terrebonne
1145-0996 MONT BRUNO FORD INC.	1967 06 16	1992 01 03	du capital-actions
1468-5267 LES MOTEURS P.M. INC.	1976 09 21	1991 12 13	du capital-actions
2865-3897 MURMURE ACOUSTIQUE INC.	1991 10 04	1991 12 27	du district : Montréal
1158-7664 LES NETTOYEURS NET-TOP INC.	1951 04 18	1992 01 10	du capital-actions
2639-4874 LE NEZ PARFUMÉ INC.	1989 02 21	1991 12 12	du district : Montréal
2867-6740 OPTELEC CANADA INC.	1991 10 31	1992 01 06	du district : Longueuil
2173-0007 PHYSIOTHÉRAPIE DES RIVES INC.	1984 07 19	1992 01 15	des dispositions
1477-2792 PIÈCES D'AUTO P.A.L.M. INC.	1977 05 05	1991 12 27	du capital-actions
1627-7964 PLACEMENTS G. BRETON INC.	1978 06 27	1991 12 27	du capital-actions
2149-6526 PLACEMENTS HOULE (IBERVILLE) INC.	1982 12 22	1991 12 27	du capital-actions
1342-2001 LES PLACEMENTS TRIPLE L INC.	1970 06 01	1991 12 27	de la dénomination sociale : VALEURS MOBILIÈRES BRASPOWER INC. BRASPOWER EQUITIES INC.
1218-1186 PLOMBERIE ANTOINE ST-ONGE INC.	1963 04 18	1991 12 23	1) de la dénomination sociale : MULTI-ÉNERGIE BEST INC. 2) du district : Trois-Rivières 3) du nombre des administrateurs : minimum : 1 maximum : 11
2645-6921 LES PRODUCTIONS SIGMACO INC.	1989 05 04	1992 01 17	du district : Montréal
1479-6460 RECORAD INC.	1977 07 19	1991 12 27	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2431-5103 RÉCUPÉRATION G.D.L. INC.	1987 03 30	1992 01 08	de la dénomination sociale: LES CUIRS G.S.D. INC.
2153-0373 RÉSIDENTE ALICE & ROGER INC.	1983 03 22	1992 01 17	du capital-actions
1119-4362 RESTAURANT "EL TORO" INC.	1967 10 12	1991 12 30	de la dénomination sociale: GESTION MAMORO INC.
2549-2034 RÉ-GI-MA INC.	1988 02 25	1992 01 06	du capital-actions
2740-3922 ROUSSEAU ET GIRARD INC.	1990 01 01	1991 12 27	du capital-actions
2417-4039 ROYAUME DU BOIS M.R. TREMBLAY INC.	1986 06 06	1991 12 27	du capital-actions
2855-6108 R. RIFAAT & ASSOCIÉS INC.	1991 04 18	1991 12 23	de la dénomination sociale: ELLIS COURTIER D'ASSURANCES INC. ELLIS INSURANCE BROKERAGE INC.
1112-4450 LES SALONS FUNÉRAIRES A. SAVARIA LTÉE	1950 12 20	1992 01 07	1) du capital-actions 2) des dispositions
2536-8150 LES SERRES YVES LAVOIE INC.	1987 06 30	1991 12 30	du capital-actions
2626-8680 LES SERVICES ADMINISTRATIFS SAINÉ GESTION INC.	1988 09 19	1992 01 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
2857-5397 LES SERVICES ALIMENTAIRES GALA INC.	1991 05 01	1992 01 06	du district: Montréal
2864-4029 LES SERVICES MÉCANIQUES J.Y. BOUCHARD . INC	1991 09 01	1991 12 27	des dispositions
1642-3584 LA SOCIÉTÉ DE GESTION KAMENAN INC.	1980 02 29	1991 12 27	du capital-actions
2866-3854 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT R & D PURKINJE INC.	1991 10 01	1991 12 30	du capital-actions
1156-2147 SPÉCIALITÉS FREINS D'AUTO LTÉE	1962 02 05	1991 12 30	du capital-actions
2751-0676 TAPIS TANGUAY INC.	1990 04 01	1992 01 07	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1468-1449 THÉBERGE EXPRESS INC.	1976 06 30	1991 12 30	du district: Rimouski
2323-9619 TRANSPORT GILLES DELISLE INC.	1985 07 18	1991 12 30	du district: Saint-Hyacinthe
1628-8896 TRANSPORT LES ÉCORES INC.	1978 08 09	1991 12 27	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT SCOLAIRE DUVERNAY INC. 2) du district: Drummond 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2169-4252 TRANSPORT YVON DION INC.	1984 04 27	1991 12 27	du capital-actions
3447			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2944-5574 AIDE MOMENTANÉE POUR LES URGENCES RIGAUDIENNES (A.M.U.R.) INC.	1992 01 15	Rigaud
2944-7208 LES AMIS DES ESTACADES INC.	1992 01 16	Cap-de-la-Madeleine
2944-7190 LES ARTISANS BÉNÉVOLES DE LA PAIX EN MAURICIE	1992 01 16	Trois-Rivières
2944-8040 ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DES GOUVERNEURS	1992 01 16	6540, 3 ^e Avenue, Montréal
2945-8817 ASSOCIATION DE LA DIVINE SEMENCE	1992 01 16	2185, Charland, app. 8, Montréal
2944-7232 ASSOCIATION DES LOCATAIRES, RÉSIDENCE DU CAP (H.L.M.)	1992 01 16	495, rue Loranger, bureau 700, Saint-Jérôme

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2945-9625 ASSOCIATION DES MAROCAINS RÉSIDENTS AU CANADA "ASSALAM"	1992 01 16	3440, Place Decelles, bureau 302, Montréal
2944-7166 ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, DES TECHNICIENS ET DES ARTISTES CHILIENS DU QUÉBEC ASOCIACION DE PROFESIONALES, TECNICOS Y ARTISTAS CHILENOS DEL QUÉBEC	1992 01 16	8157, Christophe-Colomb, Montréal
2944-7083 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES À LOGEMENTS DE LA HAUTE-GATINEAU	1992 01 14	449, Ste-Cécile, Maniwaki
2869-4131 ASSOCIATION DES RÉSIDANTS EN HÉBERGEMENT PRIVÉ DU CENTRE-MAURICIE	1992 01 13	1713, rue Champlain, Shawinigan
2944-7224 L'ASSOCIATION DES RÉSIDENCES ET PENSIONS PRIVÉES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.	1992 01 16	3707, rue Cabot, Jonquière
2944-7836 ASSOCIATION MARIA S.S. DE SORBELLO	1992 01 17	8810, Mauriac, Saint-Léonard
2944-8081 ASSOCIATION POUR LES OEUVRES COMMUNAUTAIRES D'EVAIN INC.	1992 01 16	25, de la Montagne, Evain
2944-6242 ASSOCIATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE PORT-AU-PERSIL	1992 01 16	520, Port-au-Persil, Saint-Siméon
2944-7216 CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION DE ROUYN-NORANDA	1992 01 16	275, avenue Forbes, Rouyn-Noranda
2945-9203 CENTRE DE RECHERCHE EN ARTS VISUELS (C.R.E.A.V.)	1992 01 16	4700, rue Clanranald, app. 7, Montréal
2944-7034 CENTRE DE RECHERCHE ET DE SERVICE EN INFORMATIQUE (C.R.S.I.)	1992 01 14	6899, Papineau, bureau 433, Montréal
2944-7133 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE RÉGION TÉMIS INC.	1992 01 16	379, rue Principale, Dégelis
2944-7026 CLUB CYCLISTE MASKOUTAIN	1992 01 14	1705, des Seigneurs, Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2944-7018 CLUB DE HOCKEY LES PANTHÈRES DE LAVAL LAURENTIDES INC.	1992 01 14	840, Dandurand, Laval
2944-7240 CLUB SOCIAL DE LA C.A.L.P.	1992 01 16	1200, McGill College, bureau 350 Montréal
2944-7042 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE COLOMBIER	1992 01 14	880, Route 138, Sainte-Thérèse de Colombier
2944-8065 COMITÉ DES LOISIRS DU CAMPING DE LAC-AUX-SABLES INC.	1992 01 16	200, Sainte-Marie, Lac Aux Sables
2944-7059 COMITÉ ORGANISATEUR DE LA ST-JEAN, STUKELY-SUD	1992 01 14	160, chemin George-Bonnallie, Eastman
2944-6507 CORPORATION DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE SAINT-JEAN-SUR- RICHELIEU INC.	1992 01 16	188, rue Jacques-Cartier nord, Saint-Jean-sur-Richelieu
2944-8008 CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES RIVES ET DU PARC DE SAINTE-CATHERINE	1992 01 16	500, rue du Cabestan, Sainte-Catherine
2944-7182 CORPORATION POUR LA FORMATION DES EMPLOYÉS DE BOMBARDIER (VALCOURT) INC.	1992 01 16	1, rue de la Montagne, Valcourt
2869-4669 ENVIRO-ACTION	1992 01 13	Alma, Lac-Saint-Jean
2944-7141 ESPOIR DES ENFANTS EN ADOPTION INC.	1992 01 16	172, rue Riviera, Chicoutimi
2944-7109 EXPO-MINES DE MALARTIC	1992 01 14	650, rue de la Paix, Malartic
2869-8561 LES FAMILLES ALLEN INC.	1992 01 17	814, rang St-Philippe nord, Saint-Anselme
2944-5913 FESTIVAL DE L'AMITIÉ DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL INC.	1992 01 17	5555, 15e Avenue, Montréal
2944-5566 FONDATION ANDRÉ DAOUST INC.	1992 01 15	7, St-Jean Baptiste, Rigaud

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2869-2093 FONDATION JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES	1992 01 14	Lévis
2944-7000 LA FONDATION MÉDICALE DE RECHERCHES POUR LA DYSTONIE (F.M.R.D.) DYSTONIA MEDICAL RESEARCH FOUNDATION (D.M.R.F.)	1992 01 14	4511, boulevard Notre-Dame, Chomedey
2944-8057 FONDATION SATVIKA	1992 01 16	9495, rue Millen, app. 6, Montréal
2944-8073 FONDATION VOL DE NUIT	1992 01 16	251, De Mauves, Boucherville
2869-4750 FONDS RÉGIMENTAIRE - DEVOIR AVANT TOUT	1992 01 16	Hangar numéro 2, BFC Montréal, Saint-Hubert
2944-7158 GRAVES - GROUPE DE RECHERCHE EN ARTS VISUELS ET DE LA SCÈNE	1992 01 16	1306, Mont-Royal est, Montréal
2944-5541 GROUPE P.R.I.S.E. DE GASPÉ INC.	1992 01 14	216, rue Le Breton, Gaspé
2869-3703 MAISON DES JEUNES DE LAVAL-OUEST INC.	1992 01 13	Laval-Ouest
2946-3205 MAISON L'IMPÉRATIF	1992 01 16	876, rue des Prés, McMasterville
2869-1756 MAISON "LA SOURCE" MINGANIE	1992 01 16	1178, Boréale, Havre Saint-Pierre
2944-7174 LE MARCELLOIS INC.	1992 01 16	Saint-Marcel
2944-8032 MOUVEMENT MULTICULTUREL ET ETHNIQUE "AU-DELÀ DU NATIONALISME ET DE LA RACE"	1992 01 16	2791, rue la Dauversière, Sherbrooke
2869-8462 OPTION RECYCLAGE CHAUDIÈRE-APPALACHES	1992 01 14	1911, chemin Aubin, Bernières
2869-8546 PARENFANTS DE MASCOUCHE	1992 01 17	Mascouche
2944-5582 PROJET ALTERNATIVE AU DÉCROCHAGE DU PLATEAU MONT-ROYAL	1992 01 15	4240, rue de Bordeaux, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2868-5907 LE RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC.	1992 01 14	Plessisville
2869-1509 RÉSIDENCE DE L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC	1992 01 13	93, St-Germain ouest, Rimouski
2944-7125 R.E.P.A.S. DE ROUYN-NORANDA	1992 01 16	Rouyn-Noranda
2869-8496 SERVICE DE GARDE DU PARC INDUSTRIEL	1992 01 17	1555, boulevard Chomedey, bureau 100, Laval
2944-7091 SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS ET PROFESSEURS DE LA PROVINCE DE MESSINA DANS LE MONDE SOCIETY OF STUDENTS AND TEACHERS FROM THE PROVINCE OF MESSINA IN THE WORLD SOCIETA DI STUDENTI E INSEGNANTI MESSINESI NEL MONDO	1992 01 14	4655, Enrico Fermi, Saint-Léonard
2946-4112 SOLIDARITÉ UNIVERSELLE ET RÉSEAU VOLONTAIRE D'INTERVENTION ÉCLAIR (S.U.R.V.I.E.)	1992 01 16	Communauté Urbaine de Montréal
2944-7075 TABLE DE CONCERTATION SUR L'INDUSTRIE MARITIME DE MONTRÉAL	1992 01 14	772, rue Sherbrooke ouest, 4 ^e Étage, Montréal
3448		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des Lettres patentes supplémentaires	Modification
2852-4700 ASSOCIATION ANTI-ABUS SEXUELS DU QUÉBEC	1991 03 26	1992 01 16	1) des objets 2) des dispositions
2170-4143 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU SECTEUR MONFETTE INC.	1984 05 30	1992 01 16	de la dénomination sociale : L'ENSEMBLE RENÉ GILBERT INC.
2150-5409 L'ÉQUIPE ACCÈS INC.	1983 01 21	1992 01 15	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des Lettres patentes supplémentaires	Modification
2758-0398 FONDATION B.S.R.	1990 07 12	1992 01 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
1645-9273 LA GARDERIE DE ST-ANACLET	1980 08 29	1992 01 16	de la dénomination sociale: GARDERIE LES PETITS SOLEILS MAGIQUES
2331-6342 GESTION-JEUNESSE DEUX-MONTAGNES INC.	1985 12 11	1992 01 16	de la dénomination sociale: S.A.J.E. DES DEUX-MONTAGNES INC.
2840-1958 LE GROUPE PRAEVENTIO INC.	1990 09 17	1992 01 15	1) des objets 2) des dispositions
2545-6054 ORGANISME INTERMUNICIPAL DE DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION ÉCONOMIQUE DE L'AXE 10-30-112-116	1988 02 23	1992 01 17	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL
2312-7814 SOINS ET SERVICES AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLES SAGUENAY	1985 03 19	1992 01 16	1) de la dénomination sociale: LA MAISON ISA, CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRSSIONS À CARACTÈRE SEXUEL 2) des objets

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3449

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes :

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2551-8747 L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE GRANBY	L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉTUDIANTS DU CEGEP DE GRANBY HAUTE-YAMASKA	1988 05 09
1856-0037 LE CLUB DE MOTONEIGE LES BONS COPAINS DES ALENTOURS DE PETIT CAP	LE CLUB DE MOTONEIGE LES BONS COPAINS DU GRAND GASPÉ (105)	1982 03 17

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2851-2291 COMITÉ DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC	COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (CFDR)	1991 02 12
3450		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1157-6402 1157-6402 QUÉBEC INC.	1946 10 24	1992 01 06
1349-4356 1349-4356 QUÉBEC INC.	1972 09 22	1992 01 08
1641-9772 1641-9772 QUÉBEC INC.	1980 12 23	1992 01 06
1648-4537 1648-4537 QUÉBEC INC.	1980 10 21	1992 01 08
2170-6536 2170-6536 QUÉBEC INC.	1984 05 23	1992 01 06
2312-0645 2312-0645 QUÉBEC INC.	1984 12 20	1992 01 06
2312-0678 2312-0678 QUÉBEC INC.	1984 12 20	1992 01 06
2312-9117 2312-9117 QUÉBEC INC.	1984 11 20	1992 01 08
2314-8489 2314-8489 QUÉBEC INC.	1985 01 04	1992 01 06
2419-6974 2419-6974 QUÉBEC INC.	1986 09 02	1992 01 08
2423-4569 2423-4569 QUÉBEC INC.	1986 10 29	1992 01 06
2524-5341 2524-5341 QUÉBEC INC.	1987 04 14	1992 01 06
2530-0351 2530-0351 QUÉBEC INC.	1987 09 04	1992 01 08
2531-1416 2531-1416 QUÉBEC INC.	1987 09 30	1992 01 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2535-8185 2535-8185 QUÉBEC INC.	1987 05 19	1992 01 06
2535-9480 2535-9480 QUÉBEC INC.	1987 06 09	1992 01 06
2535-9498 2535-9498 QUÉBEC INC.	1987 06 09	1992 01 06
2536-2005 2536-2005 QUÉBEC INC.	1987 06 09	1992 01 06
2536-8739 2536-8739 QUÉBEC INC.	1987 07 06	1992 01 08
2537-5973 2537-5973 QUÉBEC INC.	1987 07 28	1992 01 08
2617-3369 2617-3369 QUÉBEC INC.	1988 04 25	1992 01 06
2619-7079 2619-7079 QUÉBEC INC.	1988 06 07	1992 01 08
2620-6300 2620-6300 QUÉBEC INC.	1988 07 04	1992 01 06
2635-6436 2635-6436 QUÉBEC INC.	1989 01 09	1992 01 08
2645-3548 2645-3548 QUÉBEC INC.	1989 04 26	1992 01 06
2646-6888 2646-6888 QUÉBEC INC.	1989 05 24	1992 01 06
2733-2402 2733-2402 QUÉBEC INC.	1989 06 27	1992 01 06
2743-3952 2743-3952 QUÉBEC INC.	1989 12 28	1992 01 08
2759-3359 2759-3359 QUÉBEC INC.	1990 06 20	1992 01 06
2840-5918 2840-5918 QUÉBEC INC.	1990 09 24	1992 01 06
2844-2515 2844-2515 QUÉBEC INC.	1990 09 21	1992 01 06
2851-7639 2851-7639 QUÉBEC INC.	1991 03 07	1992 01 06
2851-9254 2851-9254 QUÉBEC INC.	1991 03 05	1992 01 06
2851-9262 2851-9262 QUÉBEC INC.	1991 03 05	1992 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2855-3089 2855-3089 QUÉBEC INC.	1991 04 15	1992 01 06
1502-3229 ACIER KAMO LTÉE	1976 02 26	1992 01 06
1505-9983 ALIMENTATION ÉMILIEU TREMBLAY INC.	1977 08 10	1992 01 08
1251-1259 ALIMENTS D.F.L. INC.	1956 09 12	1992 01 06
1231-2237 ALINE HOOPER ASSOCIÉS INC.	1968 12 11	1992 01 06
2417-1522 AMI TOJ INC.	1986 06 11	1992 01 06
1207-7079 LES APPAREILS À PRESSION FURIE INC.	1971 04 30	1992 01 08
1214-4457 ARDI INC.	1971 04 07	1992 01 08
1448-6427 ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ASSOMPTION-ROSEMONT	1977 10 26	1992 01 08
1360-4756 ASSOCIATION DE PENSIONNÉS DE MOLSON	1974 11 27	1992 01 06
2316-4965 L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BEAUMONT INC.	1985 03 04	1992 01 08
1647-5857 ASSURANCES DANIEL, LÉGER, MASSÉ & ASSOCIÉS INC.	1980 09 15	1992 01 06
2321-4950 LES ASSURANCES JEAN-MICHEL HÉBERT LTÉE	1985 05 27	1992 01 06
1336-9509 AUTOBUS ÉMILIEU CÔTÉ INC.	1972 12 15	1992 01 08
2624-8773 BEAUTÉ ET SANTÉ 3W INC.	1988 10 12	1992 01 08
2163-4266 BOUTIQUE MATERNITAS INC.	1984 01 01	1992 01 06
1363-2088 BREUVAGES MONT-LAURIER LTÉE	1975 05 01	1992 01 06
1364-6492 B. ET L. GILBERT INC.	1975 07 15	1992 01 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2531-7389 CALHOUN, GAMACHE & CALHOUN CONSEILLERS EN INFORMATIQUE INC.	1987 10 16	1992 01 06
2422-3604 CENTRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES PLEXUS INC.	1986 11 25	1992 01 08
2741-0265 CHARLES SIMARD (1989) INC.	1989 10 10	1992 01 06
2752-8470 LES CHENETS MASSEY INC.	1990 03 29	1992 01 08
1359-5723 CLINIQUE DENTAIRE GRENET INC.	1974 10 07	1992 01 06
1361-2650 CLINIQUE MÉDICALE ST-VALLIER INC.	1975 01 15	1992 01 06
1254-3203 LE CLUB DE CHASSE ET PÊCHE TU DOR	1965 06 28	1992 01 08
2333-3586 CLUB INFO-COCO DE LANAUDIÈRE ENR.	1986 05 16	1992 01 06
2435-9101 CLUB SOCIOCULTUREL R.S.V.P. INC.	1986 04 17	1992 01 06
2414-6672 LES COMMUNICATIONS PAUL SIMIER INC.	1986 04 28	1992 01 06
1859-5694 CONSTRUCTION JABER INC.	1982 07 14	1992 01 08
1628-2022 CONSTRUCTION ST-PHILÉMON INC.	1978 07 11	1992 01 06
2320-1197 LES CONSTRUCTIONS HARMONIE INC.	1985 04 26	1992 01 06
2634-8086 LES CONSTRUCTIONS H.G.B. INC.	1989 02 06	1992 01 06
2542-3351 CONSTRUCTIONS PAGARO (1988) INC.	1987 12 22	1992 01 08
1317-6953 LA CORPORATION D'INVESTISSEMENT RANNANA	1959 03 20	1992 01 06
2625-4573 CORPORATION FINANCIÈRE MAXIMA INC.	1988 08 15	1992 01 06
1279-5282 LA CORPORATION MODERNE DE MONTRÉAL	1936 06 02	1992 01 06
2423-1276 COURRIER WIZ INC.	1986 10 17	1992 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1115-6916 CRÉATIONS AVANT-GARDE LTÉE	1966 01 28	1992 01 06
1641-2066 DESJARDINS ET BRUNET PAPETERIE INC.	1980 01 30	1992 01 06
2527-5744 LES DÉVELOPPEMENTS LOGARN INC.	1987 06 23	1992 01 06
1278-6422 LES DISTRIBUTIONS CANTINES MOBILES INC.	1960 08 29	1992 01 06
2645-5329 DISTRIBUTIONS CRDL INC.	1989 04 28	1992 01 08
2333-6506 LES ÉDITIONS DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC.	1986 01 14	1992 01 06
1506-2714 ÉMILIE CÔTÉ & FILS INC.	1977 08 19	1992 01 08
2433-7396 ENTREPRISE KECO INC.	1985 10 17	1992 01 06
1630-7076 LES ENTREPRISES BERNARD LAROCHE INC.	1978 10 20	1992 01 06
2166-8553 LES ENTREPRISES DAPACO LTÉE	1984 02 27	1992 01 06
2641-6586 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES PIERRE HOULE INC.	1989 04 06	1992 01 06
1316-3274 LES ENTREPRISES FRANK WHITE INC.	1960 11 25	1992 01 06
1336-1738 LES ENTREPRISES JACQUES LACROIX LTÉE	1973 02 26	1992 01 06
2434-1786 LES ENTREPRISES MODES MODERNES INC.	1985 12 31	1992 01 06
1160-0350 LES ENTREPRISES R.J.O. INC.	1969 03 25	1992 01 06
1257-7250 ESTATE PLANNING ASSOCIATES INC.	1960 04 25	1992 01 08
2173-5790 FERMIERS RÉUNIS DE VERCHÈRES INC.	1984 08 10	1992 01 08
2758-6189 FONDS JACQUES-TREMBLAY POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE PERFECTIONNEMENT DU BASEBALL DANS LE BAS ST-LAURENT INC.	1990 08 17	1992 01 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2634-0786 FORESTIERS MDJ INC.	1989 01 12	1992 01 06
1109-4026 LES FOURRURES PONTIAC INC.	1954 07 22	1992 01 06
1508-3066 GARAGE LANOIX INC.	1977 12 08	1992 01 06
2623-3437 GESCADE (1988) INC.	1988 07 18	1992 01 06
2426-7551 GESTAC (JYL) LTÉE	1987 02 02	1992 01 08
2635-5909 GESTION ALAREL INC.	1988 12 29	1992 01 08
1841-3260 GESTION C. COURCHESNE & A. LEBLANC INC.	1980 12 05	1992 01 08
2551-1007 GESTION C.J.M.P. INC.	1988 04 08	1992 01 06
1140-5917 GESTION DANICLAIR INC.	1965 08 12	1992 01 06
2526-4987 GESTION DIANE MARCOUILLER INC.	1987 05 29	1992 01 08
1629-8572 GESTION GARNEAU (1978) LTÉE	1978 09 18	1992 01 08
2323-0147 GESTION GERTRUDE BOUCHER INC.	1985 06 25	1992 01 08
2642-1966 GESTION IMMOBILIÈRE MABAIE INC.	1989 04 18	1992 01 06
2419-0985 GESTION OUELLET ET LABRIE INC.	1986 08 06	1992 01 06
2332-4742 GESTION PAJOSY INC.	1985 12 13	1992 01 06
2421-6129 GESTION R. HARVEY DOLBEAU INC.	1986 10 30	1992 01 06
1222-8326 GRANIT DU LAC ST-JEAN INC.	1972 04 27	1992 01 06
2545-7516 GRANIT DU NORD INC.	1988 02 25	1992 01 06
2329-0877 GROUPE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES JEUNESSE DU HAUT-SAINT-AURICE INC.	1985 10 31	1992 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2334-4914 GROUPE D'INTERVENTION AUX ENTREPRISES JEUNESSE DE BAIE-COMEAU	1986 01 30	1992 01 08
2156-6468 LE GROUPE J F C LEDUC INC.	1983 06 10	1992 01 06
2547-0154 HARMONIE CLASSIC INC.	1988 03 08	1992 01 06
2751-6384 HARMONIE ST-AMABLE INC.	1990 04 24	1992 01 06
1630-9981 LES IMMEUBLES CÉLINE INC.	1978 11 02	1992 01 08
1634-6777 LES IMMEUBLES MICHEL MAILHOT INC.	1979 03 19	1992 01 06
1230-4101 LES IMMEUBLES NORD-AMÉRICAINS INC.	1965 05 11	1992 01 08
2327-6546 LES IMMEUBLES YANNICK INC.	1985 09 24	1992 01 08
2639-8222 INFOMAX CONSTRUCTION INC.	1989 02 28	1992 01 06
2424-0277 LES INVESTISSEMENTS BBK LTÉE	1986 11 13	1992 01 06
1638-0263 ISAME LTÉE	1979 08 03	1992 01 06
1311-9839 JACQUES CHARRON CONSTRUCTION LTÉE	1966 03 01	1992 01 08
2172-3028 JACQUES DUGRÉ INC.	1984 07 03	1992 01 06
1255-3145 JAY DWELLINGS INC.	1957 11 27	1992 01 08
1115-7963 JAY-MEE INC.	1969 09 02	1992 01 06
2540-6323 J.P. SAMSON ET FILS LTÉE	1987 10 29	1992 01 08
2550-8722 LACHINE CHASSE ET PÊCHE INC.	1988 03 23	1992 01 08
1270-7865 LAGUAYNET INC.	1959 01 27	1992 01 06
1198-9324 LBDJ LOCATION CONTINENTALE INC.	1966 08 09	1992 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2173-3902 LIMOIOGE	1984 08 21	1992 01 08
1302-0706 LOWELL REALTY & INVESTMENT INC.	1959 10 16	1992 01 06
2736-8208 LA MAISON ART HBB (1986) INC.	1989 10 01	1992 01 06
2414-4347 MAISONS DE DEMAIN INC.	1986 04 29	1992 01 08
1131-4333 MARCHÉ CHRIST-ROI INC.	1968 12 30	1992 01 08
1302-1944 MATERNA INC.	1972 03 16	1992 01 06
2528-7087 M.D.F. ÉLECTRIQUE LTÉE	1987 07 30	1992 01 06
2739-0939 NORDIC THERMO POMPE INC.	1989 09 28	1992 01 08
1354-4002 NOUPRO INC.	1974 03 06	1992 01 08
1859-3871 PLACE DESGAGNÉ INC.	1982 07 07	1992 01 08
2332-9683 LES PLACEMENTS MINVILLE INC.	1985 12 19	1992 01 06
2618-6312 LES PLACEMENTS QUATRE-FEUILLES INC.	1988 05 13	1992 01 06
2540-1589 PRODUCTION J.R.S. INC.	1987 10 21	1992 01 06
2548-3124 PRODUITS ALLI-VERRE INC.	1988 02 09	1992 01 06
1367-2431 LES PRODUITS DU CHEF SYL INC.	1974 03 13	1992 01 06
2424-4006 P.N. DRAPEAU RÉNOVATION INC.	1986 11 25	1992 01 08
1199-4647 QUÉBEC AUTO-LAVE LTÉE	1965 01 26	1992 01 06
2865-8771 RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES (QUÉBEC) INC.	1991 09 19	1992 01 08
2162-0513 RÉCUPÉRATION CLEVELAND CANADA LTÉE	1983 11 04	1992 01 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2624-3501 RENCONTRES INTERNATIONALES DU THÉÂTRE FRANCOPHONE	1988 09 16	1992 01 06
2424-8163 RENDEZ-VOUS GALANT INC.	1986 12 08	1992 01 06
1849-8444 RENÉ DRAPEAU TAPIS INC.	1981 08 27	1992 01 06
1142-1781 RÉPARATION D'APPAREILS MÉNAGERS R. & S. INC.	1967 03 02	1992 01 06
2423-7216 RESTAURANT L'EXTRÊME ORIENT II INC.	1986 11 04	1992 01 06
2527-4234 RICHARD DRAI IMPORT-EXPORT INC.	1987 06 19	1992 01 08
2160-4376 SALON D'OPTIQUE SILLERY INC.	1983 09 21	1992 01 06
1243-8958 SECÉTARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUÉBEC INC.	1930 04 15	1992 01 08
1254-4193 SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-SEPT- DOULEURS, DE VERDUN	1960 10 31	1992 01 08
2630-7132 SERVICE D'INFORMATION ET D'AIDE SUR L'HABITATION DE MONTRÉAL	1988 12 12	1992 01 06
1260-9582 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES BOIS-FRANCS INC.	1972 02 21	1992 01 08
1283-2028 SOCIÉTÉ DES PLACEMENTS SAAL INC.	1959 03 23	1992 01 06
2739-4774 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NELSON INC.	1989 10 04	1992 01 06
1640-6050 LES SOEURS ADORATRICES DU PRÉCIEUX SANG DE SHERBROOKE	1979 12 28	1992 01 08
1846-8660 TAXI TALBOT & SAVAGE INC.	1981 05 27	1992 01 06
2545-8944 TECHNI-SCRIPT INC.	1988 03 03	1992 01 06
1336-9426 TEXTILES CAMIL INC.	1973 01 11	1992 01 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1842-2667 TOURIMAGE INC.	1981 02 04	1992 01 08
1848-5250 TRANSPORT ANDRÉ BISSONNETTE INC.	1981 07 13	1992 01 08
2158-4503 TRANSPORT DENIS VÉRONNEAU INC.	1983 07 21	1992 01 06
1644-2667 VITRERIE DURANLEAU & MÉNARD INC.	1980 05 05	1992 01 06
1846-1368 LES VOILIERS DU ST-LAURENT (1983) INC.	1981 05 07	1992 01 06
2634-6460 YVES BORDELEAU INC.	1989 01 27	1992 01 06

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

3451

Dissolution — Demandes de

1467-4089 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «1467-4089 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1992

77623

Le procureur de la compagnie,
YVAN ROY, notaire

1843-3888 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «1843-3888 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Plessisville, le 27 janvier 1992

77730

Le président,
GABRIEL GIGUÈRE

1864-6653 QUÉBEC INC

Prenez avis que la compagnie «1864-6653 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 23 décembre 1991

77656

Le président,
MARCEL HUOT

2157-3365 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2157-3365 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 décembre 1991

77676

Les procureurs de la compagnie,
LEGAULT, JOLY

2319-0226 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2319-0226 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 22 janvier 1992

77647

Le procureur de la compagnie,
RENÉ MICHEL OUELLET

2425-5796 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2425-5796 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Assomption, le 10 janvier 1992

77665

Le président,
GÉRALD LAFLAMME

2433-1969 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2433-1969 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 janvier 1992

77674

Les procureurs de la compagnie,
LECHTER & SEGAL

2435-3377 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2435-3377 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1992

77666

Le procureur de la compagnie,
HARVEY FRUMKIN, *avocat*

2527-1438 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2527-1438 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 janvier 1992

77637

Les procureurs de la compagnie,
MACKENZIE GERVAIS

2527-1446 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2527-1446 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 janvier 1992

77638

Les procureurs de la compagnie,
MACKENZIE GERVAIS

2534-7873 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2534-7873 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Grand-Mère, le 20 janvier 1992

77619

La présidente,
MICHELINE BEAULIEU

2535-6163 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2535-6163 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Lambert, le 21 janvier 1992

77612

Pour la compagnie,
LORRAINE ROY RICHARD

2543-4275 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2543-4275 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 16 janvier 1992

77621

Le président,
RENÉ SAWODNY

2545-0081 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2545-0081 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 janvier 1992

77673

Le procureur de la compagnie,
SUZIE LABONTÉ, *notaire*

2548-5178 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2548-5178 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 janvier 1992

77726

Le président,
CAROL DOHERTY

2626-4002 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2626-4002 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Valleyfield, le 17 janvier 1992

77615

Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE AUDETTE, *notaire*

2638-9791 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2638-9791 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rougemont, le 21 janvier 1992

77668

La présidente,
LOUISE D. COMTOIS

2855-2297 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2855-2297 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 janvier 1992

77609

Pour la compagnie,
BERTRAND, DESLAURIERS

2744-1849 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2744-1849 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 décembre 1991

77645

Le procureur de la compagnie,
MELVIN S. KRONISH, *avocat*

BOUTIQUE SUAVE INC.

Prenez avis que la compagnie «BOUTIQUE SUAVE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 22 janvier 1992

77685

Le trésorier,
MARIO D'ERRICO

2750-3408 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2750-3408 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 20 janvier 1992

77655

La présidente,
DIANE LAFRANCE

CAFÉTÉRIA DU PARC INC.

Prenez avis que la compagnie «CAFÉTÉRIA DU PARC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 16 janvier 1992

77642

Le procureur de la compagnie,
ROBERT ROCHON, *notaire*

2758-2998 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2758-2998 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 16 janvier 1992

77669

Le président,
ALAIN MERCIER

CIE DE RÉFRIGÉRATION L & M LTÉE

Prenez avis que la compagnie «CIE DE RÉFRIGÉRATION L & M LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Châteauguay, le 14 novembre 1991

77653

Le président,
R. B. MCCALLUM

2853-5912 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2853-5912 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 janvier 1992

77610

Les procureurs de la compagnie,
LAVERY, DE BILLY

CLUB TÊTE DE CASTOR INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB TÊTE DE CASTOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Comeau, le 17 janvier 1992

77664

Le procureur de la compagnie,
MARC FOREST, *avocat*

CONSERVES STE-ANNE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « CONSERVES STE-ANNE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1992

77617

Le procureur de la compagnie,
PIERRE GAGNÉ, avocat

GALERIE D'ART LE COLLECTIONNEUR INC.

Prenez avis que la compagnie « GALERIE D'ART LE COLLECTIONNEUR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 2 juillet 1991

77727

Pour la compagnie,
RACHEL S. MARTEL

CYR AUTOMOBILES LTÉE

Prenez avis que la compagnie « CYR AUTOMOBILES LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 14 janvier 1992

77728

Le secrétaire de la compagnie,
GILLES CYR

GAUTHIER & FILS (EVAIN) INC.

Prenez avis que la compagnie « GAUTHIER & FILS (EVAIN) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 27 janvier 1992

77736

Le procureur de la compagnie,
RICHARD MORISSETTE, notaire

DÉPANNEUR ABITIBIEN INC.

Prenez avis que la compagnie « DÉPANNEUR ABITIBIEN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 15 janvier 1992

77688

La vice-présidente,
JOANNE BERGERON

GESTION C.Y. LAVOIE INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION C.Y. LAVOIE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 12 novembre 1991

77711

Le président,
YVAN LAVOIE

DIBEL INC.

Prenez avis que la compagnie « DIBEL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 22 janvier 1992

77684

Les procureurs de la compagnie,
BUSSIÈRE LABELLE ET ASSOCIÉS

GESTION REJEN INC.

Prenez avis que la compagnie « GESTION REJEN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 27 janvier 1992

77692

Les procureurs de la compagnie,
CARON DUBOIS LABBÉ ROUX DUSSEAULT

ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES EN SOINS PALLIATIFS POUR LA RÉGION DE CHATEAUGUAY

Prenez avis que la corporation « ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES EN SOINS PALLIATIFS POUR LA RÉGION DE CHATEAUGUAY » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Châteauguay, le 23 janvier 1992

77696

Le procureur de la corporation,
MICHEL LABERGE, notaire

HABITATION POUR FEMMES EN DIFFICULTÉS, ST-HYACINTHE

Prenez avis que la compagnie « HABITATION POUR FEMMES EN DIFFICULTÉS, ST-HYACINTHE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 22 novembre 1991

77648

La trésorière,
JOANE DESROSIERS

IMMEUBLES EXPERTS L.O.Y. INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES EXPERTS L.O.Y. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jérôme, le 16 décembre 1991

77729

Le président,
GUY MARTIN

INDUSTRIES MUCOFOR INC.

Prenez avis que la compagnie «INDUSTRIES MUCOFOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 9 janvier 1992

77723

L'administrateur,
JEAN COMTOIS

INVESTISSEMENT RIPIERRE INC.

Prenez avis que la compagnie «INVESTISSEMENT RIPIERRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Magog, le 22 janvier 1992

77690

Le secrétaire de la compagnie,
RONALD SAINT-PIERRE

I.R.C. AUTO INC.

Prenez avis que la compagnie «I.R.C. AUTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 22 janvier 1992

77649

Pour la compagnie,
CLÉMENT ISABEL

KIOSQUE GOURMET INC.

Prenez avis que la compagnie «KIOSQUE GOURMET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 24 janvier 1992

77663

Le procureur de la compagnie,
CAROLINE ROUX, notaire

**LA SOCIÉTÉ D'AIDE AUX RÉFUGIÉS
STE-CATHERINE**

Prenez avis que la compagnie «LA SOCIÉTÉ D'AIDE AUX RÉFUGIÉS STE-CATHERINE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le 3 janvier 1992

77625

Le secrétaire de la compagnie,
GUY LINTEAU

LAUNA INC.

Prenez avis que la compagnie «LAUNA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 janvier 1992

77746

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

LE CIRCUIT PRO INC

Prenez avis que la compagnie «LE CIRCUIT PRO INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Charlesbourg, le 28 janvier 1992

77698

Le président,
CLÉMENT BÉDARD

LES ASSURANCES G. LAMBERT INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ASSURANCES G. LAMBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 janvier 1992

77614

Pour la compagnie,
FAUTEAUX, BRUNO, BUSSIÈRE, LEEWARDEN, C.A.

LES FERMES J.G.M. RIENDEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «LES FERMES J.G.M. RIENDEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 janvier 1992

77667

Le président,
JEAN-GUY RIENDEAU

LES GESTIONS GISKA INC.

Prenez avis que la compagnie «LES GESTIONS GISKA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 27 janvier 1992

77693 *Les procureurs de la compagnie,*
CARON DUBOIS LABBÉ ROUX DUSSEAULT

LES IMMEUBLES ROBERT CHAUSSE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES IMMEUBLES ROBERT CHAUSSE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 23 janvier 1992

77694 *Les procureurs de la compagnie,*
NOLAN & LALONDE

LES INVESTISSEURS DE LA MATTAWINIE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEURS DE LA MATTAWINIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-de-Matha, le 22 janvier 1992

77646 *Les procureurs de la compagnie,*
SAVARD & SASSEVILLE, notaires

LES MODES JOBERT INC.

Prenez avis que la compagnie «LES MODES JOBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 15 janvier 1992

77682 *L'administrateur,*
ROGER JOBIN

LES PLACEMENTS ROCAN INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS ROCAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 27 janvier 1992

77691 *Les procureurs de la compagnie,*
CARON DUBOIS LABBÉ ROUX DUSSEAULT

**LES PLACEMENTS SIMARD,
THIBEAULT ET POULIN INC.**

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS SIMARD, THIBEAULT ET POULIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Baie, le 20 janvier 1992

77616 *Le procureur de la compagnie,*
CLAUDE GAGNON, notaire

LES SERVICES FINANCIERS AUC LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES SERVICES FINANCIERS AUC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lévis, le 20 janvier 1992

77724 *La secrétaire de la compagnie,*
CLAIRE LAVERTU

LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.

Prenez avis que la compagnie «LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 janvier 1992

77650 *Les procureurs de la compagnie,*
OGILVY RENAULT

LOCATION C.Y.L. (1985) INC.

Prenez avis que la compagnie «LOCATION C.Y.L. (1985) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 12 novembre 1991

77712 *Le président,*
YVAN LAVOIE

MAGNA CARBOMÉTAL INC.

Prenez avis que la compagnie «MAGNA CARBOMÉTAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 23 janvier 1992

77672 *Le président,*
JEAN-MARC LALANCETTE

MAIN-D'ŒUVRE MASKA INC.

Prenez avis que la compagnie « MAIN-D'ŒUVRE MASKA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 20 janvier 1992

77654

La secrétaire de la compagnie,
NICOLE CHARLAND FONTAINE

MARCHÉ FANOR INC.

Prenez avis que la compagnie « MARCHÉ FANOR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 20 janvier 1992

77622

Le procureur de la compagnie,
LUCIEN RENAUD, notaire

MARTEL & DENICOURT LTÉE

Prenez avis que la compagnie « MARTEL & DENICOURT LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Césaire, le 24 janvier 1992

77695

Le procureur de la compagnie,
JEAN-FRANÇOIS DENICOURT, notaire

MESSAGERIES CLARKE INC.

Prenez avis que la compagnie « MESSAGERIES CLARKE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 janvier 1992

77651

Les procureurs de la compagnie,
OGILVY RENAULT

MEUBLES SOBOIS INC.

Prenez avis que la compagnie « MEUBLES SOBOIS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 24 janvier 1992

77641

Le vice-président,
YVAN GAUVIN

**PÂTE À PAPIER RUDDER INC.
RUDDER PULP INC.**

Prenez avis que la compagnie « PÂTE À PAPIER RUDDER INC. — RUDDER PULP INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 janvier 1992

77670

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENSTEIN

P. BOUDENS CONSULTANT INC.

Prenez avis que la compagnie « P. BOUDENS CONSULTANT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 20 janvier 1992

77686

Le président,
PIERRE BOUDENS

PLACEMENTS JEAN-GUY PLANTE INC.

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS JEAN-GUY PLANTE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Bruno-de-Montarville, le 21 janvier 1992

77626

Le procureur de la compagnie,
ISABELLE LEROUX, notaire

PRODUITS INDUSTRIELS BAULTAR INC.

Prenez avis que la compagnie « PRODUITS INDUSTRIELS BAULTAR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 23 janvier 1992

77657

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE DESCOTEAUX, notaire

PUBLICATIONS WADDELL INC.

Prenez avis que la compagnie « PUBLICATIONS WADDELL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 27 janvier 1992

77732

L'administrateur,
ROGER WADDELL

SALON JANYNE VALLÉE INC.

Prenez avis que la compagnie « SALON JANYNE VALLÉE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Arthabaska, le 23 janvier 1992

77675

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ JUTRAS, notaire

VÊTEMENTS AMÉRASIE INC.

Prenez avis que la compagnie « VÊTEMENTS AMÉRASIE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1992

77725

Le président,
YOKDA TUON

SOCIÉTÉ DE GESTION ROTTANGER LTÉE

Prenez avis que la compagnie « SOCIÉTÉ DE GESTION ROTTANGER LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 janvier 1992

77618

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN-PIERRE SUTTO

VÊTEMENTS BILODEAU INC.

Prenez avis que la compagnie « VÊTEMENTS BILODEAU INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 27 décembre 1991

77611

La présidente et secrétaire de la compagnie,
MICHÈLE BELLEROSE

SOCIÉTÉ D'EMBOUTEILLAGE ESKIMO INC.

Prenez avis que la compagnie « SOCIÉTÉ D'EMBOUTEILLAGE ESKIMO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 janvier 1992

77671

Le procureur de la compagnie,
JULIUS BRISKIN

YALE DÉCOR INC.

Prenez avis que la compagnie « YALE DÉCOR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 janvier 1992

77697

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENSTEIN

SPEC-INVESTRIEN INC.

Prenez avis que la compagnie « SPEC-INVESTRIEN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 27 janvier 1992

77737

Le secrétaire-trésorier
DENIS FORGUES

YVON LANDRY INC.

Prenez avis que la compagnie « YVON LANDRY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 janvier 1992

77624

L'administratrice,
DANIELLE LANDRY

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires (Permis initial)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes :

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
3007-4041 * ASUBCAT, INC.	1992 01 16	M. Pierre B. Côté, 630, boulevard René-Lévesque ouest, 7e étage, Montréal	630, boulevard René-Lévesque ouest, 7e étage, Montréal
3007-4033 ** PLACEMENTS MAJENDIE LTÉE	1992 01 15	Tad Gruchalla-Wesierski, 1155, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 3900, Montréal	1621, rue Sherbrooke ouest, Montréal
3007-3902 ** PRODUITS FOREVER LIVING CANADA, INC.	1992 01 13	M. Guy De La Potière, 2543, Place de Monceaux, Sillery	2543, Place de Monceaux, Sillery

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3452

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de la société en commandite suivante ont consenti à sa dissolution :

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL ROUSSILLON LONGUEUIL	1986 12 23	Longueuil	1991 11 08

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Longueuil,
GUY BOIVIN*

3443

Inspecteur général des institutions financières

Sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne — Loi sur les

Société Nationale de Fiducie Inc.
Délivrance de permis

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01), il a délivré à « Société Nationale de Fiducie Inc. » un permis daté du 3 décembre 1991, lui permettant d'exercer ses activités au Québec.

Cette société est issue de la fusion de « Société Nationale de Fiducie » et « Société d'Épargne de la Montérégie Inc. » sous le nom de « Société Nationale de Fiducie Inc. » par l'émission de lettres patentes en date du 3 décembre 1991 confirmant la convention de fusion.

Le siège social de la société est situé au 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec.

3454

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Loi électorale

Élection partielle du 20 janvier 1992

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je donne avis que le candidat ci-après désigné a été élu lors de l'élection partielle tenue le 20 janvier 1992

Circonscription électorale	Député élu	Appartenance politique
Anjou	Pierre Bélanger*	Parti québécois

Le nom du député proclamé élu a été reçu par le Secrétaire général de l'Assemblée nationale le 27 janvier 1992

* En remplacement de René Serge Larouche, démissionnaire

Sainte-Foy, le 28 janvier 1992

3459

Le directeur général des élections et président de
la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Avis

Paroisse de La Doré

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 24 janvier 1992, la résolution numéro 90-10-152 de la paroisse de La Doré visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'ajout du territoire décrit par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 16 avril 1991. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU DOMAINE-DU-ROY

Un territoire situé en front de la municipalité de la paroisse de La Doré, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, comprenant la partie de la rivière Ashuapmushuan et les îles renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne médiane de la rivière Ashuapmushuan et du prolongement de la ligne séparative des cantons de Dufferin et de De Meulles; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: ledit prolongement jusqu'à la rive droite de ladite rivière; ladite rive droite de la rivière en remontant son cours jusqu'à la ligne nord-ouest du canton de Dufferin; dans la rivière Ashuapmushuan, une ligne droite suivant un azimut astronomique de 30°00' jusqu'à la ligne médiane de ladite rivière; enfin, la ligne médiane de la rivière Ashuapmushuan en descendant son cours et en contournant par la droite toutes les îles les plus rapprochées de la rive gauche et par la gauche toutes les îles les plus rapprochées de la rive droite, c'est-à-dire par la droite toutes les îles faisant partie des cadastres des cantons de Dumais et de Normandin et par

la gauche toutes les îles faisant partie du cadastre du canton de Dufferin, jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité de la paroisse de La Doré.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 16 avril 1991

L-311

3461

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

Paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 24 janvier 1992, la résolution du numéro 11-10-90 de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'ajout du territoire décrit par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 22 avril 1991. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU BAS-RICHELIEU

Un territoire situé en front de la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, dans la municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, comprenant la partie du fleuve Saint-Laurent et certaines îles renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la rive sud du fleuve Saint-Laurent et de la ligne est du bloc 1 du cadastre de la ville de Sorel et du lot 183-1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: dans le fleuve, ladite ligne est et son prolongement jusqu'à la ligne médiane du fleuve; la ligne médiane du fleuve en descendant son cours et, dans le Grand Chenal, la ligne irrégulière passant à mi-distance entre la rive sud-est des îles adjacentes au chenal faisant partie du cadastre de la paroisse de La Visitation (Ile Dupas) et la rive nord-ouest des îles adjacentes au chenal faisant partie du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Sainte-Anne et de Saint-François-du-Lac; vers le sud-est, ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de cadastres jusqu'à la rive sud du fleuve (rive sud du chenal d'Embaras), cette ligne séparative de cadastres coïncidant avec la ligne séparative des lots 231 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne et 1178 du cadastre de la paroisse de Saint-François-du-Lac et des lots 222 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne et 1119 du cadastre de paroisse de Saint-François-du-Lac et traversant les îles qu'elle rencontre; enfin, cette rive du fleuve en allant vers l'ouest jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité

de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel. Cependant, à distraire de ce territoire toutes les îles incluses dans cette municipalité en vertu de son acte d'érection (G.O., Vol. 9, No 20, P. 1623, 19 mai 1877).

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 22 avril 1991

A-91

3461

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

Municipalité de l'Île-d'Anticosti

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 24 janvier 1992, la résolution numéro 078-05-90 de la municipalité de l'Île-d'Anticosti visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'ajout du territoire décrit par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 12 décembre 1990. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES TERRITORIALES AQUATIQUES PROPOSÉES POUR LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Un territoire situé en front de la municipalité de l'Île-d'Anticosti, étant une partie du golfe Saint-Laurent et compris entre les deux périmètres ci-après décrits, à savoir:

Périmètre intérieur:
La rive (ligne des hautes eaux) de l'île d'Anticosti;

Périmètre extérieur:

Partant d'un point situé sur le méridien 63°00'00" de longitude ouest, au sud de l'île d'Anticosti et dont les coordonnées SCOPQ, dans le fuseau 5, sont: N 5 450 618,358 m et E 414 139,468 m; de là successivement, les lignes droites reliant les points dont les coordonnées SCOPQ sont: dans le fuseau 5, N 5 456 028,167 m et E 399 323,048 m, N 5 463 521,284 m et E 388 668,168 m, N 5 470 829,125 m et E 368 712,132 m, N 5 485 857,370 m et E 364 709,263 m, N 5 500 235,809 m et E 348 216,683 m, N 5 504 680,393 m et E 340 824,413 m, N 5 508 798,968 m et E 326 136,058 m, N 5 515 863,149 m et E 309 188,316 m, N 5 524 190,734 m et E 300 418,638 m, N 5 530 743,468 m et E 302 938,337 m, N 5 535 238,938 m et E 317 603,747 m, N 5 536 575,509 m et E 329 381,770 m, N 5 533 335,962 m et E 342 452,438 m, N 5 529 605,932 m et E 348 529,966 m, N 5 528 288,142 m et E 360 162,034 m, N 5 523 495,983 m et E 385 671,641 m, N 5 515 334,347 m et E 412 851,296 m;

dans le fuseau 4, N 5 504 786,581 m et E 218 851,675 m, N 5 496 509,862 m et E 232 494,341 m, N 5 475 879,762 m et E 258 597,065 m, N 5 470 713,672 m et E 276 902,664 m, N 5 465 210,229 m et E 281 995,511 m, N 5 452 851,391 m et E 289 753,486 m, N 5 444 358,333 m et E 294 286,998 m, N 5 437 005,923 m et E 291 740,551 m, N 5 433 921,500 m et E 280 775,203 m, N 5 434 042,438 m et E 249 363,308 m, N 5 441 001,429 m et E 231 391,538 m et N 5 444 892,152 m et E 211 757,283 m et de ce dernier point jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité de l'Île-d'Anticosti.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 12 décembre 1990

3461

Préparée par GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

Paroisse de Notre-Dame-du-Portage

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 24 janvier 1992, la résolution du 2 avril 1990 de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'ajout du territoire décrit par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 17 avril 1991. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Un territoire situé en front de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage, dans la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, comprenant la partie du fleuve Saint-Laurent et les îles et parties d'îles renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne séparant le lot 1 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage des lots 82 et 83 du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup et de la rive sud-est du fleuve; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: la rive du fleuve dans une direction générale sud-ouest jusqu'à sa rencontre avec la ligne séparative des lots 67 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage et 1 du cadastre de la paroisse de Saint-André; dans le fleuve Saint-Laurent, dans une direction nord-ouest une ligne droite jusqu'à l'extrémité sud-est de la ligne séparative des lots 70 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage et 548 du cadastre de la paroisse de Saint-André, ces deux lots constituant l'île Le Gros Pèlerin; ladite ligne séparative de lots et son prolongement jusqu'à un point situé à mi-distance entre les rives nord-ouest et l'île Le Gros Pèlerin et sud-est de l'île aux Lièvres; vers le nord-est, une ligne irrégulière jusqu'au pro-

longement de la ligne séparant le lot 1 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage des lots 82 et 83 du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup; enfin, vers le sud-est, ledit prolongement jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 17 avril 1991

N-64

3461

Préparée par GILLES CLOUTIER
arpenteur-géomètre

Énergie et Ressources

Interdiction d'aliénation entre vifs

ATTENDU QUE, selon l'article (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), la ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 189, 196, 197, 199, 200, 203 à 306, 306A, 307 à 352, 352A, 353, 354, 356 à 374 et 391 et leurs subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte situé dans la division d'enregistrement de L'Assomption.

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, la ministre doit fixer, par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis est interdite.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, la ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la loi précitée, nous émettons cet avis:

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 2 mars 1992 et se terminera le 16 mars 1992 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

La territoire visé par l'interdiction comprend les lots 189, 196, 197, 199, 200, 203 à 306, 306A, 307 à 352, 352A, 353, 354, 356 à 374 et 391 et leurs subdivisions respectives du cadastre de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte situé dans la division d'enregistrement de L'Assomption.

Québec, le 16 janvier 1992

Pour la ministre de l'Énergie
et des Ressources,
JOCELYNE LEFORT

3456

Interdiction d'aliénation entre vifs

ATTENDU QUE, selon l'article (10) de la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), la ministre de l'Énergie et des Ressources prépare un plan de rénovation cadastrale concernant les lots 1 à 55, 82 à 84, 86 à 89, 110 à 117, 130 à 134, 136, 137, 140, 141, 144 à 147, 156 à 158, 164 à 190, 193 à 196, 199 à 202, 204 à 217, 1914, 1915, 1917, 1947, 1948, 1950, 1957 à 1964, 2001, 2060 à 2066, 2068, 2083, 2110, 2111, 2118 à 2125 et une partie du lot 1946 (chemin de fer) du cadastre du village de Coaticook et les lots 16B, 17A, 17B, 17C et 17D du rang 9 du cadastre du canton de Barford et leurs subdivisions respectives situés dans la division d'enregistrement de Coaticook.

ATTENDU QUE, selon l'article quinze (15) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, la ministre doit fixer, par avis, une période ne devant pas excéder quinze (15) jours pendant laquelle toute aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis est interdite.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi tel que modifié par le chapitre 22 des lois de 1988, le registraire ne peut, pendant cette période d'interdiction, accepter pour enregistrement un acte comportant l'aliénation entre vifs d'un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE, selon l'article dix-huit (18) de cette loi précitée, la ministre ne peut, pendant cette période, accepter le dépôt d'un plan modifiant un lot visé par l'avis.

ATTENDU QUE l'interdiction sera levée, même avant l'expiration de cette période, dès que le plan de rénovation aura été déposé au bureau de la division d'enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, conformément à l'article quinze (15) de la loi précitée, nous émettons cet avis :

La période d'interdiction fixée par le présent avis débutera le 9 mars 1992 et se terminera le 23 mars 1992 ou dès le dépôt du plan de rénovation s'il survient avant l'expiration de cette période.

Le territoire visé par l'interdiction comprend les lots 1 à 55, 82 à 84, 86 à 89, 110 à 117, 130 à 134, 136, 137, 140, 141, 144 à 147, 156 à 158, 164 à 190, 193 à 196, 199 à 202, 204 à 217, 1914, 1915, 1917, 1947, 1948, 1950, 1957 à 1964, 2001, 2060 à 2066, 2068, 2083, 2110, 2111, 2118 à 2125 et une partie du lot 1946 (chemin de fer) du cadastre du village de Coaticook et les lots 16B, 17A, 17B, 17C et 17D du rang 9 du cadastre du canton de Barford et leurs subdivisions respectives situés dans la division d'enregistrement de Coaticook.

Québec, le 16 janvier 1992

Pour la ministre de l'Énergie
et des Ressources,
JOCELYNE LEFORT

3456

Industrie, commerce et technologie**Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré**
Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qu'il autorise que le public soit admis en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que le dimanche et les jours visés par l'article 3, dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré et ce, pour la période du 20 novembre 1991 au 31 décembre 1992.

Québec, le 6 janvier 1992

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,
GÉRALD TREMBLAY

3458

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports en fonction de l'application du critère (2) de la directive ministérielle à cet effet : « Rues ou chemins d'intérêt strictement local en milieu urbains ».

Circonscription électorale de Chapleau

Dans la municipalité de Gatineau, ville :
Région 07, district 78

Section du chemin des Terres, de l'intersection de la montée Paiement, direction est jusqu'à l'intersection du boulevard Labrosse, vis-à-vis des lots 22b-2, 22b-1, 21D, 21b, 20C, 20A, 19 et 18b rang III, sur une longueur approximative de 3 kilomètres.

Québec, le 29 janvier 1992

Le ministre délégué
aux Transports,
ROBERT MIDDLEMISS

3460

Office des professions du Québec

Avis de limitation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) que le Comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec a limité, de façon permanente, le droit d'exercer la chirurgie endodontique du docteur Maurice Ferron, en vertu d'une décision rendue le 21 octobre 1991.

*Le président de l'Office
des professions du Québec,*
THOMAS J. MULCAIR

77699

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi d'intérêt privé modifiant les dispositions de sa charte, le chapitre 102 des lois de 1959-60 et ses modifications, sur les objets suivants:

Pouvoirs réglementaires

1° Préciser la portée du pouvoir de réglementer l'usage des matières nocives en ce qui concerne les hâtons.

2° Préciser et étendre le pouvoir de réglementer les excavations sur le domaine public et sur le domaine privé de façon à pouvoir établir des règles différentes selon que l'excavateur est une compagnie d'utilité publique ou un particulier et de façon à tenir compte de l'âge du pavage dans l'établissement des tarifs applicables aux permis d'excaver.

3° Réorganiser, uniformiser et moderniser les pouvoirs réglementaires relatifs aux occupations du domaine public, aux tolérances d'empiètement dans le domaine public et aux franchises exercées sur le domaine public, dans un but de simplification administrative.

4° Obtenir le pouvoir de verser la subvention à la rénovation de bâtiments commerciaux et industriels sous la forme d'un crédit de taxes d'affaires.

5° Préciser et moderniser les pouvoirs de réglementer la prévention des incendies; étendre ces pouvoirs aux systèmes de détection d'incendie; assouplir les règles relatives aux inspections dans le contrôle des matières dangereuses; exiger l'aménagement de voies d'accès réservées aux véhicules d'urgence des pompiers pour certains types de bâtiments institutionnels, industriels, commerciaux et résidentiels.

6° Assurer l'efficacité des interventions de la ville en situation d'urgence dans le cas où elle doit faire démolir un bâtiment dangereux, par un assouplissement des procédures d'avis préalable.

7° Obtenir le pouvoir de traiter les demandes de dérogation au zonage de façon ponctuelle, dans tout le territoire de la ville, sans exigence minimale de superficie de terrain pour les projets d'ensemble visés.

Fonctions du greffier de la ville

Préciser les pouvoirs et attributions du greffier de la ville concernant la conservation des affidavits, l'assermentation des employés et la tenue des registres de l'état civil.

Taxation

1° Dans le cas de la taxe des améliorations locales:

a) introduire, dans un but d'équité, d'autres barèmes que le frontage pour calculer cette taxe, tel que la superficie et la valeur foncière;

b) obtenir le pouvoir de modifier le rôle des améliorations locales en vigueur lorsqu'il est constaté qu'un riverain se trouve imposé à la fois sur le frontage et sur un autre côté de son terrain;

c) obtenir le pouvoir de cotiser les coûts de l'éclairage des rues indépendamment de ceux des coûts des conduits souterrains et de la signalisation lorsque ces travaux ne se font pas la même année.

2° Obtenir le pouvoir de fixer le montant minimum de taxes pour lequel l'acquiescement par annuité peut être autorisé, qu'il s'agisse du montant initial de la taxe ou d'un solde de taxe au terme d'une période de versements par annuité, en vue de réduire les coûts de perception des montants minimes.

3° Permettre que la vente d'immeubles pour taxes puisse être faite par le greffier de la ville au lieu du shérif et simplifier la procédure de la vente aux enchères.

Exercice de certains pouvoirs par résolution du comité exécutif

1° Assortir le pouvoir de tarification du comité exécutif du pouvoir de créer des catégories au sens des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale.

2° Suivant les mêmes règles que pour la vente de biens appartenant à la ville, permettre la vente, moyennant commission, de biens appartenant à la Couronne, à la Communauté urbaine de Montréal, à une autre municipalité ou à des sociétés ou organismes publics.

Tarification

1° Éliminer certains tarifs fixes représentant des sommes très minimes à diverses fins.

2° Éliminer le maximum de 10 \$ du tarif des frais qui peut être fixé pour les chèques ou ordres de paiement sans provision suffisante libellés à l'ordre de la ville.

Amendes

Actualiser les montants des amendes pour diverses infractions statutaires en concordance avec les modifications de la charte de 1990 au chapitre des amendes pour les infractions réglementaires.

Expropriation

1° Remplacer une disposition fixant au double de l'évaluation municipale le crédit que le conseil peut voter pour l'expropriation d'un immeuble, en permettant au conseil de fixer lui-même ce montant afin qu'il puisse voter un crédit plus élevé dans les cas où il le juge opportun.

2° Pouvoir de porter de 500 \$ à 5 000 \$ l'indemnité payable par la ville lors de l'expropriation de bandes de terrains en bordure d'une voie publique afin de faire jouer dans un plus grand nombre de cas cette règle qui a pour effet de purger les charges et privilèges existant sur les parties d'immeubles ainsi expropriées.

Exécution des jugements

Spécifier que le Code de procédure civile s'applique pour l'exécution des jugements de la Cour municipale en matière civile, en vue de permettre la saisie et vente d'immeubles à cette fin aussi bien que celles des biens meubles.

Avis

1° Dans le cas des avis publics, ajouter aux exigences de publication dans les journaux, la possibilité de publier des avis au moyen d'un médium écrit, électronique ou télématique.

2° Étendre la portée d'une disposition décrétant l'impossibilité d'invoquer l'insuffisance ou le défaut de forme d'un avis municipal

ni l'omission de sa publication ou de sa signification lorsque l'on s'y est conformé.

Expertise municipale

Permettre à la ville de promouvoir et rentabiliser son savoir-faire technique par la cession de droits et licences et la vente de matériel dans les divers domaines de sa compétence.

Pouvoirs du vérificateur

1° Étendre les pouvoirs de vérification du vérificateur de la ville à toute société paramunicipale et à toute société constituée en vertu d'une autre loi que la Charte mais dont les actions votantes et en circulation sont détenues par la ville ou dont tous les administrateurs sont nommés par le Conseil ou le comité exécutif.

2° Étendre ce même pouvoir de vérification aux sociétés dont la ville ne détient que 50 % des actions votantes et ne nomme que 50 % des administrateurs lorsque les partenaires de la ville dans ces sociétés y consentent.

3° Prévoir toutes les exigences nécessaires pour permettre au vérificateur d'exercer efficacement ces tâches.

Ainsi que toute autre matière jugée nécessaire ou utile pour la bonne administration des affaires de la ville ou pour l'intérêt de ses citoyens.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée nationale du Québec.

Les procureurs de la ville,

77683

JALBERT, SÉGUIN, VERDON, CARON, MAHONEY

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1851-6344 LE CHOEUR GALLOIS DE MONTRÉAL	1992 01 09	Aucune
1468-6273 COMITÉ DES LOISIRS DU LAC AUX CANARDS ENR.	1992 01 09	Aucune
2166-5989 FONDATION POUR LES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC	1992 01 09	Aucune

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

Sociétés d'horticulture — Loi sur les

Société d'horticulture de la Macaza

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les sociétés d'horticulture (L.R.Q., c. S-27), une société d'horticulture ayant pour objet d'améliorer l'horticulture, a été constituée sous le nom de la « Société d'horticulture de la Macaza » avec son siège social à La Macaza.

La formation de la société est conforme aux articles 2 et 3 de la Loi sur les sociétés d'horticulture.

Québec, le 21 janvier 1992

*Le sous-ministre,
Agriculture, Pêcheries et Alimentation,
GUY JACOB*

3455

SYNDICATS PROFESSIONNELS — Loi sur les

LES BOULANGERS UNIS DU GRAND MONTRÉAL

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., S-40, a. 26), décrète la fin de l'existence corporative du syndicat suivant:

Nom	Date de constitution
LES BOULANGERS UNIS DU GRAND MONTRÉAL 1323-4679	1960 01 08

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1323-4679*

77652

Ventes par shérif

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-02-000672-911
415-18-000010-910

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 555, boulevard Jutras Est, Victoriaville, demanderesse, contre **JACQUES ROY**, syndic à la faillite de Robert Lapointe, 450, boulevard Bois-Francis Nord, Victoriaville, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, mis en cause.

« 1. Une terre d'une superficie d'environ trente-cinq hectares et quatre-vingt-quinze centièmes (35,95 ha), connue et désignée, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le Huitième Rang du canton de Warwick, comme étant une partie du lot huit cent cinquante et un (ptie 851). Cette terre est bornée comme suit: au nord-ouest par l'assiette de la nouvelle route 122 (ptie 851), au sud-est par le lot 773, rang 7, cadastre susdit, au nord-est par le lot 850, rang VIII, Warwick et au sud-ouest par le lot 852 ci-après décrit.

2. Une terre d'une superficie d'environ trente-huit hectares et soixante-quatorze centièmes (38,74 ha), connue et désignée, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le Huitième Rang du canton de Warwick, comme étant une partie du lot huit cent cinquante-deux (ptie 852). Cette terre est bornée comme suit: au nord-ouest par l'assiette de la nouvelle route 122 (ptie 852) au sud-est partie par le lot 773 et partie par le lot 777 dans le Septième Rang du canton de Warwick, au nord-est par le lot 851, canton de Warwick et au sud-ouest par le lot 853.

Ledit immeuble est sujet à une servitude de nonaccès sur la route 122, établie aux termes de cet acte enregistré à Arthabaska, sous le numéro 187389.

Cependant, l'immeuble faisant l'objet des présentes bénéficie d'un droit de passage sur les lots 853 et 777-5 du cadastre du canton de Warwick, suivant acte reçu devant le notaire Jean Lemay, le 8 mai 1987, enregistré à Arthabaska, sous le numéro 267738.

La mise à prix est fixée à 1 386 00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, le **MARDI DIX-SEPTIÈME** jour de **MARS 1992** à **DIX** heures.

*Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 22 janvier 1992

77634

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000185-917
415-18-000013-914

MADELEINE LEBLANC, domiciliée au 401, rue Principale, Daveluyville, et **MARIE-FRANCE FOURNIER**, domiciliée au 45, Frère-Rheault, appartement V, Princeville, district d'Arthabaska, demanderesse, contre **JACQUES ROY**, syndic à la faillite de Robert Lapointe, exerçant au 450, boulevard Bois-Francis Nord, Victoriaville, district d'Arthabaska, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'Arthabaska, 800, Bois-Francis Sud, Arthabaska, mis en cause.

Désignation : cinq (5) lisières de terrain, sans bâtisses dessus construites, situées dans la municipalité de la paroisse de Saint-Albert-de-Warwick, connues et désignées, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le Huitième Rang du canton de Warwick, comme étant des parties des lots numéros huit cent cinquante-trois, huit cent cinquante-quatre, huit cent cinquante-cinq et huit cent cinquante-six (pties nos 853, 854, 855, 856).

A) Parcelle no 1 : lot huit cent cinquante-six (856) :

Cette partie du lot huit cent cinquante-six (ptie lot 856), rang Huit, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit : vers le nord-est par une partie du lot 855, indiquée au plan comme parcelle no 2, mesurant, le long de cette limite, six cent vingt-cinq pieds et cinquante centièmes (625,50 pi) ; vers le sud-est par une autre partie du lot 856, mesurant, le long de cette limite, neuf cent quarante-quatre pieds et dix centièmes (944,10 pi) ; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 856, mesurant le long de cette limite six cent quarante-sept pieds et trente centièmes (647,30 pi) ; et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 856, route 122, mesurant, le long de cette limite, neuf cent quarante-quatre pieds et quarante-six centièmes (944,46 pi).

Superficie : 600 890 pieds carrés.

Sujet à une servitude de nonaccès imposée le 29 avril 1957, par le dépôt du plan O17-25A-X, à Arthabaska, sous le no 187389 contre la partie du lot 856, à travers la ligne indiquée par les points 28-29. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 1985, et conservé aux archives du ministère des Transports, sous le no 622-83-E0-101, feuillet 1/1.

B) Parcelle no 2 : lot huit cent cinquante-cinq (855) :

Cette partie du lot huit cent cinquante-cinq (ptie 855), rang Huit, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit : vers le nord-est par une autre partie du lot 855 indiquée au plan comme parcelle no 3, mesurant, le long de cette limite, trois mille quatre cent quarante-huit pieds et dix-sept centièmes (3 448,17 pi) ; vers le sud-est par une autre partie du lot 855, mesurant, le long de cette limite, cinq cent soixante-seize pieds et sept centièmes (576,07 pi) ; vers le sud-ouest par une partie du lot 856 et par une partie du lot 856, indiquée au plan comme parcelle no 1, mesurant, le long de cette limite, trois mille quatre cent soixante et un pieds et cinquante centièmes (3 461,50 pi) et six cent vingt-cinq pieds et cinquante centièmes (625,50 pi) ; et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 855, route 122, mesurant, le long de cette limite, cinq cent soixante-seize pieds (576,0 pi).

Superficie : 1 989 950 pieds carrés.

Sujet à une servitude de nonaccès imposée le 29 avril 1975, par le dépôt du plan O17-25A-X, à Arthabaska, sous le no 187389 contre la partie du lot 855, à travers la ligne indiquée par les points 28-29. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 1985, et conservé aux archives du ministère des Transports, sous le no 622-83-E0-101, feuillet 1/1.

C) Parcelle no 3 : lot huit cent cinquante-cinq (855) :

Cette partie du lot huit cent cinquante-cinq (ptie lot 855), rang Huit, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit : vers le nord-est par une partie du lot 854, indiquée au plan comme parcelle no 4, mesurant, le long de cette limite, trois mille quatre cent trente-neuf pieds et soixante-quatre centièmes (3 439,64 pi) ; vers le sud-est par une autre partie du lot 855, mesurant, le long de cette limite, trois cent soixante huit pieds et cinquante et un centièmes (368,51 pi) ; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 855, indiquée au plan comme parcelle no 2, mesurant, le long de cette limite, trois mille quatre cent quarante-huit pieds et dix-sept centièmes (3 448,17 pi) ; et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 855, route 122, mesurant, le long de cette limite, trois cent soixante-huit pieds et quarante-six centièmes (368,46 pi).

Superficie : 1 268 920 pieds carrés.

Sujet à une servitude de nonaccès imposée le 29 avril 1975, par le dépôt du plan O17-25A-X, à Arthabaska, sous le no 187389 contre la partie du lot 855, à travers la ligne indiquée par les points 28-29. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 1985, et conservé aux archives du ministère des Transports, sous le no 622-83-E0-101, feuillet 1/1.

D) Parcelle no 4 : lot huit cent cinquante-quatre (854) :

Cette partie du lot huit cent cinquante-quatre (ptie lot 854), rang Huit, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit : vers le nord-est par une partie du lot 853, indiquée au plan comme parcelle no 5, mesurant, le long de cette limite, trois mille trois cent trente-neuf pieds et vingt-huit centièmes (3 339,28 pi) ; vers le sud-est et le nord-est par une autre partie du lot 854, mesurant, le long de cette limite, trois cent trente-quatre pieds et six dixièmes (334,6 pi) et mille cent pieds (1 000,00 pi) ; vers le sud-est par une partie du lot 779, rang 7 et par une partie du lot 780, rang 7, mesurant, le long de cette limite, six cent neuf pieds et quatre-vingt-huit centièmes (609,88 pi) ; vers le sud-ouest par une partie du lot 855 et par une partie du lot 855, indiquée au plan comme parcelle no 3, mesurant, le long de cette limite, quatre mille quatre cent trente-neuf pieds et soixante-quatre centièmes (4 439,64 pi) ; et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 854, route 122, mesurant, le long de cette limite, neuf cent quarante-quatre pieds et quarante-six centièmes (944,46 pi).

Superficie : 3 826 298 pieds carrés.

Sujet à une servitude de nonaccès imposée le 29 avril 1975, par le dépôt du plan O17-25A-X, à Arthabaska, sous le no 187389 contre la partie du lot 854, à travers la ligne indiquée par les points 28-29. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 1985, et conservé aux archives du ministère des Transports, sous le no 622-83-E0-101, feuillet 1/1.

E) Parcelle no 5 : lot huit cent cinquante-trois (853) :

Cette partie du lot huit cent cinquante-trois (ptie lot 853), rang Huit, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit : vers le nord-est par une partie du lot 852, indiquée au plan comme parcelle no 6, mesurant, le long de cette limite, trois mille trois cent vingt-sept pieds et quatre-vingt-dix centièmes (3 327,90 pi) ; vers le sud-est par une autre partie du lot 853, mesurant, le long de

cette limite, neuf cent quarante-quatre pieds et quatre dixièmes (944,4 pi); vers le sud-ouest par une partie du lot 854, indiquée au plan comme parcelle no 4, mesurant, le long de cette limite, trois mille trois cent trente-neuf pieds et vingt-huit centièmes (3 339,28 pi); et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 853, route 122, mesurant, le long de cette limite, huit cent vingt-six pieds et vingt-deux centièmes (826,22 pi) et cent dix-huit pieds et vingt-deux centièmes (1 18,22 pi), suivant un arc de cercle de trois mille sept cent dix-neuf pieds et soixante-douze centièmes (3 719,72 pi) de rayon.

Superficie : 3 149 034 pieds carrés.

Sujet à une servitude de non-accès imposée le 29 avril 1975, par le dépôt du plan 017-25A-X, à Arthabaska, sous le no 187389 contre la partie du lot 853, à travers la ligne indiquée par les points 26C-27-28. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Benoit Allaire, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 1985, et conservé aux archives du ministère des Transports, sous le no 622-83-E0-101, feuillet 1/1.

La mise à prix est fixée à 1 856,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francs Sud, Arthabaska, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 22 janvier 1992

77678

Beauce

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.Q. 200-05-002266-901
S. 350-18-000016-916
Bref noté 350-05-000185-916

LES HUILES DE BEAUCE INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 194, route Kennedy, Beauceville-Est, province de Québec, partie demanderesse, contre HORTICULTEURS VEILLEUX, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 170, route Principale, Saint-Jean-de-la-Lande, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue, Beauceville, mis en cause.

Lot 1

« 1. Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot deux cent vingt-neuf A (229-A) du cadastre officiel de la paroisse de

Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté de Beauce; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire : partie du lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, se décrivant comme suit, savoir :

a) un terrain étant partie dudit lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A), borné au sud-est au chemin de front du rang et ayant de ce côté quarante-quatre pieds (44 pi) anglais, borné en arrière, au nord-ouest, à la balance dudit lot deux cent vingt-neuf A (229-A) et ayant, de ce côté, trente-sept pieds (37 pi) anglais, borné au nord-est à la balance dudit lot deux cent vingt-neuf A (229-A), borné au sud-ouest au lot deux cent vingt-neuf (229) dudit cadastre, les côtés nord-est et sud-ouest ayant environ cent vingt pieds (120 pi) anglais, le côté nord-ouest étant la continuation en ligne droite de la borne nord-ouest de l'emplacement de Henri-Paul Morin ou représentants sur le lot deux cent vingt-neuf (229) dudit cadastre;

b) un terrain étant partie dudit lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A), ayant cent soixante pieds (160 pi) anglais des côtés sud-ouest et nord-est, et ayant cent soixante-dix-huit pieds (178 pi) anglais des côtés nord-ouest et sud-est, borné au sud-est au chemin de front du rang, au nord-est, à une partie du lot deux cent trente (ptie 230) dudit cadastre, au nord-ouest et au sud-ouest à des parties dudit lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A) dudit cadastre;

c) un terrain étant partie dudit lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A), ayant cent soixante pieds (160 pi) anglais du sud-est au nord-ouest et ayant, ledit terrain, les grandeurs se trouvant entre les bornes et délimitations suivantes : borné au nord-est à une ligne imaginaire passant à deux cent huit pieds (208 pi) anglais au sud-ouest de la ligne sud-ouest dudit lot deux cent trente (230) dudit cadastre, borné au sud-est au chemin de front du rang, borné au sud-ouest à une ligne droite bornant le terrain de Henri-Paul Morin ou représentants sur ledit lot deux cent vingt-neuf A (229-A) pour partie et à une partie dudit lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A) et borné au nord-ouest à la balance du lot deux cent vingt-neuf A (229-A).

2. Un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, ayant vingt-six pieds (26 pi) anglais du nord-est au sud-ouest et borné au sud-est au chemin de front du rang, borné au nord-est à la propriété d'Antoine Rodrigue ou représentants, borné au nord-ouest à partie dudit lot deux cent vingt-neuf (ptie 229), propriété de Pierre-Georges Veilleux et enfin, borné au sud-ouest à la propriété de Marie Gagnon, veuve d'Hilaire Fournier ou représentants, étant partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229).

3. Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot deux cent vingt-neuf (229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté de Beauce; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comprenant tous les équipements de serres, incluant les systèmes de chauffage et de ventilation, tous les équipements de fertilisation, d'arrosage et d'entretien pour les cultures en serres et hydroponiques, de même que tous les biens meubles considérés comme immeu-

bles par destination et servant à l'exploitation du commerce de l'emprunteur. Sauf et à distraire, dudit lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, les parties suivantes, savoir:

- a) un emplacement étant partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, ayant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) anglais des côtés sud-est et nord-ouest et ayant cent cinquante pieds (150 pi) anglais des deux (2) autres côtés. Bornes: bornés au sud-ouest à la propriété d'Antoine Rodrigue ou représentants, borné au sud-est au chemin de front du rang et enfin, borné des deux (2) autres côtés à la propriété de monsieur Rosaire Veilleux ou représentants;
- b) un terrain étant partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, ayant environ trente pieds (30 pi) anglais du nord-est au sud-ouest et ayant cent cinquante pieds (150 pi) anglais du sud-est au nord-ouest. Bornes: borné, ledit terrain, au nord-est au terrain, propriété d'Arthur Boutin ou représentants, borné au sud-est au chemin de front du rang, borné au nord-ouest à la balance dudit lot deux cent vingt-neuf (229) et enfin, borné au sud-ouest au terrain décrit au paragraphe 4 a ci-dessus;
- c) parties des mêmes lots deux cent vingt-neuf (pties 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, étant les emplacements propriété d'Odilon Rodrigue, Fernand Nadeau, dame Marie Gagnon, veuve d'Hilaire Fournier, Roméo Deblois, Antoine Rodrigue ou représentants et la lisière appartenant à la corporation municipale de Saint-Jean-de-la-Lande, comté de Beauce. Le tout sujet à la servitude en faveur de « The Shawinigan Water & Power Company » suivant acte enregistré à Beauce, sous le numéro 142151;
- d) un emplacement de terrain situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté de Beauce, connu et désigné comme étant partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) et partie du lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce et plus amplement décrit comme suit, savoir: mesures anglaises: mesurant en front, au sud-est, quatre-vingt-dix-sept pieds (97 pi); en arrière, au nord-ouest, quatre-vingt-quinze pieds (95 pi); d'un côté, au sud-ouest, quatorze pieds et six pouces (14 pi 6 po); et de l'autre côté, au nord-est, vingt-deux pieds et huit pouces (22 pi 8 po). Bornes: borné en front, au sud-est, par parties des mêmes lots, propriété de Henri-Paul Morin ou représentants, borné au nord-ouest à parties des mêmes lots, propriété de monsieur Pierre-Georges Veilleux, borné au sud-ouest par une partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229), appartenant à monsieur Pierre-Georges Veilleux et enfin, borné au nord-est par une partie du lot deux cent vingt-neuf A (ptie 229-A), appartenant à dame Céline Rodrigue ou représentants;
- e) un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté de Beauce;
- f) un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, étant la propriété de monsieur Jean-Guy Doyon ou représentants et plus amplement décrit, comme suit, savoir: mesures métriques: mesurant trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m) dans ses quatre (4) côtés. Bornes: borné en front, au sud-ouest, au chemin public, borné au nord-ouest à la subdivision numéro un dudit lot numéro deux cent vingt-neuf (229-1) et borné au nord-est et au sud-est à partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229), propriété de Pierre-Georges Veilleux. Ledit lot est maintenant connu comme étant la subdivision numéro deux dudit lot deux cent vingt-neuf (229-2);
- g) un morceau de terrain, non bâti, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté et division d'enregistrement de Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Saint-Georges, mesurant trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48) sur chacun de ses quatre côtés. Bornes: vers le sud-ouest par la subdivision numéro un du lot numéro deux cent vingt-neuf (229-1) dudit cadastre, appartenant à M. Gérard Gilbert et dame Diane Vachon; des trois autres côtés par partie dudit lot numéro deux cent vingt-neuf (pties 229), appartenant à compagnie Les Horticulteurs Veilleux Inc. »;
- h) un morceau de terrain, non bâti, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté et division d'enregistrement de Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges. Mesures anglaises: mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est par cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest. Bornes: borné au sud-ouest à la rue Cloutier, borné au nord-ouest, nord-est et sud-est à partie dudit lot deux cent vingt-neuf (ptie 229), demeurant la propriété de Les Horticulteurs Veilleux Inc. L'intersection des lignes sud-ouest et sud-est est située à trois cent soixante-dix pieds (370 pi) au nord-ouest de l'intersection des lignes nord-ouest et sud-ouest de la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent vingt-neuf (229-1) et ce, mesuré le long de la rue Cloutier;
- i) un morceau de terrain situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, dont les bornes et les mesures anglaises sont les suivantes: mesures anglaises: mesurant cent pieds (100 pi) de chacun de ses quatre (4) côtés. Bornes: en front, au sud-ouest, au lot 229-2 du même cadastre, appartenant à M. Denis Boutin et dame Odette Paré, au nord-ouest, au nord-est et au sud-est à des parties du même lot, étant la propriété de « Les Horticulteurs Veilleux Inc. » Tel que le tout se trouve actuellement, ledit terrain étant vacant. Étant entendu que la ligne nord-ouest et la ligne sud-est du terrain ci-dessus vendu est la continuation en ligne droite vers le nord-est des lignes nord-ouest et sud-est de la subdivision numéro deux du lot numéro deux cent vingt-neuf (229-2) du même cadastre. »

Ledit lot 1, pour être vendu en bloc, conformément au jugement du 14 novembre 1991.

Lot 2

1. Un certain terrain connu et désigné comme étant la partie non-subdivisée du lot deux cent trente-neuf (239) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté de Beauce; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot deux cent trente-huit (238) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, comté de Beauce; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire, dudit lot deux cent trente-huit (238), une partie du lot deux cent trente-huit (238) dudit cadastre, se décrivant comme suit, savoir: Mesures anglaises: mesurant cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est par trois cent quarante-cinq pieds (345 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest. Bornes: borné au nord-est à partie dudit lot deux cent trente-neuf (239) dudit cadastre, borné au sud-est au chemin public et enfin, borné au sud-ouest et nord-ouest à partie dudit lot deux cent trente-huit (ptie 238) faisant l'objet des présentes.

3. Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté et division d'enregistrement de Beauce, situé dans la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comprenant tous les équipements de serres, incluant les systèmes de chauffage et de ventilation tous les équipements de fertilisation, d'arrosage et d'entretien pour les cultures en serres et hydroponiques, de même que tous les biens meubles considérés comme immeubles par destination et servant l'exploitation du commerce de les Horticulteurs Veilleux Inc.

Ledit lot 2 pour être vendu en bloc conformément au jugement rendu le 14 novembre 1991.

La mise à prix est fixée comme suit:

— Lot 1, à la somme de 7 158,75 \$;

— Lot 2, à la somme de 30 417,50 \$,

soit, dans chacun des cas, à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le ONZIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
DENYSE B. LESSARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 24 janvier 1992

77679

Beauharnois

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000066-911
760-05-000639-912

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique et corporatif dûment constitué, ayant son bureau principal au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, H2Y 2W3, partie demanderesse contre LES INVESTISSEMENTS MARIO MARTIN INC., 53, Bourget, Rigaud, J0P 1P0, et MARIO MARTIN, domicilié et résidant au 53, Bourget, Rigaud, J0P 1P0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mise en cause.

«Un emplacement vacant situé en la municipalité de la ville de Rigaud, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Rigaud comme étant composé de:

1. Une partie du lot numéro quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-ptie 98) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-neuf pieds (149 pi) en largeur par une profondeur de cinquante pieds (50 pi); bornée, en front, vers l'ouest, par le résidu du lot numéro 15-97 (rue Jacqueline); en arrière, vers l'est, par le lot numéro 15-99, vers le nord, par le lot numéro 15-87 (rue Carmen) et vers le sud, par le lot numéro 15-110 et ci-après décrit.

2. D'une partie du lot numéro cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-ptie 110) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent quarante-neuf pieds (149 pi) en largeur par une profondeur de cinquante pieds (50 pi); bornée, en front, vers l'ouest, par le résidu du lot numéro 15-110 (rue Jacqueline); en arrière, vers l'est, par le lot numéro 15-111, vers le nord, par le lot numéro 15-98 et vers le sud, par le lot originaire numéro 9.

3. Des lots numéros quatre-vingt-dix-neuf, cent et cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-99, 15-100 et 15-101) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant chacun de ces lots cent quarante neuf pieds (149 pi) en largeur par une profondeur de soixante-quatre pieds (64 pi); bornés, en front, vers l'ouest, par une partie du lot numéro 15-98 et ci-haut décrite en premier lieu; en arrière, vers l'est, par le lot numéro 15-102, vers le nord, par le lot numéro 15-87 (rue Carmen) et vers le sud, par les lots numéros 15-111, 15-112 et 15-113 et ci-après décrits.

4. Des lots numéros cent onze, cent douze et cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-111, 15-112 et 15-113) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant chacun de ces lots cent quarante-neuf pieds (149 pi) en largeur par une profondeur de soixante-quatre pieds (64 pi); bornée, en front, vers l'ouest, par une partie du lot numéro 15-110 et ci-haut décrite en second lieu; en arrière, vers l'est, par le lot numéro 15-114, vers le nord, par les lots numéros 15-99, 15-100 et 15-101 et ci-haut décrits en troisième lieu et vers le sud, par le lot originaire numéro 9.

1. Sauf et à distraire des lots numéros cent un, cent, quatre-vingt-dix-neuf, quatre-vingt-dix-huit, cent dix et cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-101, 15-100, 15-99, 15-98) du cadastre officiel du village de Rigaud, les emplacements suivants, savoir:

A. Le lot numéro cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-133), dudit cadastre officiel.

B. Le lot numéro cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-132), dudit cadastre officiel.

C. Le lot numéro cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-131), dudit cadastre officiel.

2. Sauf et à distraire également des lots quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-98 et 15-99) dudit cadastre officiel de la partie vendue à André Vallé et Jeannine Mallette aux termes d'un contrat de vente par Les Investissements Mario Martin Inc. reçu devant Yves Piché, notaire, le dix-sept novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), enregistré à Vaudreuil sous le numéro 234357.

3. Sauf et à distraire également des lots quatre-vingt-dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-98 et 15-99) dudit cadastre officiel de la partie vendue à Dorina Poirier Mallette aux termes d'un contrat de vente par Les Investissements Mario Martin Inc. reçu devant Yves Piché, notaire, le quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), enregistré à Vaudreuil sous le numéro 234353.

4. Sauf et à distraire également des lots numéros quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent dix et cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (15-98, 15-99, 15-110 et 15-111) dudit cadastre officiel de la partie vendue à Jean-Paul Villeneuve reçu devant Yves Piché, notaire, le dix novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), enregistré à Vaudreuil sous le numéro 234090.»

La mise à prix a été fixée à 6 868,13 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 2N1, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 20 janvier 1992

77680

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-00055-914
760-05-000318-913

CAISSE POPULAIRE SACRÉ-COEUR-DE-VALLEYFIELD, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 222, Saint-Laurent, Valleyfield, J6S 5J4, partie demanderesse, contre Mario Salerno, domicilié et résidant au 43, Gault, Valleyfield, J6S 3R4, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, 39, Richardson, Beauharnois, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme suit:

a) le lot numéro deux cent cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (257-259) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois;

b) une partie du lot numéro deux cent soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (ptie 257-260) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois, mesurant cinquante neuf pieds (59 pi) dans ses limites sud-ouest et nord-est et cent huit pieds (108 pi) dans ses limites nord-ouest et sud-est et contenant en superficie six mille trois cent soixante-douze pieds carrés (6 372 pi²), mesures anglaises plus ou moins.

Ladite partie de lot est bornée comme suit: en front, vers le sud-ouest, par la rue Armand Frappier (257-253); vers le nord-ouest par le lot 257-259; vers le nord-est par le chemin de fer N.Y.C. 376 et vers le sud-est par une partie du lot 257-260.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, le tout situé au 455, Armand-Frappier à Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec, lequel immeuble a fait l'objet d'une rénovation cadastrale en date du 18 avril 1990 pour être maintenant connu et désigné comme suit:

«Le lot numéro quatre cent trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-sept (lot 257-435) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois.

La mise à prix a été fixée à 33 610,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 39, Richardson, Beauharnois, J6N 2T4, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 17 janvier 1992

77677

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000059-916
500-05-006459-901

COMPAGNIE TRUST CENTRAL GUARANTY, partie demanderesse, contre DRUCKER DÉVELOPPEMENT DU CANADA LTÉE & ZACCHARIA DRUCKER & BARBARA ALLEN, partie défenderesse.

«1^e Un emplacement situé sur la rue Chicoine à Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot 2101-101 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ainsi qu'un droit de propriété indivis sur les parties communes composées des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent un (2101-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil, ledit droit de propriété indivis dans les parties communes ci-haut décrites équivaut à la quote-part de la valeur de la partie exclusive de sa fraction, par rapport à l'ensemble des valeurs des parties exclusives.»

La mise à prix a été fixée à 20 817,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

«2^e Un emplacement situé sur la rue Chicoine à Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot 2101-103 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ainsi qu'un droit de propriété indivis sur les parties communes composées des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent un (2101-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil, ledit droit de propriété indivis dans les parties communes ci-haut décrites équivaut à la quote-part de la valeur de la partie exclusive de sa fraction, par rapport à l'ensemble des valeurs des parties exclusives.»

La mise à prix a été fixée à 20 817,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

«3^e Un emplacement situé sur la rue Chicoine à Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro 2101-104 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ainsi qu'un droit de propriété indivis sur les parties communes composées des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent un (2101-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil, ledit droit de propriété indivis dans les parties

communes ci-haut décrites équivaut à la quote-part de la valeur de la partie exclusive de sa fraction, par rapport à l'ensemble des valeurs des parties exclusives.»

La mise à prix a été fixée à 20 817,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

«4^e Un emplacement situé sur la rue Chicoine à Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro 2101-201 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ainsi qu'un droit de propriété indivis sur les parties communes composées des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent un (2101-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil, ledit droit de propriété indivis dans les parties communes ci-haut décrites équivaut à la quote-part de la valeur de la partie exclusive de sa fraction, par rapport à l'ensemble des valeurs des parties exclusives.»

La mise à prix a été fixée à 18 225,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

«5^e Un emplacement situé sur la rue Chicoine à Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro 2101-202 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ainsi qu'un droit de propriété indivis sur les parties communes composées des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent un (2101-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil, ledit droit de propriété indivis dans les parties communes ci-haut décrites équivaut à la quote-part de la valeur de la partie exclusive de sa fraction, par rapport à l'ensemble des valeurs des parties exclusives.»

La mise à prix a été fixée à 18 225,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

«6^e Un emplacement situé sur la rue Chicoine à Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro 2101-203 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ainsi qu'un droit de propriété indivis sur les parties communes composées des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent un (2101-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement

de Vaudreuil, ledit droit de propriété indivis dans les parties communes ci-haut décrites équivaut à la quote-part de la valeur de la partie exclusive de sa fraction, par rapport à l'ensemble des valeurs des parties exclusives.»

La mise à prix a été fixée à 18 225,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

«7° Un emplacement situé sur la rue Chicoine à Dorion, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro 2101-204 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil. Ainsi qu'un droit de propriété indivis sur les parties communes composées des lots numéro un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille cent un (2101-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil, division d'enregistrement de Vaudreuil, ledit droit de propriété indivis dans les parties communes ci-haut décrites équivaut à la quote-part de la valeur de la partie exclusive de sa fraction, par rapport à l'ensemble des valeurs des parties exclusives.»

La mise à prix a été fixée à 18 225,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Lesdits immeubles pour être vendus séparément et dans l'ordre ci-haut décrit, au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, J7V 2N1, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GILBERT FOREST

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 20 janvier 1992

77713

Bonaventure

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000006-915
105-02-000152-879

CAISSE POPULAIRE DE ST-GODEFROI, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Saint-Godefroi, partie demanderesse, contre PIERRE CORMIER, domicilié et résidant à Saint-Godefroi, district de Bonaventure, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bonaventure, no 1 à New Carlisle, mis en cause.

«Un certain terrain situé dans la municipalité de Saint-Godefroi, comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant le lot numéro sept cent quatre-vingt-quinze (795), rang 5, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hope, division d'enregistrement de Bonaventure, no 1; contenant, ledit terrain, en superficie, 100 acres. Avec circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 783,75 \$ pour le lot 795, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New Carlisle, district de Bonaventure, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New Carlisle, le 27 janvier 1992

77720

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-000010-907
505-18-000116-913

GESTION ALGIR INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 3550, rue Bienvenue, Brossard, district de Longueuil, partie demanderesse, contre PIERRE GIROUX, résidant et domicilié au 3550, rue Bienvenue, Brossard, district de Longueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

«Les dix deux cents dixièmes (10/210) d'un emplacement ayant front sur le chemin Chambly en la ville de Longueuil, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-402), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, ayant une superficie de trente-quatre mille trois cent quarante et un pieds carrés 34 341 pi²); avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 3180 dudit chemin Chambly à Longueuil, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus particulièrement sujet au règlement de zonage enregistré audit bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 486918. Sujet également à différents baux enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 787192, 787193, 787194 et 793893.»

La mise à prix est fixée à 39 845,23 \$, soit 25 % des dix deux cents dixièmes (10/210) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en

vertu de la Loi sur la fiscalité municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 23 mars 1992

77635

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-001540-910
505-18-000124-917

LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST, 999, boulevard de Maisonneuve, 3^e étage, Montréal (QC), district de Montréal, partie demanderesse, contre **MARCEL PAQUETTE**, 6450, rue Milan, appartement 304, Brossard (QC), district de Longueuil, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

« Une fraction de la copropriété **CONDOMINIUM FORMULA 1**, ayant front sur le boulevard Milan en la ville de Brossard, connue et désignée comme étant :

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la resubdivision trois cent quatre de la subdivision deux du lot originaire numéro sept cent seize (716-2-304) du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie de la Madeleine, division d'enregistrement de LaPrairie;

b) les quotes-parts indivises des parties communes représentant pour la susdite partie exclusive le pourcentage de .66832 pour cent des quotes-parts indivises des parties communes connues et désignées comme étant la subdivision un du lot originaire numéro sept cent seize (716-1), la resubdivision un de la subdivision deux du lot originaire numéro sept cent seize (716-2-1), la resubdivision un de la subdivision trois du lot originaire numéro sept cent seize (716-3-1), la resubdivision un de la subdivision quatre du lot originaire numéro sept cent seize (716-4-1), la resubdivision un de la subdivision cinq du lot originaire numéro sept cent seize (716-5-1), la resubdivision un de la subdivision six du lot originaire numéro sept cent seize (716-6-1), la resubdivision un de la subdivision sept du lot originaire numéro sept cent seize (716-7-1), et la resubdivision un de la subdivision huit du lot originaire numéro sept cent seize (716-8-1), tous du susdit cadastre.

Cette unité de condominiums étant l'appartement numéro trois cent quatre (304) de l'immeuble sis au 6450 dudit boulevard Milan en ladite ville de Brossard.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec et sujet à toutes les servitudes

actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment :

Sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété enregistrée à La Prairie sous le numéro 100096 et ses amendements enregistrés sous les numéros 181326, 182432 et 195156.

Sujet à une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec aux termes d'un acte enregistré à La Prairie sous le numéro 40881.»

La mise à prix est fixée à 14 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, province de Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de MARS 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 21 janvier 1992

77636

Mingan

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure
No 500-05-007305-913
S. 650-18-000018-915

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **GABY RICHARD**, résidant au 1079, du Canot à Havre-Saint-Pierre, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot mille dix (lot 1010), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la municipalité de Havre-Saint-Pierre, division d'enregistrement de Sept-Îles; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cet immeuble porte le numéro d'immeuble 1079, rue de Canot à Havre-Saint-Pierre. »

Conformément à l'article 68 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 16 412,50 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 50 % de l'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur comparatif pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le DOUZIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Sept-Îles, le 27 janvier 1992

L'Officier du shérif,
GUY TRUCHON

Truchon & Truchon (1991) Enr.
Huissiers de justice
783, rue Dequen, bureau 2
Sept-Îles, QC
Téléphone: 962-4966

77742

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008163-915

LAURETTE AUDET, administratrice, domiciliée et résidant au 3313, avenue Charbonneau à Mascouche, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre **JEAN-YVES LANIEL**, photographe, domicilié et résidant au 183, rue Ashton à ville Saint-Laurent, district de Montréal, et **RICHARD BOUDREAU**, publiciste, domicilié et résidant au 74 de la rue Sabrevois à Saint-Bruno, district de Longueuil, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant au défendeur, Richard Boudreau:

« Un emplacement ayant front sur la rue Messier, connu et désigné comme étant composé du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf (9-143-1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du village de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal; mesurant seize pieds et soixante-sept centièmes (16,67) de largeur en front vers le nord-est et en arrière vers le sud-ouest sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds (78,0), vers le sud-est et vers le nord-ouest, contenant en superficie mille trois cents pieds carrés (1 300 pi²); avec toutes les constructions y érigées et notamment un immeuble portant les numéros d'immeuble 4454, 4456 et 4456A de ladite rue Messier à Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment des servitudes de vue enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous les numéros 3534804 et 4110174. »

La mise à prix est fixée à 27 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le ONZIÈME jour de MARS 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 janvier 1992

77717

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007854-910

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation constituée par une Loi du Parlement du Canada, ayant son siège social au 800, carré Victoria, tour de la place Victoria, bureau 4600, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **JACQUES BELDENT** et **HUGUETTE BAZILLE BERDENT**, tous deux domiciliés et résidant au 411, Sainte-Thérèse en la ville d'Île-Bizard, parties défenderesses, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Lite en la ville de Laval, connu et désigné comme étant:

- le lot sept de la subdivision du lot originaire cent quatre des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval (104-7);
- le lot douze de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre (104-12) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval;
- le lot sept de la subdivision officielle du lot originaire cent cinq (105-7) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval;
- le lot quatorze de la subdivision du lot originaire numéro cent cinq (105-14) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval.

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 3995, boulevard Lite, Laval, province de Québec.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Ville de Laval, rôle no 133-41-1.

La mise à prix est fixée à 241 450,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudi-

caitaire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval à Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le DOUZIÈME jour de MARS 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 janvier 1992

77743

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012233-894

CAISSE DE DÉPÔT ET DE PLACEMENT DU QUÉBEC, corporation constituée en vertu du chapitre C-2 des Lois refondues du Québec, ayant son siège social à Sainte-Foy, district de Québec et un bureau au 1981A, avenue McGill College à Montréal, représentée par TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, société en fiducie légalement constituée aux termes d'une procuration accordée par Caisse de Dépôt et de Placement du Québec le 28 novembre 1984, sous le numéro 11740 des minutes de Jacques Desjardins, notaire à Montréal, partie demanderesse, contre 2426-1430 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 9490, rue de Tilly à Saint-François en la ville de Laval, district de Montréal, et ANDRÉ LAURIN, homme d'affaires, résidant et domicilié au 9490, rue de Tilly à Saint-François en la ville de Laval, district de Montréal, et GAÉTAN MATHIEU, homme d'affaires, résidant et domicilié au 8265, rue Chilmène à Saint-François en la ville de Laval, district de Montréal, et PIERRE PAQUIN, opérateur, résidant et domicilié au 335, rue Canada à Saint-François, ville de Laval, district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit, propriété du défendeur, Pierre Paquin.

« Le lot mille quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire treize (13-1094), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François-de-Sales, division d'enregistrement de Laval; avec bâtisse dessus, portant le numéro d'immeuble 8886, de Tilly, Saint-François Laval, province de Québec, dont le mur est est mitoyen. »

Ville de Laval, rôle no 199-----12.

La mise à prix est fixée à 32 150,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval à Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le DOUZIÈME jour de MARS 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 JANVIER 1992

77744

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005965-916

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et son bureau principal au 1800, avenue McGill College, 12^e étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre TOM SINGER, résidant et domicilié au 6595, Mackle, appartement 522, ville et district de Montréal, et EVAN BRYAN, résidant et domicilié au 12, Alvares en la cité de Saint-Basile-le-Grand, district de Longueuil, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Description de l'immeuble situé au 517-517, rue Sainte-Madeleine en les ville et district de Montréal :

« Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Madeleine en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie ouest du lot originaire numéro deux cent soixante-deux (O. ptie 262), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie. Mesurant sept mètres et trente-deux centièmes de mètre vers le nord, vingt-neuf mètres et vingt-trois centièmes de mètre vers l'est, sept mètres et quarante-deux centièmes de mètre vers le sud et vingt-neuf mètres et vingt-trois centièmes de mètre vers l'ouest; ayant une superficie totale de deux cent quinze mètres carrés et quatre dixièmes de mètre carré (215,4 m²). Bornée vers le nord par les lots numéros 281-8 et 281-9, vers l'est par la partie du lot numéro 262, vers le sud par la rue Sainte-Madeleine et vers l'ouest par le lot numéro 263, tous auxdits plan et livre de renvoi officiels; avec bâtisses dessus érigées, portant le numéro d'immeuble 515-517, rue Sainte-Madeleine, Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. L'immeuble appartenant au défendeur Evan Bryan. »

La mise à prix est fixée à 15 800,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TREIZIÈME jour de MARS 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 janvier 1992

77719

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014203-911

FIDUCIE CANADIENNE ITALIENNE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 6999, boulevard Saint-Laurent, district de Montréal, partie demanderesse, contre VITO RUVO et CONCETTA MUSTILLO RUVO, tous deux domiciliés et résidant au 2825, place de Manseau à Laval, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur place de Manseau en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent cinquante-quatre (454-177) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 2825, place de Manseau en ladite ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

L'immeuble servant de résidence familiale.

Rôle ville de Laval no 033-c-3000-454-330.

La mise à prix fixée à 139 150,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 69 575,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, le DIXIÈME jour de MARS 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 janvier 1992

77715

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
No 500-02-031664-910

LES ENTREPRISES ROCKY MOUNTAIN LTÉE, corporation dûment incorporée, ayant son bureau principal au 4150, rue Sainte-

Catherine Ouest, bureau 365 à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre ANDRÉ JOLY et RUTH POTVIN, tous deux domiciliés et résidant au 32, rue Saint-Denis à Repentigny, district de Joliette, et LES PLACEMENTS VALOIS INC., corporation dûment incorporée, ayant son bureau chef et sa place d'affaires au 6780, 1^{er} Avenue, bureau 100, Charlesbourg, QC, et GESTION MUGNIER INC., corporation dûment incorporée, ayant son bureau chef et sa place d'affaires au 6780, 1^{er} Avenue, bureau 100, Charlesbourg, QC, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Valois en la ville de Montréal, connu comme étant des lots suivants, savoir :

- a) le lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-72-3), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal; et
- b) le lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-73-3), auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec la maison dessus érigée, portant les numéros 1689, 1691 et 1693, rue Valois en la ville de Montréal.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1339591.

Le tout tel que montré dans un certificat de localisation préparé par Jean Girard, arpenteur-géomètre, en date du vingt-cinquième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-sept, sous le numéro 89 de ses minutes, dossier numéro 1607. »

La mise à prix est fixée à 26 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le TREIZIÈME jour de MARS 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 janvier 1992

77718

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016787-903

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre 39^e AVENUE LACHINE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, représentée par 2433-2611 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon les lois de la province de Québec, ayant son siège social au 1630, rue Papineau, ville et district de Longueuil, et GUY BOURGEOIS et MANON DAVIS, domiciliés et résidant au 300, 1^{er} Rue, ville et district d'Iberville ET AL., parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant aux défendeurs, connu et désigné comme suit :

« Un emplacement ayant front sur la 39^e Avenue en la ville de Lachine, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-399), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Lachine, division d'enregistrement de Montréal; avec bâtisse y érigée, portant les numéros domiciliaires 594 et 596 de ladite 39^e Avenue en la ville de Lachine, circonstances et dépendances, dont le mur Est est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes y rattachées, et notamment sujet aux servitudes suivantes :

— servitude d'utilité publique en faveur de la ville de Lachine, créée aux termes d'un acte reçu devant Jean-Marie Trépanier, notaire, le sept décembre mil neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1109833;

— servitude réciproque de vue et servitude réciproque d'entretien et réparation par destination de père de famille créées aux termes d'un acte reçu devant Bertrand Ducharme, notaire, le cinq février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3680236.

L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix fixée à 64 400,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 32 200,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le ONZIÈME jour de MARS 1992 à DOUZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 27 janvier 1992

77716

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002278-914
S. 200-18-000009-926

BANQUE NATIONALE DU CANADA, banque à charte légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale située au 1142, Principale, Saint-Agapit (Québec), demanderesse, contre FERME CLEMARIE INC., corporation légalement constituée et ayant son principal bureau au 501, route 116, Saint-Agapit (Québec), et CLÉMENT BOUTIN, domicilié et résidant au 501, route 116, Saint-Agapit (Québec), défendeurs.

« Une terre située à Saint-Agapit, comté de Lotbinière, connue et désignée comme étant le lot numéro quarante et un (41) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Agapit, comté et division d'enregistrement de Lotbinière. Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Moins et à distraire dudit lot, la subdivision numéro un du lot originaire numéro quarante et un (41-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Agapit, comté de Lotbinière, et moins et à distraire dudit lot, un terrain mesurant cent soixante-dix-huit pieds (178 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et borné vers le nord-ouest par la route numéro 116, vers le sud-est par un cours d'eau, vers le sud-ouest par une autre partie du même lot appartenant à l'emprunteur et vers le nord-est par une partie du lot 40 du même cadastre appartenant à Jean-Marie Martineau et Victor Gingras ou leurs représentants. La ligne sud-ouest de ce terrain réservé par monsieur Joseph Groleau est à cinquante pieds (50 pi) de la ligne nord-est du lot 41-1. »

La mise à prix est fixée à trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars (39 491,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le SEIZIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 février 1992

77701

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003328-916
S. 200-18-000001-923

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques et ayant un bureau au 1010, rue des Érables, Québec, district de Québec, demanderesse, contre GERMAIN VÉZINA, domicilié et résidant au 1016, boulevard Sainte-Anne, Beauport, G1E 3N3, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent cinquante et un (351 ptie), aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, plus amplement décrite comme suit : De figure quadrangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot 351 étant un chemin privé, au sud-est par une partie du lot 351, au sud-ouest par une partie du lot 351, voirie et au nord-ouest par le boulevard Sainte-Anne. Mesurant cent soixante-quinze pieds (175 pi) au nord-est, cinquante pieds (50 pi) au sud-est et au nord-ouest, cent soixante-quatre pieds (164 pi) au sud-ouest; contenant en superficie huit mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (8 475 pi²), le tout plus ou moins mesures anglaises. Avec la bâtisse y érigée, portant le numéro domiciliaire 1016, boulevard Sainte-Anne, Beauport, Québec, circonstances et dépendances. Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille cinq cents dollars (14 500,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le SEIZIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 février 1992

77700

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.Q.Q. 200-02-006753-919
C.S.Q. 200-05-000165-923
S. 200-18-000003-929

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES, demanderesse, contre CONSTRUCTION GRAND R. INC., ayant eu sa dernière adresse connue au 252, rue Bolduc, Amos, J9T 3M5, n'ayant aucun autre domicile connu, défenderesse.

« Un immeuble situé en la municipalité du Lac-Saint-Charles, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro deux mille cinq cent quatre-vingt-treize (2593) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatre mille soixante-sept dollars et cinquante cents (4 067,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 février 1992

77706

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.Q.Q. 200-02-006754-917
C.S.Q. 200-05-000166-921
S. 200-18-000004-927

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES, demanderesse, contre DANIEL FRENETTE, ayant eu sa dernière adresse connue au 438, rue des Plaines, Lac-Saint-Charles, GOA 2H0, n'ayant aucun autre domicile connu, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot neuf cent soixante-dix-huit (978 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant, mesures anglaises, soixante-dix pieds et neuf dixièmes (70,9 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par cent vingt pieds (120 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; et borné comme suit : au nord-est par le lot numéro 978-5, au sud-est par une partie du lot 978 (rue des Cyprès), au sud-ouest par une autre partie du lot 978, appartenant à monsieur Aldo Lecomte ou représentants, et au nord-ouest par le lot 977-7 partie et 977-6 partie; tous du susdit cadastre. La ligne nord-est du lot présentement décrit, parallèle au boulevard de la Colline, est située à cinq cents pieds (500 pi) du côté sud-ouest de ce dernier, le tout tel que démontré par un liseré rouge sur un plan de projet de subdivision le quel plan demeure annexé à l'acte enregistré à Québec sous le numéro 848245; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à huit cent deux dollars et cinquante cents (802,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi

pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 février 1992

77703

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.Q.Q. 200-05-006757-910
C.S.Q. 200-05-000167-929
S. 200-18-000005-924

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES, demanderesse, contre MARCEL GAGNON, ayant eu sa dernière adresse connue au 8700, Sainte-Claire, appartement 4, Montréal, H1L 1Y2, n'ayant aucun autre domicile connu, défendeur.

« Un immeuble situé en la municipalité du Lac-Saint-Charles, connu et désigné comme étant une partie du lot neuf cent soixante et onze (971 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant, mesures anglaises, soixante-dix pieds (70 pi) de largeur sur une profondeur de soixante-quinze pieds (75 pi), borné comme suit: au sud-est par le lot 971-5 (rue des Bosquets), au nord-ouest par une partie du lot 971, appartenant à monsieur Philippe Lepire ou représentants, au nord-est par le lot 971-17-1 et au sud-ouest par le lot 971-29; tous du susdit cadastre; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à deux mille cent dollars (2 100,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 février 1992

77705

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.Q.Q. 200-02-006903-910
C.S.Q. 200-05-000168-927
S. 200-18-000006-922

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES, demanderesse, contre ROSARIO LANGLOIS, ayant eu sa dernière adresse connue au 352, rue Marie-Louise, Québec, G1N 3K1, n'ayant aucun autre domicile connu, défendeur.

« Un immeuble situé en la municipalité du Lac-Saint-Charles, connu et désigné comme étant une partie du lot neuf cent quatre-vingt (980 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant, mesures anglaises, quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur par une profondeur de soixante-quinze pieds (75 pi), borné comme suit: au nord par le lot 980-3 (rue des Merisiers), au sud par une partie du lot 981, appartenant à monsieur Paul-André L'Heureux ou représentants, à l'est par le lot 980-50 et à l'ouest par le lot 980-26-2; tous du susdit cadastre; sans bâtisse, avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à deux mille deux cent trente-sept dollars et cinquante cents (2 237,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 février 1992

77704

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000023-924
C.M. VAL-BÉLAIR: 90-743-1
S. 200-18-000008-928

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélaire, demanderesse, contre RÉAL HAMEL CONSTRUCTION INC., 2750, chemin Sainte-Foy, bureau 10, Sainte-Foy (Québec), défenderesse.

« 1) Un terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-quatorze - quatre - un (294-4-1-P) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, borné au nord-est par une autre partie du lot 294-4-1-P, au sud-est par une partie du lot 294-4-3 et

par les lots 294-4-11, 294-4-10, 294-4-9, 294-4-8, 294-4-7, 294-4-6, 294-4-5, 294-4-4, au sud-ouest par une partie du lot 294, au nord-ouest par une partie du lot 295-2-1-P. Mesurant dans sa ligne nord-est plus ou moins deux cent cinquante pieds (± 250 pi), dans sa ligne sud-est plus ou moins cinq cent soixante-deux pieds (± 562 pi), dans sa ligne sud-ouest plus ou moins soixante-cinq pieds (± 65 pi) et dans sa ligne nord-ouest plus ou moins cinq cent sept pieds (± 507 pi), mesures anglaises.

2) Un terrain de figure rectangulaire connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-quatorze - quatre - trois (294-4-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, borné au nord-est par le lot 294-4-12, au sud-est par le lot 294-5 (rue de l'Esplanade), au sud-ouest par le lot 294-4-11, au nord-ouest par deux parties du lot 294-4-1-P. Mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest plus ou moins quatre-vingt-dix pieds (± 90 pi) et dans ses lignes sud-est et nord-ouest plus ou moins soixante pieds (± 60 pi), mesures anglaises.

3) Un terrain de figure rectangulaire connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-quinze - deux - un (295-2-1-P) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, borné au nord-est par une autre partie du lot 295-2-1-P, au sud-est par une partie du lot 294-4-1-P, au sud-ouest par une partie des lots 295-1-P et 295-P, au nord-ouest par une partie du lot 296-4-1-P. Mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest plus ou moins trois cent quatre-vingt-quatorze pieds (± 394 pi) et dans ses lignes sud-est et nord-ouest plus ou moins cinq cent sept pieds (± 507 pi), mesures anglaises.

4) Un terrain de figure rectangulaire connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-seize - quatre - un (296-4-1-P) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, borné au nord-est par une autre partie du lot 296-4-1-P, au sud-est par une partie du lot 295-2-1-P, au sud-ouest par une partie du lot 296-P et au nord-ouest par une partie du lot 297-P. Mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest plus ou moins cent quatre-vingt-deux pieds (± 182 pi) et dans ses lignes sud-est et nord-ouest plus ou moins cinq cent sept pieds (± 507 pi), mesures anglaises.

Les lots ci-haut mentionnés ont une superficie approximative de trois cent quatre-vingt mille sept cent six pieds carrés (380 706 pi²), plus ou moins, mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à deux mille deux cent quarante-deux dollars et cinquante cents (2 242,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le SEIZIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 février 1992

77702

Richelieu

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Nos 765-05-000159-910
765-18-000739-912

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 425, boulevard de Maisonneuve Ouest à Montréal, partie demanderesse, contre **LES INVESTISSEMENTS GUY SALVAS INC.**, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 233, rue Parenteau à Sorel, et **GUY SALVAS**, résidant et domicilié au 233, rue Parenteau à Sorel, partie défenderesse.

« Un immeuble situé en la ville de Sorel, dans le comté de Richelieu, situé sur le côté nord de la rue George, faisant partie des lots originaires numéros cinq cent soixante-six et cinq cent soixante-sept (Ptie 566 et ptie 567), au cadastre officiel de la ville de Sorel et mesurant, selon les titres de propriété, de quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (83,5 pi) à quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (84,5 pi) de largeur sur une profondeur de cent trente-deux pieds (132,0 pi) et mesurant en totalité, selon l'occupation des lieux, quatre-vingt-quatre pieds et quarante-cinq centièmes de pied (84,45 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingt-un pieds et soixante-seize centièmes de pied (81,76 pi) dans sa ligne nord, cent trente-deux pieds et trente et un centièmes de pied (132,31 pi) d'un côté ou dans sa ligne latérale ouest et cent trente-deux pieds et cinquante centièmes de pied (132,50 pi) d'autre côté ou dans sa ligne latérale est, mesures anglaises; tout l'immeuble ci-haut décrit étant borné en front ou vers le sud par la rue George, en profondeur ou vers le nord par partie du lot no 568 de Dolard Lussier Ltée, d'un côté ou vers l'ouest, pour partie, par autre partie du lot no 566 dudit cadastre et pour partie, par autre partie du lot no 567 dudit cadastre et d'autre côté ou vers l'est par la ligne séparative des lots nos 566 et 567 avec le lot no 569 dudit cadastre.

Partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-six (ptie 566) du cadastre officiel de la ville de Sorel étant comprise dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant en front ou vers le sud la rue George, en profondeur ou vers le nord la ligne séparative du lot no 566 avec le lot no 567, d'un côté ou vers l'ouest autre partie du lot no 566 dudit cadastre et d'autre côté ou vers l'est partie du lot no 569 dudit cadastre.

Partie du lot originaire numéro cinq cent soixante-sept (ptie 567) du cadastre officiel de la ville de Sorel, étant comprise dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le sud la ligne séparative du lot no 566 avec le lot no 567 cadastre, vers le nord la ligne séparative du lot 567 avec le lot no 568 dudit cadastre, d'un côté ou vers l'ouest autre partie du lot no 569 dudit cadastre.

Avec et sujet à des droits de passage aux termes des actes dûment enregistrés à Sorel sous les numéros 75893, 79171 et 85394. Avec et sujet à une servitude de vue perpétuelle, aux termes d'un acte enregistré à Sorel sous le numéro 124465.

Avec toutes les bâtisses y érigées et portant le numéro domiciliaire 95 de la rue George à Sorel, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 38 201,63 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du shérif, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 16 janvier 1992

77632

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 500-02-029016-90 9
S. 155-18-000015-91 1

YVAN DESJARDINS, JEAN-FRANÇOIS DELAGE, JEAN ROUSSEAU et SERGE BÉLANGER, partie demanderesse, contre **LES PROMENADES DU BOULEVARD WALLBERG INC.**, partie demanderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit, savoir:

Désignation

Un terrain situé en la ville de Dolbeau, constitué de ce qui suit, savoir:

1. Des subdivisions sept cent cinquante et sept cent cinquante et un du lot numéro quarante-deux (Lts 42-750 et 42-751) du rang Dix-Sept, du cadastre officiel du canton de Parent.

2. D'une lisière de terrain ayant une superficie de seize mètres carrés et cinq dixièmes (16,5 m²), mesurant neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, sur un mètre et quatre-vingt-deux centimètres (1,82 m) de profondeur dans sa ligne sud-est et un mètre et soixante-dix-huit centimètres (1,78 m) dans sa ligne nord-ouest, connue et désignée comme étant la partie sud-ouest de la subdivision quatre cent vingt-sept du lot numéro quarante-deux (ptie S.-O. lot 42-427) du Dix-Septième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent, bornée comme suit: vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 42-750 et enfin, vers le nord-est, au résidu dudit lot 42-427.

3. D'une lisière de terrain ayant une superficie de dix-sept mètres carrés et un dixième (17,1 m²), mesurant neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, sur un mètre et quatre-vingt-huit centièmes (1,88 m) de profondeur dans sa ligne sud-est, et un mètre et quatre-vingt-cinq centièmes (1,85 m) dans sa ligne nord-ouest, connue et désignée

comme étant la partie nord-est de la subdivision quatre cent trente-cinq du lot numéro quarante-deux (ptie N.-E. lot 42-435) du Dix-Septième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent, bornée comme suit: vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 42-750, vers le sud-ouest au résidu dudit lot 42-435 et enfin, vers le nord-ouest à une partie du lot 42-436.

4. D'une lisière de terrain ayant une superficie de seize mètres carrés et huit dixièmes (16,8 m²), mesurant neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, sur un mètre et quatre-vingt-cinq centièmes (1,85 m) de profondeur dans sa ligne sud-est, et un mètre et quatre-vingt-deux centièmes (1,82 m) dans sa ligne nord-ouest, connue et désignée comme étant la partie nord-est de la subdivision quatre cent trente-six du lot numéro quarante-deux (ptie N.-E. lot 42-436) du Dix-Septième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent, bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 42-750, vers le sud-est par une partie du lot 42-435, vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 42-436 et enfin, vers le nord-ouest par une partie du lot 42-437.

5. D'une lisière de terrain ayant une superficie de seize mètres carrés et cinq dixièmes (16,5 m²), mesurant neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, sur un mètre et quatre-vingt-deux centièmes (1,82 m) de profondeur dans sa ligne sud-est et un mètre et soixante-dix-neuf centièmes (1,79 m) dans sa ligne nord-ouest, connue et désignée comme étant la partie nord-est de la subdivision quatre cent trente-sept du lot numéro quarante-deux (ptie N.-E. lot 42-437) du Dix-Septième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent, bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 42-750, vers le nord-ouest par une partie du lot 42-438, vers le sud-ouest au résidu dudit lot 42-437 et enfin, vers le sud-est à une partie du lot 42-436.

6. D'une lisière de terrain ayant une superficie de seize mètres carrés et six dixièmes (16,6 m²), mesurant neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, sur un mètre et soixante-dix-neuf centièmes (1,79 m) de profondeur dans sa ligne sud-est, et un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans sa ligne nord-ouest, connue et désignée comme étant la partie nord-est de la subdivision quatre cent trente-huit du lot numéro quarante-deux (ptie N.-E. lot 42-438) du Dix-Septième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent, bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 42-750, vers le sud-est par une partie du lot 42-437, vers le sud-ouest au résidu dudit lot 42-438 et enfin, vers le nord-ouest à une partie du lot 42-439.

7. D'un terrain de figure irrégulière, ayant une superficie de vingt-sept mètres carrés et six dixièmes (27,6 m²), connu et désigné comme faisant partie de la subdivision quatre cent trente-neuf du lot numéro quarante-deux (ptie lot 42-439) du rang Dix-Sept, du cadastre officiel du canton de Parent, mesurant un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans sa ligne sud-est, neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) dans sa ligne nord-est, quatre mètres et trente-six centièmes (4,36 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre mètres et vingt-sept centièmes (4,27 m) dans sa première ligne sud-ouest, deux mètres et cinquante centièmes (2,50 m) dans sa deuxième ligne sud-est et enfin, quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4,88 m) dans sa deuxième ligne sud-ouest, et borné comme suit: vers le sud-est à une partie du lot 42-438, vers

le nord-est à une partie du lot 42-750, vers le nord-ouest partie à une partie du lot 42-750 et partie à une partie du lot 42-440 et enfin, vers le sud-ouest à nouveau vers le sud-est et à nouveau vers le sud-ouest au résidu de ladite subdivision 439.

8. De la subdivision sept cent soixante et un du lot numéro quarante-trois (lot 43-761) du rang Dix-Sept du cadastre officiel du canton de Parent.

9. D'une parcelle de terrain de figure irrégulière, ayant une superficie de quatre mètres carrés (4 m²), connue et désignée comme faisant partie de la subdivision six cent soixante-trois du lot numéro quarante-trois (ptie lot 43-663) du rang Dix-Sept, du cadastre officiel du canton de Parent, mesurant un mètre et cinquante-six centièmes (1,56 m) dans sa ligne nord-est, trois mètres et trente-quatre centièmes (3,34 m) dans sa ligne sud-est, deux mètres et vingt-trois centièmes (2,23 m) dans sa ligne ouest et enfin, un mètre et soixante-seize centièmes (1,76 m) dans sa ligne nord-ouest, bornée comme suit: vers le nord-est à une partie du lot 43-761, vers le sud-est et l'ouest à une autre partie dudit lot 43-663 et enfin, vers le nord-ouest à une partie du lot 43-731.

10. D'une parcelle de terrain de figure irrégulière, ayant une superficie de trois mètres carrés et cinq dixièmes (3,5 m²), connue et désignée comme faisant partie de la subdivision six cent quatre-vingt-huit du lot numéro quarante-trois (ptie lot 43-688) du rang Dix-Sept, du cadastre officiel du canton de Parent, mesurant un mètre et vingt-cinq centièmes (1,25 m) dans sa ligne nord, deux mètres et treize centièmes (2,13 m) dans sa ligne sud-est, un mètre et quatre-vingt-cinq centièmes (1,85 m) dans sa ligne est, deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m) dans sa ligne sud-ouest et enfin, deux mètres et cinquante-huit centièmes (2,58 m) dans sa ligne nord-ouest; bornée comme suit: vers le nord, le sud-est et l'est par une autre partie de ladite subdivision 688, vers le sud-ouest par une partie du lot 43-761 et enfin, vers le nord-ouest par une partie du lot 43-728.

11. D'une parcelle de terrain de figure trapézoïdale, ayant une superficie de cinq mètres carrés et un dixième (5,1 m²), connue et désignée comme faisant partie de la subdivision sept cent vingt-huit du lot numéro quarante-trois (ptie lot 43-728) du rang Dix-Sept, du cadastre officiel du canton de Parent, mesurant deux mètres et douze centièmes (2,12 m) dans sa ligne nord, quatre mètres et seize centièmes (4,16 m) dans sa ligne sud-est, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m) dans sa ligne sud-ouest et enfin, deux mètres et soixante-six centièmes (2,66 m) dans sa ligne nord-ouest; bornée comme suit: vers le nord et le nord-ouest à une autre partie dudit lot 43-728, propriété de la ville de Dolbeau, vers le sud-est partie à une partie du lot 43-688 et partie à une partie du lot 43-761 et enfin, vers le sud-ouest à la partie du lot 43-729 ci-après décrite.

12. D'un terrain de figure irrégulière, ayant une superficie de quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et huit dixièmes (98,8 m²), connu et désigné comme faisant partie de la subdivision sept cent vingt-neuf du lot numéro quarante-trois (ptie lot 43-729) du rang Dix-Sept du cadastre officiel du canton de Parent, mesurant un mètre et cinquante centièmes (1,50 m) dans sa ligne nord-est, vingt-six mètres et vingt et un centièmes (26,21 m) dans sa ligne sud-est, un mètre et cinquante centièmes (1,50 m) dans sa ligne sud-ouest, deux mètres et soixante-dix-neuf centièmes (2,79 m) dans sa première ligne nord-ouest, quatre mètres et quatre-vingt-

quinze centièmes (4,95 m) dans sa ligne ouest, treize mètres et cinquante centièmes (13,50 m) dans sa deuxième ligne nord-ouest, quatre mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (4,95 m) dans sa ligne nord et enfin, deux mètres et quatre-vingt-douze centièmes (2,92 m) dans sa troisième ligne nord-ouest et bornée comme suit: vers le nord-est par la partie du lot 43-728 ci-haut décrite, vers le sud-est à une partie du lot 43-761, vers le sud-ouest par la partie du lot 43-731 ci après décrite et enfin, vers le nord-ouest, l'ouest, à nouveau le nord-ouest, le nord puis à nouveau le nord-ouest par la partie du lot 43-729, propriété de la ville de Dolbeau.

13. D'une parcelle de terrain de figure trapézoïdale, ayant une superficie de quatre mètres carrés et un dixième (4,1 m²), connue et désignée comme faisant partie de la subdivision sept cent trente et un du lot numéro quarante-trois (ptie lot 43-731) du rang Dix-Sept, du cadastre officiel du canton de Parent, mesurant un mètre et cinquante centième (1,50 m) dans sa ligne nord-est, trois mètres et quarante-six centièmes (3,46 m) dans sa ligne sud-est, deux mètres et douze centièmes (2,12 m) dans sa ligne ouest et enfin, un mètre et quatre-vingt-seize centième (1,96 m) dans sa ligne nord-ouest et bornée comme suit: vers le nord-est par la partie du lot 43-729 ci-haut décrite, vers le sud-est partie par une partie du lot 43-761 et partie par une partie du lot 43-663 et enfin, vers l'ouest et le nord-ouest par une autre partie dudit lot 43-731, propriété de la ville de Dolbeau.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 1 109 842,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réel de: 0,92 %.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le DOUZIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

Le shérif,
GÉRALD TAILLON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 21 janvier 1992

77633

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-003135-911

PIERRE DUPRAS, avocat exerçant sa profession au 2500, boulevard Daniel-Johnson, bureau 1108, Laval, province de Québec et domicilié et résidant au 5, place Mirecourt, Lorraine, QC, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre CONSTANTIN (KOSTA) TOMAZOS, homme d'affaires, domicilié et résidant au 903, place Pilon à Sainte-Thérèse, province de Québec, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, mis en cause.

« La part indivise, propriété du défendeur Constantin (Kosta) Tomazos, dans l'immeuble ci-après désigné: un emplacement connu et désigné comme suit:

a) Les lots numéros six (6) et sept (7) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197-6 et 7) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville;

b) les lots numéro un (1) et deux (2) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent soixante-huit (568-1 et 2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville;

c) Le lot numéro deux (2) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572-2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; et

d) une partie du lot numéro un (1) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572-ptie 1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Mesurant cent quarante-neuf pieds (149 pi) dans sa ligne nord-est, vingt-quatre pieds et vingt centièmes de pied (24,20 pi) dans sa ligne est, vingt-quatre pieds et soixante centièmes de pied (24,60 pi) dans sa ligne sud-est, un pied et quatre-vingt-dix centièmes de pied (1,90 pi) dans une ligne sud, soixante pieds et quarante centièmes de pied (60,40 pi) dans une autre ligne sud, soixante-cinq pieds et soixante centièmes de pied (65,60 pi) dans une autre ligne sud, vingt-six pieds et cinquante centièmes de pied (26,50 pi) dans une autre ligne sud et cent trente-six pieds (136 pi) dans sa ligne ouest.

Borné au nord-est par le résidu du lot numéro 572-1 (rue), à l'est par le lot 568-2, au sud-est par le lot numéro 572-2, au sud par le lot numéro 197-2 et à l'ouest par une partie du lot numéro 572.

Avec bâtisse dessus érigée, portant les numéros d'immeuble 350 et 360, boulevard Sicard.»

La mise à prix est fixée à 63 832,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 janvier 1992

77628

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001655-917

LA CORPORATION TRUST CAPITAL, corporation légalement constituée, ayant un siège social dans les ville et district de Montréal, au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, partie demanderesse, contre BENOIT GROULX, résidant et domicilié dans la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, district de Terrebonne, au 23, avenue des Pins, et LES PATIOS GROULX INC., corporation légalement constituée, ayant un siège social dans Sainte-Anne-des-Plaines, district de Terrebonne, au 23, avenue des Pins, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mis en cause.

« Un emplacement composé de :

1. Un emplacement situé à Sainte-Anne-des-Plaines, ayant front sur le côté sud-ouest de l'avenue des Pins, en la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro cent vingt-sept (ptie 127), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, division d'enregistrement de Terrebonne, qui se décrit comme suit, savoir: de forme irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 127-39 (rue), vers le nord par le lot 127-40 (rue), vers le nord-est par le lot 127-41 (rue), vers le sud-est et le sud-ouest par parties non subdivisées du lot 127 ci-après décrites aux paragraphes 2 et 3; mesurant vers le nord-ouest quarante pieds (40,0 pi), vers le nord soixante dix-huit pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (78,54 pi) suivant un arc de cercle de cinquante pieds (50,0 pi) de rayon, vers le nord-est quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi), vers le sud-est quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) et vers le sud-ouest cent quarante pieds (140,0 pi); contenant en superficie douze mille soixante-trois pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (12 063,5 pi²); avec bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 23, avenue des Pins, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement vague ayant front sur l'avenue des Pins à Sainte-Anne-des-Plaines, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent vingt-sept (ptie 127) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, laquelle dite partie contenant une superficie de six mille trois cents pieds carrés (6 300 pi²), mesurant soixante-dix pieds (70 pi) en front dans sa ligne nord-est, le long de l'avenue des Pins (lot 127-41), soixante-dix pieds (70,0 pi) en arrière dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) d'un côté dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) de l'autre côté dans sa ligne nord-ouest et est borné comme suit: en front, au nord-est, par l'avenue des Pins (lot 127-41); en arrière, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 127, appartenant à Léon et Marcel Paradis ou représentants; d'un côté, au sud-est, par le lot 127-47; et de l'autre côté, au nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 127 ci-dessus décrite au paragraphe 1.

Toutes les mesures ci-haut sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Sans bâtisse dessus érigée.

Sujet en autant qu'elle peut l'affecter à la servitude établie en faveur de The Shawinigan Water & Power Company, aux termes de l'acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 168095.

Avec droit de passage à pied, en voiture ou véhicule moteur, avec tous ceux y ayant droit, dans les rues pour communiquer de l'emplacement décrit à la Montée Ste-Claire.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.

3. Un emplacement vague ayant front sur le boulevard Paradis à Sainte-Anne-des-Plaines, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent vingt-sept (ptie 127) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, laquelle dite partie contenant une superficie de douze mille quatre cent soixante-cinq pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (12 465,8 pi²), mesurant cent quinze pieds (115,0 pi) dans sa ligne sud-ouest le long du boulevard Paradis (lot 127-45), trente-neuf pieds et vingt-sept centièmes de pied (39,27 pi) suivant un arc de cercle de vingt-cinq pieds (25,0 pi) de rayon dans sa ligne ouest le long d'une rue (lot 127-39), cent quarante pieds (140,0 pi) dans sa ligne nord-est et quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) dans sa ligne sud-est et est borné comme suit: au sud-ouest par le boulevard Paradis (lot 127-39), au nord-ouest par une rue (lot 127-39), au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro 127 ci-dessus décrite au paragraphe 1, au sud-est par une autre partie du lot originaire numéro 127, appartenant à Léon et Marcel Paradis ou représentants,

Toutes les mesures ci-hauts sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Sans aucune bâtisse.

Sujet, en autant qu'elle peut l'affecter, à la servitude établie en faveur de The Shawinigan Water & Power Company aux termes de l'acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 168095.

Avec droit de passage à pied, en voiture ou véhicule-moteur, avec tous ceux y ayant droit dans les rues pour communiquer de l'emplacement présentement décrit à la Montée Ste-Claire.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 19 450,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 janvier 1992

77709

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004473-912

LE GROUPE CANAM MANAC INC., 1800, avenue McGill College, 27^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **LES ACIERS V.P. INC.**, 8776, Champ-d'Eau, Saint-Léonard, district de Montréal, partie défenderesse, et 165594 **CANADA INC.**, corps politique légalement constitué selon la loi et ayant un bureau au 400, rue Saint-Jacques, ville et district de Montréal, partie mise en cause, et **LE RÉGISTRATEUR** du bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

« Un certain emplacement connu et désigné comme étant les subdivisions cinq et six du lot originaire cinq cent cinquante-neuf (559-5 et 6) et les subdivisions trois, quatre et cinq du lot originaire cent quatre-vingt-dix-sept (197-3, 4 et 5) et la subdivision un du lot originaire cinq cent soixante-quatre (564-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, bureau d'enregistrement de Terrebonne; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 300, Sicard à Sainte-Thérèse, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 1 420 565,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 janvier 1992

77629

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-002528-900

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2253, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre **LES HÉRITIERS DE FEUE FABIANA LÉGARÉ SIGOUIN**, a/s de Mme Monique Léonard, 1077, avenue des Anémones, Saint-Antoine-des-Laurentides, district de Terrebonne, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Terrebonne, mis en cause.

«Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Hippolyte, connu et désigné sous une partie des lots vingt-sept A et vingt-huit A (27A ptie et 28A ptie) dans le Huitième Rang du canton de Kilkenny, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hippolyte, division d'enregistrement de Terrebonne, montrée sur un plan préparé par Luc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du 13 novembre 1991 et portant le numéro 3878 de ses minutes.

Cedit emplacement est composé comme suit:

A) Partie du lot 27A

Mesurant: 49,8, pieds vers le nord-ouest, 205,7 pieds vers le nord-est le long de la 129^e Avenue, 119,5 pieds vers le sud-est, 151,5 pieds vers le sud-ouest. Bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 27C, vers le nord-est par la 129^e Avenue (27A ptie), vers le sud-est par une partie du lot 27A, vers le sud-ouest par le lot 28A-17 et la partie du lot 28A ci-après décrite; contenant en superficie 15 274 pieds carrés.

B) Partie du lot 28A

Mesurant: 150,0 pieds vers le nord-ouest, 274,0 pieds vers le nord-est, 153,34 pieds vers le sud-est, 248,5 pieds vers le sud-ouest. Bornée comme suit: vers le nord-ouest par le lot 28A-17, vers le nord-est par la partie du lot 27A ci-avant décrite et une autre partie du lot 27A, vers le sud-est et le sud-ouest par le lot 28A-44; contenant en superficie 39 125 pieds carrés.»

La mise à prix est fixée à 2 904,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 janvier 1992 77631 Ordonnance de saisie et
vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 715-02-000174-903

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-AGATHE, corps politique et corporatif ayant son siège social au 3408, route 329 Nord à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre PONATH KEN LORENZ, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, mis en cause.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro sept de la subdivision du lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-2-7) dans le Premier Rang (rg I) du canton de Beresford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; contenant une superficie totale de vingt mille deux cent cinquante-quatre pieds carrés (20 254 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Tel que le tout se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 705,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 janvier 1992

77630

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Cour du Québec, chambre civile — District de Terrebonne
No 700-02-000297-912

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, partie demanderesse, contre I49050 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1030, rue Chérier, local 207, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

«Lot: partie du lot 9A dans le 4^e Rang, canton de Morin, paroisse cadastrale de Sainte-Adèle-d'abercrombie. Bornée comme suit: au nord-est par la rue Grande-Promenade, au sud-est par la rue projetée portant les numéros de lots 9A et 9A-3, au sud-ouest par la ligne divisionnaire des lots originaux 9A et 9B et au nord-ouest par les limites des municipalités de Sainte-Adèle et Val-Morin. Le tout tel qu'il appert au plan et livre de renvoi de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.»

La mise à prix est fixée à 4 600,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de MARS 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 janvier 1992

77710

Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 415-02-000768-891
S. 400-18-000028-914

CAISSE POPULAIRE DE VICTORIAVILLE, 33, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, QC, demanderesse, contre **ANDRÉ CHAMPAGNE** et **JOSÉE DESAIVE**, demeurant et domiciliés au 442, 10^e Rang, Saint-Germain-de-Grantham, QC, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, mis en cause.

« Une terre située dans le rang Sud-Ouest du Petit-Saint-Louis en la paroisse de Sainte-Gertrude, dans la ville de Bécancour, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Gertrude, division d'enregistrement de Nicolet no 1 à Bécancour, comme étant le lot de terre numéro cent quatre-vingt-neuf (189), mesurant, d'après les dimensions portées au livre de renvoi, deux (2) arpents, neuf (9) perches et treize (13) pieds de largeur, sur une profondeur de vingt et un (21) arpents, donnant soixante-deux (62) arpents en superficie; le tout avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

À distraire de cet immeuble:

a) le terrain réservé par Gaston Provencher dans l'acte de vente consenti à Émilien Deshamais, suivant acte reçu devant le notaire Laval Simard, le 18 juin 1963, no 6881 et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Nicolet no 1 à Bécancour, le 20 juin 1983, sous le numéro 108306, mesurant trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, borné au sud-ouest par le chemin public, au sud-est par le lot 188 dudit cadastre, du côté nord-est et du côté nord-ouest par le surplus du lot 189, appartenant à Josée Desaiive, mesures anglaises; avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances;

b) la partie expropriée par la voirie provinciale, par documents déposés au bureau d'enregistrement de Bécancour, le 20 janvier 1970 sous le numéro 86336, suivi d'une quittance d'expropriation reçue devant le notaire Normand Provencher, le 17 août 1970, no 9670, et dont copie a été enregistrée à Bécancour, le 27 août 1970, sous le numéro 87160, mesurant, dans sa ligne nord-ouest, six pieds et huit dixièmes (6,8 pi) de « A » à « B »; dans sa ligne

nord-est, cinq cent soixante-seize pieds et cinq dixièmes (576,5 pi) de « B » à « C »; dans sa ligne sud-est, huit pieds et six dixièmes (8,6 pi) de « C » à « D »; dans sa ligne sud-ouest, cinq cent soixante-seize pieds et cinq dixièmes (576,5) de « D » à « A ». La ligne « B » - « C » est parallèle et distante de vingt-cinq pieds (25 pi) de la ligne centrale de la nouvelle route. Contenant en superficie quatre mille neuf cent soixante-douze pieds carrée (4 972 pi²) ou cent trente-cinq millièmes d'arpent carré (,135 ac), mesures anglaises. Borné au nord-ouest par une partie du lot 190, au nord-est par une partie du lot 189, restant au propriétaire, au sud-est par une partie du lot 188 et au sud-ouest par la route actuelle.»

La mise à prix est fixée à six mille deux cent trente-six dollars et soixante-quinze cents (6 236,75 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, le MARDI DIXIÈME jour de MARS 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 29 janvier 1992

77708

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 500-05-016732-909
S. 400-18-000020-911

D.I. DESIGN & DEVELOPMENT CONSULTANTS LIMITED, compagnie dûment incorporée selon la Loi, faisant affaires au 110, Bond Street en la ville de Toronto, province d'Ontario, demanderesse, contre **166212 CANADA INC.**, représentée par son président Pierre Des Lauriers, homme d'affaires, domicilié et résidant au 8057, rue Louisiane à Saint-Léonard, QC, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** du bureau de la division d'enregistrement de Champlain, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur le boulevard Saint-Louis en la municipalité de Saint-Louis-de-France, province de Québec et composé:

a) du lot numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix (470-18), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Champlain;

b) du lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix (470-19), dudit cadastre; et

c) du lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix (470-22), dudit cadastre.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 2021 dudit boulevard Saint-Louis.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve de la part de la vendeuse et sujet notamment à deux servitudes en faveur de The Bell Telephone Company of Canada, enregistrées sous les numéros 88261 et 96891 au bureau d'enregistrement dudit cadastre.»

La mise à prix a été fixée à cinquante-neuf mille quatre cent vingt et un dollars (59 421,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, 211, de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, le MARDI DIXIÈME jour de MARS 1992 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 29 janvier 1992

77738

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 405-05-000194-910
S. 400-18-000026-918

ROYNAT INC., 150, rue Marchand, Drummondville, COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, Montréal, demanderesse, contre FRIGON & FRÈRES (1986) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 6080, place des Pins, Trois-Rivières-Ouest, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

Vente en bloc

«Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant les lots numéros trois mille douze et trois mille treize (3012 et 3013) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières (partie renouée); avec bâtisse commerciale dessus construite, portant le numéro d'immeuble 3851, boulevard Royal, Trois-Rivières, circonstances et dépendances.»

Ameublement et fournitures de bureau

3 dégrafeuses — 2 porte-crayons — 1 coffre métal — 1 cafetière automatique — 1 bureau président — 1 bibliothèque — 1 console — 1 calculatrice — 1 ciseau — 2 peintures — 1 bureau secrétaire — 5 cadres — 2 bibliothèques modulaires — 2 téléphones Bell — 3 paniers classement — 1 dactylo — 1 classeur acier sur roulettes — 2 calculatrices — 1 stéréo — 1 aiguiser-crayons — 2 petites chauffettes — 1 bureau — 2 chaises client — 1 armoire —

1 peinture — 1 plante verte — 3 estampes de Volvo — 1 poubelle — 1 tablette mélamine — 2 étagères — 1 armoire à café — 6 chaises rembourées — 1 poubelle — 1 panneau illuminé Volvo — 1 extincteur — 1 miroir mural — 1 poubelle — 1 cendrier — 1 armoire de métal — 1 classeur carton — 3 poubelles — 3 chaises à bascule — 1 table de téléphone — 1 agrafeuse de luxe — 3 ouvre-lettres — 1 sous-mains — 1 table dactylo — 2 timbres datteur — 3 tables de travail modulaires — 1 purificateur d'air — 2 agrafeuses — 3 classeurs horizontaux — 3 chaises dactylo — 14 tablettes murales en mélamine — 1 estampe pour comptabilité — 2 haut-parleurs — 1 dictionnaire anglais/français — 1 classeur pour mémo — 1 chaise à bascule — 1 étagère — 1 brocheuse — 2 boîtes de classement — 2 paniers classement — 1 cendrier — 1 agrafeuse — 2 distributrices papier — 1 cafetière — 1 table pour téléviseur — 1 table à café — 3 cendriers — 1 porte document Volvo — 1 pharmacie — 1 trousse de secours — 1 perceuse — 2 trous — 1 fax (panafax UF 150 #17818262) — 1 photocopieur (Canon PC24 #CBJ14116) — 1 téléphone cellulaire (OKI Phones B2J8Q5 UM9012) — 2 téléphones Omega (Omega — phones #EX616S-6205) — 1 téléphone switchboard (Omega phone #EX616-85K) — 1 vidéo (Electrohome VHS #HB3 702459) — 1 téléviseur couleur (Colortrack RCA #22521 9818) — 1 imprimante (Genicom 3310 #087546) — 1 Vim Net (V/N 2024 #73392) — 1 module (Reynolds & Reynolds 240 #8G73201005) — 2 écrans (Televideo #20A A90041063G #20A-A890601553G) — 1 batterie tester — 1 mono tester — 1 gaz analyseur — 1 set tank à souder — 1 machine air climatisé (Everco #3528463, 3873289) — 1 machine lave-auto (Kareler #208) — 3 casiers pour linge — 1 balayeuse — 1 kit manuel shop (MVS) — 1 polisseuse cire auto — 1 machine lave-auto portative (K.E.W. 19857) — 7 lift de garage (Walker) — 1 jack à transmission (Strongarm #88589) — 1 balanceur pneus (SNAP-On #5386-5842) — 1 jack à bumper route (Strongarm #01) — 2 chandeliers pour auto (support) — 7 hoses d'exhaust — 1 jack à plancher (Walker #8350780) — 1 machine à souder électrique (Solar #2233C) — 3 kit outils (MVS) — 1 support moteur Volvo — 1 tour à freins (RJW #89880535) — 1 jack bumper route (gros Walker #8350001) — 1 diable (Daveco #601) — 1 pompe à varsol — 1 kit antirouille Volvo — 1 échelle — 1 kit lavage plancher — 1 chain fall (Walker #2000T) — 1 pompe vacuum manuel — 5 micromètre — 1 kit de tap and die — 2 chargeur d'huile — 2 machines de linge à mains — 4 entonnoirs — 2 siphons — 7 roll-up pour lumière — 1 kit huile en vrac et 2 tanks — 2 fournaies (REZNOR #AJL52M9N62985, #AJL52M9N62949) — 1 échelle longue en 2 sections — 2 ventilateurs d'air — 2 portes électriques (kit) — 2 roll-up hose à air — 1 punch clock — 1 tank d'air à pneus — 1 sluigie — 3 hoses à l'eau — 3 bolair — 4 réservoirs à essence — 1 presse — 2 distributeurs de savon à mains — 4 étaux — 2 escabeaux — 1 kit de bail impact tool — 3 drills — 4 panes à prestone — 2 chargeurs batteries (OMNI #39-110C Market #1153-OTO) — 1 drill à air (Chicago #8144LK86) — 4 impact tool (Chicago #150K205 #150K830 #8338K212 #110 2K320) — 3 extincteurs (VLC #296644C #775749C #ALX5071) — 2 voltmètres (Wilboc #4447000 #41323) — 1 ampèremètre (Wilboc #34075) — 1 kit pour ajuster lumières (Hoppy #2997914) — 1 select moniteur (Fuji #49836 7000) — 1 grondeur (Jet #1059) — 1 tank eau chaude — 1 gun à graisse — 1 gauge à compression — 2 set de câbles à booster — 7 hoses à air pour mécanos — 2 pelle à neige — 1 distributrice de papier — 3 établis — 1 machine à pneus — 1 kit de mèches — 1 kit décarboniseur de valves — 1 pompe broke oil — 1 machine lave pièces — 1 kit souder étain — 1 tank pour vérifier pneus crevés.»

La mise à prix a été fixée à soixante-douze mille six cent vingt-cinq dollars (72 625,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, QC, le VENDREDI TREIZIÈME jour de MARS 1992 à ONZE heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 23 janvier 1992

77714

Ventes pour taxes

M.R.C. d'Avignon

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Gaétan Bernatchez, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Avignon, qu'en vertu de l'article 1027 du Code municipal du Québec, l'avis public et la liste des propriétés à être vendues à l'enchère publique le 12 mars 1992 ont été publiés au journal «L'Écho de la Baie» dans les éditions du 14 et du 21 janvier 1992.

Nouvelle, le 23 janvier 1992

77707

Le secrétaire-trésorier,
GAÉTAN BERNATCHEZ

Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus le 12 mars 1992 pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal «Beauport-Express», aux éditions des 12 et 19 janvier 1992, conformément à l'article 1027 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Château-Richer, le 27 janvier 1992

77747

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES PICHETTE

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, que la publication de l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 12 mars 1992 pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal «LE TÉMISCAMIEN», aux éditions du 15 et du 22 janvier 1992, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Ville-Marie, le 23 janvier 1992

77733

Le secrétaire-trésorier,
DENIS CLERMONT

Ville de Lachute

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Lachute, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, Lachute, le jeudi 13 février 1992 à compter de 10 heures, pour défaut de paiement de taxes, a été publiée dans les éditions des 19 et 26 janvier 1992 du journal «L'Argentueil».

Lachute, le 28 janvier 1992

77734

Le greffier,
DENIS POISSON

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 21)**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante :

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1251-1069 PROVINCES UNIES COMPAGNIE D'ASSURANCES UNITED PROVINCES INSURANCE COMPANY	AXA ASSURANCES INC. AXA INSURANCE INC.	1927 12 14

3450

*L'inspecteur général des
institutions financières*
JEAN-MARIE BOUCHARD



PROFILS DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC



Ce nouvel instrument d'information permettra aux intervenants qui travaillent auprès des communautés culturelles d'avoir à portée de la main, une banque de données sur une partie importante de la population québécoise. Facile à consulter, ce document de référence présente 49 profils de différents groupes établis au Québec.

Un guide utile pour découvrir les Québécois et les Québécoises des communautés culturelles.

Profil des communautés culturelles du Québec
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
1991
EQQ 2-551-14707-7 **44,95 \$**

Cahier relieur pratique permettant les ajouts de renseignements.

En vente dans nos librairies, chez nos concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et Information
(418) 643-5150
(Sans frais) 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

Nom : _____ No compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : () _____

Quant	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EQQ 2-551-14707-7	Profil des communautés culturelles du Québec	44,95 \$	

Somme partielle _____
TPS 7 % _____
Total _____

Cartes de crédit acceptées  

Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature : _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de - Les Publications du Québec -

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis

Les prix indiqués sont établis en dollars canadiens



Québec 

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

